



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 129 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 30 septembre 2005

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 30 septembre 2005

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

• (1000)

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

ACCÈS À L'INFORMATION, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS
PERSONNELS ET ÉTHIQUE

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu des consultations entre les partis au sujet du débat prévu aujourd'hui sur le quatrième rapport du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique, et vous constaterez qu'il y a consentement unanime à l'égard de la motion suivante :

Que le débat sur le quatrième rapport du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique prévu aujourd'hui soit réputé avoir eu lieu, la question réputée mise aux voix et le vote par appel nominal réputé demandé et différé au mercredi 5 octobre 2005 à la fin de la période prévue pour les initiatives ministérielles.

• (1005)

Le vice-président: Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LOI SUR LES SYSTÈMES DE TÉLÉDÉTECTION SPATIALE

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.) propose que le projet de loi C-25, Loi régissant l'exploitation des systèmes de télédétection spatiale, soit lu pour la troisième fois et adopté.

• (1010)

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le 23

novembre 2004, le gouvernement du Canada a déposé un projet de loi destiné à réglementer l'exploitation des systèmes de télédétection spatiale. Il s'agit d'un projet sur les satellites qui peuvent prendre des photos détaillées de la Terre et des objets qui se trouvent à sa surface.

Le 7 décembre 2004, le projet de loi C-25 a reçu l'approbation de principe de tous les partis de la Chambre lors de la deuxième lecture, sous réserve de l'étude article par article par le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international.

Très récemment, le comité a déposé à la Chambre un projet de loi légèrement modifié pour le soumettre à notre réflexion. Aujourd'hui, je vais expliquer de nouveau pourquoi ce projet de loi sur des systèmes de télédétection spatiale est important pour les Canadiens, pour l'industrie canadienne et pour nos amis à l'étranger, et pourquoi ce projet de loi modifié devrait être adopté.

Cependant, avant de commencer, je dois exprimer ma gratitude à mes collègues qui ont soumis ce projet de loi à un examen approfondi pendant son étude en comité. De nombreux témoins experts ont fourni des témoignages importants au cours de l'examen du projet de loi. Ces témoignages ont entraîné un certain nombre de modifications proposées. Quatre de ces modifications se trouvent dans le projet de loi soumis à l'approbation de la Chambre aujourd'hui.

Le point important à mentionner est un nouvel article qui prévoit que le ministre organise un examen indépendant des dispositions de la loi et de son fonctionnement au moins tous les cinq ans, et que les rapports d'examen soient ensuite déposés devant les deux Chambres du Parlement. Cet article nous assure que la loi sera revue tous les cinq ans, de façon à permettre qu'elle accompagne le progrès de la technologie.

J'aimerais cependant ajouter que trois tendances des activités spatiales convergent et rendent urgent ce projet de loi.

La première est la disponibilité croissante de la technologie pour les entités du secteur privé. Il fut un temps où seuls les laboratoires gouvernementaux avaient la possibilité de créer des merveilles technologiques telles que les satellites artificiels. Ce monopole de la technologie spatiale ne tient plus. Aujourd'hui, le savoir-faire du secteur privé nous permet de concevoir des inventions avec une rapidité qui lance un défi au gouvernement de promouvoir et de réglementer ces nouveaux services en temps opportun. Nous devons donc agir en prévision de nos besoins.

La deuxième tendance est la suivante. Tout comme l'industrie des satellites de communications avant elle, l'industrie des satellites de télédétection prend de la maturité au Canada. Avec une fréquence croissante, le secteur privé conclut des partenariats avec le secteur public, comme prélude à des entreprises purement privées.

Initiatives ministérielles

À une certaine époque, les communications par satellite étaient un secteur réservé aux sociétés d'État. Télésat Canada est un bel exemple de cette lignée. Aujourd'hui, Télésat mène ses activités en tant que société dynamique du secteur privé régie par le gouvernement, au service de tous les Canadiens d'un océan à l'autre.

Au cours de la période de transition, les communications par satellite ont évolué rapidement depuis la simple prestation de communications entre deux points fixes à l'aide du premier satellite de communications régionales du Canada, *Anik A*, en 1972.

De nos jours, les communications par satellite permettent aussi les communications mobiles par téléphone cellulaire et le service satellite avec réception directe à domicile, soit le SRD, d'émissions de télévision haute définition. Plus récemment, le trafic Internet haute vitesse et les autres communications à large bande sont venus s'ajouter à ce mélange de signaux.

Les systèmes de télédétection par satellite pourraient suivre ces succès si les exploitants et les investisseurs du secteur pouvaient être habilités par la certitude d'une réglementation gouvernementale intelligente.

Le projet de loi C-25 assure cette réglementation intelligente et n'intervient sur le marché que pour assurer la sécurité, la défense et les intérêts des politiques étrangères du Canada.

●(1015)

Il permet également de sécuriser l'accès aux données par des États visés. En conséquence, ce projet de loi sert à protéger à la fois l'intérêt public et les intérêts privés des Canadiens dans une nouvelle utilisation de l'espace.

[Traduction]

La troisième tendance est la confluence de capitaux privés et d'un accès privé à la haute technologie a entraîné la mise au point de systèmes de télédétection spatiale qui pourraient, en l'absence de toute réglementation, nuire à notre sécurité nationale, à notre défense et à la conduite de nos relations internationales. Les premiers systèmes civils de télédétection spatiale offraient un rendement limité à cause de contraintes technologiques et financières. Les intérêts en matière de sécurité du gouvernement limitaient également les capacités des systèmes de télédétection spatiale.

Pendant ce temps, les activités de recherche et de développement visant les systèmes militaires ont progressé rapidement, grâce notamment au grand esprit d'invention des entrepreneurs privés. Cette base technologique va maintenant donner des images avec une résolution suffisante pour être utiles à une force de défense au XXI^e siècle. Lorsque des données critiques sont communiquées à grande échelle, des entités indésirables peuvent être incitées à exploiter la nouvelle disponibilité des données pour faire peser une menace asymétrique sur notre nation. Elles pourraient même y parvenir sans avoir à faire, elles-mêmes, les investissements nécessaires dans l'espace.

Si la distribution de données brutes et de produits dérivés d'un système de télédétection spatiale n'est pas réglementée, l'accès incontrôlé à des données critiques pourrait nuire à la sécurité nationale, à la défense nationale et à la politique étrangère du Canada. Par contre, si le gouvernement peut avoir accès en temps opportun à des images satellites, cela pourrait lui être extrêmement utile pour coordonner des opérations humanitaires et de secours aux sinistrés.

En cas de catastrophe, comme les ouragans Katrina et Rita récemment, ou comme le tsunami dans l'océan Indien auparavant, il est important que les premiers intervenants et les travailleurs

humanitaires puissent rapidement évaluer l'étendue de la catastrophe, décider du meilleur endroit à partir duquel ils peuvent mener leurs opérations de secours et, bien entendu, aider à sauver les personnes en détresse. Au cours des derniers mois, il a beaucoup été question de cela. Heureusement, les opérations ont été menées de façon très efficace.

Même si on s'attend à ce que les exploitants de satellites au Canada offrent ces services d'eux-mêmes, le projet de loi C-25, dont la Chambre est saisie aujourd'hui à l'étape de la troisième lecture, donne au gouvernement le pouvoir d'avoir un accès prioritaire à des images, ce qui nous permet de mieux coordonner les efforts et les opérations de secours pour les Canadiens et d'autres dont la situation est difficile au Canada ou à l'étranger.

Le Parlement doit donc agir pour protéger ces intérêts vitaux du Canada tout en favorisant un accès très large aux données brutes et aux produits dérivés des systèmes de télédétection spatiale à des fins utiles qui vont dans le sens de l'utilisation pacifique de l'espace. Le Parlement doit également réglementer ces systèmes prometteurs, qu'ils soient financés par le secteur public, par le secteur privé ou dans le cadre d'un partenariat public-privé. Le projet de loi C-25 fait exactement cela en établissant un seul système pour l'attribution de licences pour l'exploitation de systèmes de télédétection spatiale au Canada et par des Canadiens.

Ce projet de loi prévoit aussi des mesures relativement à la communication des données obtenues au moyen des systèmes de télédétection spatiale. Une grande part des retombées des systèmes de télédétection spatiale du Canada bénéficient aux Canadiens, mais des pays étrangers ont beaucoup à gagner d'une coopération avec le Canada et les Canadiens. Conformément à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, l'exportation de la technologie des satellites, ainsi que des produits et des services est contrôlée par le gouvernement. Toutefois, aux termes de cette loi, le contrôle des produits de technologie intangibles tels que les produits dérivés et les données brutes aurait soulevé de vives préoccupations en matière d'efficacité et d'efficacités tant au sein du gouvernement que du secteur privé.

Plutôt que de modifier la Loi sur les licences d'exportation et d'importation de manière à obliger les exploitants canadiens à détenir une licence d'exportation pour tous les achats d'images satellites par des clients étrangers, le gouvernement a pris la sage décision de se procurer les mêmes garanties sous-jacentes en élaborant ce projet de loi qui vise principalement à contrôler la source donnant accès à de tels produits et données, c'est-à-dire les activités des titulaires de licences.

Étant donné que l'on peut repérer au Canada et à l'étranger les activités des titulaires de licences et que ceux-ci travaillent avec des partenaires internationaux en vue de consolider leur position sur le marché mondial, il semble évident que ces partenaires doivent aussi être en mesure de tirer profit de leurs investissements au Canada. Ce projet de loi permet la participation étrangère dans les systèmes canadiens et le transfert international de produits dérivés et de données brutes, sous réserve de la protection de la sécurité, de la défense et de la conduite des relations internationales du Canada.

●(1020)

En greffant ces exigences en matière de sécurité à un bon modèle de licence, nous pouvons obtenir un exemple de réglementation intelligente à la fois efficace et efficace pour les Canadiens et leurs partenaires étrangers.

Initiatives ministérielles

[Français]

Je parraine également ce projet de loi afin de remplir les obligations bilatérales et internationales du Canada. En vertu du Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967, le Canada est responsable des activités de ses ressortissants. Aujourd'hui, les satellites appartenant à des intérêts privés qui les exploitent sont régis par la Loi sur les télécommunications, la Loi sur la radiocommunication et aussi la Loi sur la radiodiffusion, pour protéger l'intérêt public à divers égards.

L'adoption de ce projet de loi C-25 viendra régler de la même manière les systèmes de télédétection spatiale, mais surtout du point de vue de la sécurité, de la défense et de la politique étrangère. Le projet de loi accorde également une place importante à la protection, à l'environnement, à la santé et à la sécurité publique, ainsi qu'à la protection de la propriété privée.

Cette intervention minimale sur le marché correspond aux préoccupations soulevées par ce domaine d'activité économique et au respect des obligations internationales du Canada.

Le projet de loi est également important du point de vue de nos relations avec les États-Unis. La décision du gouvernement de contrôler ses propres satellites de télédétection, annoncée en juin 1999, a ouvert la voie à l'établissement d'une entente entre le Canada et les États-Unis sur l'exploitation des satellites commerciaux et de télédétection, avec la signature d'un traité en juin 2000. Ce traité vise à faire en sorte que les satellites de télédétection commerciaux soient contrôlés par chaque pays en vertu de leurs lois respectives, de manière à protéger nos intérêts communs en matière de sécurité nationale et de politique étrangère tout en favorisant les bénéfices commerciaux dérivés de ces systèmes.

Aujourd'hui, nous pouvons tenir les engagements contractés dans ce traité. L'énoncé de politique sur le contrôle de l'accès annoncé en juin 1999 est devenu le projet de loi que vous avez sous les yeux.

Le lancement du satellite RADARSAT-2 du Canada est prévu pour 2006. Je presse mes collègues d'adopter cette loi afin que nous puissions montrer qu'en plus de parler, le Canada agit.

Avant de terminer, j'aimerais mentionner qu'on a beaucoup parlé à la Chambre et au comité de la propriété privée du prochain satellite de télédétection du Canada, RADARSAT-2, de son excellent rendement et de la nécessité de la technologie et des installations de lancement étrangères pour de telles missions canadiennes. Il est vrai que RADARSAT-2 est un bon exemple de la nécessité de ce genre de loi. Cependant, ce projet de loi doit également s'appliquer à tous les systèmes de télédétection spatiale futurs. Le projet de loi s'applique donc à tous les systèmes de télédétection spatiale, actuels et futurs, comme les Canadiens s'y attendent et l'exigent de nous.

Permettez-moi de conclure en revenant sur la finalité de ce projet de loi.

La Chambre devrait adopter le projet de loi sur les systèmes de télédétection spatiale, parce qu'il est préférable de créer un cadre de réglementation intelligente pour ces systèmes de satellite de haute technologie que de risquer de compromettre la sécurité nationale, la défense et surtout la politique étrangère du Canada.

Nous devons adopter ce projet de loi pour remplir l'obligation qu'a le Canada au titre de ses obligations bilatérales et multilatérales, soit celle de réglementer les activités spatiales de ses ressortissants.

Nous devons adopter ce projet de loi pour nous assurer que les entreprises canadiennes demeurent des chefs de file sur le plan mondial dans le domaine de la télédétection et des services connexes, en établissant un cadre réglementaire clair qui puisse

attirer l'investissement et la technologie et aider nos entreprises à trouver ainsi des marchés.

Et nous devons adopter ce projet de loi pour faire en sorte que chaque Canadien continue à tirer le maximum d'avantages sociaux et économiques des utilisations pacifiques de l'espace.

Si nous ne le faisons pas, d'autres compétences vont sûrement s'en charger, et le Canada sera perdant.

• (1025)

[Traduction]

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, je suis ravie d'avoir l'occasion de faire quelques commentaires sur le projet de loi C-25. Le secrétaire parlementaire affirme que ce projet de loi est relativement urgent. Il dit également qu'il représente une infime intervention sur le marché.

Nous devrions dire très clairement que les contribuables canadiens ont financé environ 75 p. 100 de la mise au point de ce satellite, en y investissant 450 millions de dollars, mais qu'il est de propriété privée à 100 p. 100.

Le NPD appuie l'objectif du projet de loi, mais celui-ci comporte un certain nombre de lacunes au sujet desquelles j'aimerais entendre les explications du secrétaire parlementaire.

Nous savons par exemple, en ce qui concerne RADARSAT International et RADARSAT-1, que certains renseignements ont été transmis à l'armée américaine. En fait, cette information a peut-être même été utilisée par les États-Unis dans le cadre de leur guerre en Irak. Nous savons tous que ni les Canadiens ni le gouvernement canadien n'ont pas appuyé cette guerre. Je pense que nous avons le droit d'exiger l'assurance absolue que l'imagerie de RADARSAT-2 ne sera pas vendue aux États-Unis pour une utilisation à des fins militaires ou guerrières.

Je pense que cette question préoccupe beaucoup les Canadiens. Il s'agit d'une opération commerciale. Le projet de loi est censé nous fournir la protection dont nous avons besoin, mais nous avons vu ce qui s'est passé au comité lorsque nous avons exigé des assurances absolues à cet égard. Le gouvernement n'était pas disposé à nous les donner.

J'aimerais que le secrétaire parlementaire nous dise pourquoi le gouvernement s'y refuserait. Le projet de loi dont nous sommes saisis comporte selon nous des lacunes et ne garantit aucunement que cette information vitale ne soit pas utilisée à des fins militaires, assurance que souhaitent obtenir les Canadiens après avoir déboursé autant d'argent pour ce satellite.

L'hon. Dan McTeague: Monsieur le Président, je comprends que la députée n'a pas eu l'avantage de siéger au comité et que, en bonne partie, l'information dont elle dispose lui a été fournie par ses collègues qui ont d'ailleurs fait un excellent travail au comité, et c'est notamment le cas de la députée de Halifax.

Initiatives ministérielles

Je tiens à dire à la députée qu'il ne s'agit pas ici d'imagerie satellitaire à des fins de défense, même si elle aurait certainement pour effet de protéger les intérêts canadiens là où des soldats canadiens sont affectés un peu partout dans le monde. On aurait tort de penser que cette information servirait à d'autres fins. Cela ne correspond pas du tout aux intentions du ministre des Affaires étrangères et d'autres ministres qui ont des comptes à rendre devant la Chambre et qui ont la responsabilité de cette mesure législative. L'évolution du processus est encadrée de façon très responsable, mais il n'a rien à voir avec la question des missiles balistiques, contrairement à ce qu'ont laissé entendre des représentants du parti de la députée.

Elle ne le sait peut-être pas mais son parti a aussi eu l'occasion de prendre connaissance de renseignements extrêmement confidentiels. Nous en avons tous pris connaissance, évidemment. Il se peut que ses collègues se soient interrogés davantage par la suite mais les dispositions du projet de loi ont été abondamment et clairement expliquées. Une fois rassuré sur la question de la défense antimissiles balistiques, son parti a évoqué d'autres possibilités.

De telles interrogations sont évidemment nécessaires. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a choisi de veiller à ce que la mesure fasse l'objet d'un examen quinquennal de la Chambre et, évidemment, de l'autre endroit. Il s'agit là d'un compromis qui témoigne du sérieux de ce projet de loi.

Je tiens à dire clairement à la députée que l'imagerie et la restriction d'accès aux données dont il est question sont là pour des raisons très précises qui ont trait à l'intérêt national. Je l'ai répété cinq fois dans mon discours. Dans des situations où l'intérêt du gouvernement du Canada est en jeu, qu'il s'agisse du déploiement de troupes, d'éléments d'actifs ou d'intérêts canadiens dans tel ou tel pays, comme dans le cas du tsunami ou de la Nouvelle-Orléans, ce genre de satellite serait d'une grande utilité. Dans de telles circonstances, le gouvernement pourrait exploiter le satellite à ses propres fins.

Bien que la création de ce satellite implique un engagement considérable de la part du contribuable canadien et que nous espérons le lancer en 2006, le projet de loi est devant la Chambre depuis pratiquement un an déjà. Nous savons tous qu'il servira également à des fins qui seront à l'avantage de l'ensemble des Canadiens.

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, je voudrais aussi ajouter, tout en partageant les craintes qui ont été mentionnées par la leader du NPD, un autre problème concernant le projet de loi C-25.

On sait actuellement que RADARSAT-1, qui est géré par l'Agence spatiale canadienne, existe déjà. Ce satellite de télédétection, qui fonctionne depuis 1995, permet d'établir un ordre de priorité pour l'utilisation des images qu'il prend. Par exemple, les ministères fédéraux y ont un accès privilégié — les provinces et les scientifiques aussi.

Dans le projet de loi, nulle part il n'est mentionné que les provinces auront un accès privilégié aux images de RADARSAT-2. On ne mentionne explicitement aucune entente possible avec les provinces. Celles-ci sont traitées comme des clients commerciaux ordinaires. Or, comme RADARSAT-2 sera maintenant géré par une entreprise privée, MacDonald Dettwiler, il me semble qu'on aurait dû identifier très clairement, dans le projet de loi, que les provinces doivent y avoir un accès privilégié. De fait, selon la Constitution canadienne, les provinces sont responsables de la gestion des

ressources naturelles, et ces images sont très utiles pour la gestion de la forêt par exemple, et la gestion agricole aussi.

Je ne comprends donc pas pourquoi on s'est refusé aux amendements que le Bloc québécois a apportés à ce sujet et qu'on n'a pas corrigé le projet de loi en conséquence. Le secrétaire parlementaire pourrait peut-être nous éclairer à cet égard.

• (1030)

L'hon. Dan McTeague: Monsieur le Président, j'aimerais féliciter le député qui a travaillé très fort sur ce projet de loi et qui a démontré beaucoup d'intérêt à ce sujet.

Cependant, il sait fort bien que le gouvernement, avec d'autres satellites auparavant, n'a jamais eu de problème ni d'incident quant à l'autorité ou la nécessité d'obtenir des informations suite à la requête d'une province. Aucune requête n'a été rejetée ou niée.

Nous ne prévoyons pas de problème. Évidemment, il y aura des conséquences car ce satellite, s'il est utilisé, le sera pour des intérêts municipaux, provinciaux et nationaux. Il est bien entendu que l'intérêt du pays est certainement important. C'est dans ce cadre que l'utilisation des images de satellite avant RADARSAT-2 a toujours été dans le plus grand intérêt de notre pays. De temps en temps et suite à une simple demande, les provinces ont eu également accès à ces images.

Je comprends bien les inquiétudes du député. En effet, il s'agit d'une compagnie privée qui aura d'autres clients. Toutefois, à la requête et dans l'intérêt de notre gouvernement, il ne devrait pas y avoir de problèmes. Si cela devait arriver, nous allons les régler.

Dans cinq ans, le Parlement de ce pays, représenté peut-être — je le souhaite —, par ce député, pourra faire des enquêtes. Cependant, je crois que d'ici cinq ans, il aura la possibilité de revenir me dire qu'il n'y a pas eu de problèmes et que les demandes des gouvernements provinciaux n'ont pas été refusées.

[Traduction]

Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole au sujet du projet de loi C-25. En juin 2000, le Canada a pris un engagement dans le cadre de l'Accord canado-américain relatif à l'exploitation de systèmes commerciaux de télédétection par satellite. Le projet de loi C-25 vise à renforcer cet engagement pris il y a cinq ans en vue d'améliorer la technologie.

Les systèmes privés de télédétection par satellite servent à analyser l'eau souterraine, l'agriculture, les forêts et les océans, les ressources naturelles et les industries qui sont très importantes pour le Canada. Ils peuvent aussi être utilisés pour établir des cartes de topographie, déterminer les types de terrain et préciser les caractéristiques du sol.

Les systèmes de télédétection par satellite permettent aussi de surveiller les feux de forêt, ce qui devrait, avec un peu de chance, se traduire par des économies dans les sommes que de nombreuses provinces affectent à la prévention des feux de forêt et même de sauver des maisons. Cela sera possible du fait qu'on pourra déceler un feu dès le tout début.

Ces systèmes peuvent aussi être utilisés pour surveiller nos frontières et aider nos agents de sécurité frontalière. Ils favorisent de ce fait la collaboration entre notre pays et les États-Unis tout en nous permettant de bien maintenir notre souveraineté en terre canadienne.

Initiatives ministérielles

La mise en oeuvre initiale coûtera 1,3 million de dollars et huit ou neuf employés seront nécessaires pour faire fonctionner ce programme au ministère des Affaires étrangères, au ministère de la Défense nationale et à l'Agence spatiale canadienne. Le Parti conservateur trouve cela raisonnable et est d'avis que cela constitue une bonne valeur pour les Canadiens. Ces systèmes permettront d'approfondir les recherches et doteront le Canada des technologies les plus poussées, ce qui est particulièrement avantageux pour les Canadiens. Cela signifie que nos citoyens pourront continuer de profiter des technologies de pointe à long terme. Nos établissements d'enseignement postsecondaire en profiteront également, car ils devront continuer d'enseigner ces technologies, de faire des recherches et d'approfondir leurs connaissances en la matière afin que nous puissions continuer de progresser.

Les recherches continues dans l'espace génèrent chaque jour de nouvelles connaissances au sujet des événements naturels et de l'activité humaine partout sur la planète. Il y a quelques années à peine, il aurait été inconcevable de parler d'une loi régissant des satellites orbitaux qui suivent nos déplacements.

Le gouvernement a un rôle à jouer dans les questions de vie privée de ses citoyens. Il doit savoir qui surveille son territoire, quelles données sont produites et quelles sont les capacités disponibles. Au départ, nous étions préoccupés par la protection de la vie privée, mais le projet de loi, tel qu'amendé, offre des garanties suffisantes à cet égard.

Nous sommes heureux de la place le gouvernement accorde au secteur privé de même qu'aux activités scientifiques et industrielles et de son engagement envers la défense du territoire et de l'hémisphère contre les menaces militaires étrangères et les complots terroristes ourdis tant au Canada qu'à l'étranger.

L'opposition officielle est d'avis que le gouvernement a fait son travail afin de protéger la vie privée des Canadiens sans compromettre la sécurité nationale, en renvoyant le projet de loi au comité permanent qui l'a examiné article par article. Nous avons supprimé tous les mots jugés préjudiciables aux Canadiens et à la sécurité nationale.

Compte tenu des modifications apportées par le comité, nous appuyons le projet de loi.

• (1035)

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, cela me fait plaisir de prendre la parole concernant le projet de loi C-25, Loi régissant l'exploitation des systèmes de télédétection spatiale.

J'annoncerai d'emblée que nous serons contre ce projet de loi. De fait, un certain nombre de problèmes que nous avons soulevés n'ont pas trouvé réponse en comité. Pourtant, ma collègue la députée de La Pointe-de-l'Île a proposé un certain nombre d'amendements, tout comme je l'ai fait. Le NPD a également cherché à clarifier la loi. Malgré tout, on a fait face à de l'indifférence du côté des conservateurs et, du côté des libéraux, à l'intransigeance habituelle à laquelle ils nous ont habitués au cours des dix dernières années.

C'est quand même une chose extrêmement emballante que de voir une législation dans le domaine de la télédétection. Cela a permis à l'ensemble des membres du comité d'en apprendre énormément. Nous avons également pu constater qu'il y avait, comme c'est un domaine relativement nouveau, énormément de questions que les fonctionnaires du gouvernement ne s'étaient pas posées eux-mêmes. Fort heureusement, le comité les a soulevées. Par contre, on n'a pas obtenu de réponse.

Il aurait probablement été préférable de retarder le débat concernant le projet de loi C-25 et de poursuivre les travaux du comité afin de s'assurer que cette législation, rendue nécessaire par le fait qu'on a délégué l'Agence spatiale canadienne d'une de ses responsabilités qu'elle avait concernant la gestion de RADARSAT-1, répond véritablement aux objectifs énoncés dans son sommaire. Je lirai ce sommaire, étant donné que les téléspectateurs ont besoin de savoir de quoi il s'agit :

Le texte a pour objet de régir les systèmes de télédétection spatiale afin que leur exploitation ne porte pas atteinte à la sécurité nationale, à la défense du Canada, à la sécurité des Forces canadiennes et à la conduite des relations internationales du Canada, et ne soit pas incompatible avec les obligations internationales du Canada.

Pour ce faire, il encadre l'exploitation de ces systèmes par l'attribution de licences et prévoit des mesures restreignant la communication des données obtenues au moyen de ceux-ci. De plus, il accorde au gouvernement du Canada des pouvoirs spéciaux en matière d'accès prioritaire aux services de télédétection spatiale et d'interruption de ceux-ci.

Tel est l'objectif du projet de loi. Comme je le mentionnais, nous sommes favorables à cet objectif. Par contre, si l'Agence spatiale canadienne avait gardé la responsabilité de la gestion et de l'opération de RADARSAT-2, on n'aurait pas eu besoin de ce projet de loi. Or, le gouvernement libéral fédéral a décidé, dans ce domaine, d'établir un partenariat public-privé — au Québec, on connaît le peu de succès que connaissent ces partenariats à la fois dans les faits et auprès de l'opinion publique — entre l'Agence spatiale canadienne et la compagnie canadienne McDonald Detwiller.

Si l'on avait maintenu la situation actuelle concernant RADARSAT-1, c'est-à-dire la gestion publique de cette télédétection spatiale, le projet de loi aurait été inutile. Or, nous voilà devant un fait, soit ce partenariat public-privé. On doit donc encadrer cette entreprise privée qui aura à gérer un satellite de télédétection spatiale.

Même si l'on prévoit que tout exploitant de ce type d'engins devra avoir une licence, dans les faits, le projet de loi C-25 ne vise qu'à encadrer les activités d'une seule compagnie privée.

Je tiens à souligner au passage que je trouve pour le moins troublant qu'un des parrains du projet de loi, le ministre de l'Industrie, siégeait au conseil d'administration de cette compagnie privée en 2000. À cet égard, on aurait dû clarifier un certain nombre de responsabilités dans la présentation du projet de loi.

Ce projet de loi constitue donc une première au Canada. Comme je le mentionnais, il a été rendu nécessaire par la décision du gouvernement, sous le ministère de John Manley, de concéder la propriété de RADARSAT-2 à une entreprise privée.

Je rappelle, comme l'a mentionné tout à l'heure le leader du NPD, que RADARSAT-2 a été conçu et construit par l'Agence spatiale canadienne, qui est située à Saint-Hubert, au coût de 430 millions de dollars. En fait, je crois que les coûts ont augmenté un peu depuis. La compagnie canadienne McDonald Detwiller, en contrepartie, n'a versé que 92 millions de dollars. Elle s'engage aussi à prendre sous sa charge les frais de l'opération du satellite. Par contre, si une entreprise privée se trouve à gérer ce satellite, elle voudra vendre ses images et en tirer des profits. Elle le fera aux dépens d'une construction publique payée à même les taxes des contribuables.

• (1040)

À mon avis, c'est le premier problème de l'ensemble de ce débat, qui ne tient pas tant au projet de loi C-25 lui-même qu'à la décision que le gouvernement a prise, dans le passé, de se départir de la responsabilité de la gestion de RADARSAT-2.

Initiatives ministérielles

Évidemment, on peut se questionner sur la pertinence, en matière de gouvernance, d'utiliser l'argent des contribuables pour permettre à une compagnie privée de vendre ses images de télédétection. En fait, on ne remet pas en cause la pertinence d'avoir de tels satellites. On se rappellera que RADARSAT-1 balaie la surface de la Terre à l'aide d'un radar à synthèse d'ouverture hautement perfectionné. Cela permet, contrairement à des systèmes optiques, de prendre des images aussi bien de jour que de nuit, par temps dégagé ou nuageux ou lorsqu'il y a du brouillard. Par conséquent, ces satellites sont des instruments extrêmement utiles pour suivre les catastrophes naturelles.

En fait, comme je l'ai mentionné dans la question que j'ai posée au secrétaire parlementaire, cela permet également une gestion des ressources naturelles. Par exemple, il est très difficile d'évaluer l'évolution d'une forêt à l'oeil nu. Par ailleurs, grâce à ces images que transmettent ces satellites, on est en mesure de faire ces inventaires autant en ce qui concerne la forêt que les cours d'eau et un certain nombre d'autres choses. C'est évidemment très utile en météorologie et ce l'est aussi dans le domaine de la cartographie.

La nouveauté avec RADARSAT-2, c'est que la résolution sera nettement supérieure à ce que l'on a connu avec RADARSAT-1: c'est une résolution qui oscille entre deux et trois mètres. Évidemment, cela pose tout le problème de l'utilisation qui sera faite de ces images à très haute résolution par des intérêts privés. Je rappelle que l'entreprise privée MacDonald Dettwiler, qui gèrera cela, vendra aussi ces images à des intérêts privés ainsi qu'à des intérêts étrangers.

D'ailleurs, les Américains se sont inquiétés de cette possibilité que des images vendues par cette entreprise privée, obtenues par RADARSAT-2, puissent avoir des répercussions sur le plan militaire. Un traité auquel nous n'avons pas eu accès a été signé en 2000 avec les États-Unis. Par conséquent, on peut s'inquiéter, comme l'a d'ailleurs fait l'Institut Polaris, quant au contenu de cette entente: les Américains ont-ils un certain droit de veto quant à la vente ou à l'utilisation des images qui seront prises?

On sait qu'il existe déjà aux États-Unis une loi pour interdire la vente d'images à certains pays. On comprend cela. Cependant, est-ce que ce seront les États-Unis qui dicteront au Canada comment les images devront être vendues? On aurait aimé avoir accès à ce traité. On nous a assurés qu'il n'y avait pas d'éléments problématiques, mais je ne me fie pas trop à la parole qui nous est donnée par ce gouvernement. C'est donc un problème pour nous. On aurait dû s'assurer que le projet de loi donnait l'ensemble de l'indépendance sur le plan des affaires étrangères au Canada, ce qui n'a pas été le cas.

Je mentionne aussi qu'on n'a rien prévu quant au fait que la compagnie privée, MacDonald Dettwiler, pourrait changer de mains, comme cela a été le cas pendant quelque temps, il y a quelques mois ou quelques années. Je crois que c'était devenu une compagnie américaine. Qu'arriverait-il à ce moment-là? La licence serait-elle révoquée? Comment peut-on imaginer qu'un satellite comme RADARSAT-2, construit à même les deniers publics par l'Agence spatiale canadienne, puisse être opéré par une compagnie privée étrangère et non pas canadienne? Il est difficile de comprendre que le gouvernement n'ait pas trouvé pertinent, dans le projet de loi, de prendre des dispositions pour s'assurer que la propriété de la compagnie qui gère RADARSAT-2 demeure d'intérêt canadien. À notre avis, cela relève pratiquement de l'irresponsabilité.

Il y a un deuxième problème dont j'ai parlé tout à l'heure dans la question que j'ai posée au secrétaire parlementaire: il n'y a pas, dans la loi, d'établissement de priorité quant à l'accès aux images.

●(1045)

L'établissement des priorités n'est pas encadré selon les critères de fonctionnement qui prévalaient antérieurement avec RADARSAT-2. On se rappelle que ces critères assuraient une priorité d'accès aux ministères concernés: Environnement, Ressources naturelles, Pêches et Océans, aux provinces et un accès prioritaire à la communauté scientifique.

Présentement, il n'y a plus aucune assurance. En tout cas, on ne mentionne pas, dans le projet de loi, qu'il y aura un accès prioritaire accordé aux ministères qui sont les plus grands utilisateurs des données de télédétection, que ce soit le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec ou la communauté scientifique.

Auparavant, sous le règne de RADARSAT-1, c'était l'Agence spatiale canadienne qui établissait et gérait les priorités. Maintenant, ce sera une entreprise privée qui va contrôler le satellite, comme je l'ai mentionné. Donc, cette entreprise privée établira peut-être ses priorités en fonction de l'objectif premier d'une entreprise privée qui est de faire des profits. Il se peut très bien que cet objectif premier d'une entreprise privée soit contraire aux intérêts du bien commun et aux intérêts canadiens et québécois, dans le cas des dispositions qui relèvent des provinces. Donc, on se serait attendu à ce qu'il y ait clairement, dans le projet de loi C-25, un ordre de priorité d'accès aux images, ce qui n'a pas été le cas.

Comme je le mentionnais, même s'il y a plusieurs questions qui sont demeurées sans réponse, les fonctionnaires travaillent sur ce projet de loi depuis cinq ans déjà. Or, je ne leur lance pas du tout la pierre. En fait, il y a eu, véritablement, un manque de transparence. Le projet de loi est arrivé soudainement. On a senti, du côté du gouvernement et du secrétaire parlementaire, qu'il y avait une certaine urgence à ce que ce projet de loi passe à travers les différentes étapes du travail en comité ainsi que du travail parlementaire.

Comme je l'ai mentionné, ce projet de loi est apparu tellement rapidement que même lorsque ma collègue de La Pointe-de-l'Île a contacté Ferdinand Beaulne, qui est le directeur du grand centre de recherche en télédétection au Canada, donc une personne qui est vraiment liée à toute la problématique de la télédétection, on lui a appris l'existence du projet de loi C-25. Donc, il n'avait jamais été consulté par les fonctionnaires ou par le gouvernement concernant la rédaction du projet de loi C-25.

Par contre, M. Giroux, qui est directeur des relations avec l'extérieur à l'Agence spatiale canadienne nous a répété à plusieurs reprises que le partenaire privé de l'agence dans le programme RADARSAT-2, MacDonald Dettwiler and Associates et sa filiale RADARSAT International Inc., a été largement consulté durant l'élaboration de la mesure législative à l'étude. Alors, cela est un peu problématique puisque, comme je vous l'ai mentionné, le projet de loi C-25 vise à encadrer les activités d'une seule entreprise privée, en l'occurrence MacDonald Dettwiler, qui est la seule entreprise privée à avoir été consultée. D'ailleurs, des sous-traitants ou des clients potentiels de MacDonald Dettwiler sont venus devant le comité pour dire qu'ils étaient inquiets du fait qu'on n'avait pas tenu compte suffisamment de leurs propres intérêts dans le développement d'une industrie. À mon avis, tout le monde ici en cette Chambre pense que cette industrie est extrêmement prometteuse pour le Canada et pour le Québec.

Donc, selon nous, on aurait dû prendre un peu plus de temps et impliquer plus de monde pour être en mesure d'avoir un projet de loi qui soit solide.

Initiatives ministérielles

J'ai mentionné tout à l'heure dans ma question, — je veux y revenir puisque c'est le troisième élément avec lequel il y a des problèmes — que les provinces sont considérées comme de simples clients et qu'elles n'ont pas d'accès prioritaire, comme c'était le cas auparavant à l'époque où elles avaient un accès presque gratuit. D'ailleurs, les provinces, qui sont les plus grandes consommatrices d'images de télédétection, avaient même investi dans RADARSAT-1. Comme je le mentionnais, dans les utilités de ce type d'activités de télédétection, il y a énormément de champs de compétences des provinces qui sont touchés, tels que les ressources naturelles, le domaine agricole, l'environnement. En fait, vous êtes, monsieur le Président, au courant comme moi de cette réalité.

Comme je l'ai dit, le projet de loi ne mentionne pas explicitement d'entente avec les provinces. Donc, on aurait cru nécessaire d'amender le projet de loi pour ce faire. Selon moi, c'est une lacune extrêmement importante du projet de loi C-25.

Il y a aussi un élément qui, à mon avis, est important, soit l'utilisation que peuvent faire certains clients privés ou gouvernementaux de RADARSAT-2 et de ses images de télédétection. On se serait attendu que le gouvernement soit en conformité avec le sommaire où on nous dit: « Il faut que l'exploitation d'un tel système de télédétection spatiale ne porte pas atteinte à la sécurité nationale, à la défense du Canada et à la sécurité des Forces canadiennes ». On se serait attendu à ce qu'il y ait une disposition de contrôle des exportations de ces données de télédétection, au même titre qu'il y a encore des exportations de produits à caractère militaire au Canada.

● (1050)

En fait, il y a des lignes directrices. Il y a la politique de contrôle des exportations de marchandises et de technologie militaire vers des pays qu'on veut bannir de cette exportation. J'ai présenté un amendement qui, je croyais, reflétait tout à fait le bon sens, c'est-à-dire qu'on s'assure que les pays qui sont des menaces du point de vue des exportations canadiennes au plan militaire soient aussi couverts au plan de la télédétection.

Par exemple, vous savez que le Canada contrôle rigoureusement les exportations de marchandises et de technologie militaire dans les pays qui constituent une menace pour le Canada et ses alliés; dans ceux qui sont engagés dans un conflit ou qui risquent de l'être sous peu; dans ceux qui font l'objet de sanction de la part du Conseil de sécurité des Nations Unies; dans ceux où les droits des citoyens font l'objet de violations sérieuses et répétées de la part du gouvernement, à moins qu'il puisse être démontré qu'il n'y a aucun risque raisonnable pour la population.

Si cela est bon pour l'exportation de biens et de services militaires, cela aurait dû être bon aussi pour des images de télédétection dont le gouvernement pense qu'ils doivent être encadrés par le projet de loi C-25.

J'avoue que cela m'a dépassé complètement. Comme je vous le mentionnais dès le départ, j'ai senti que cette question avait été reléguée du revers de la main parce que le gouvernement, pour des raisons que j'ignore, — je m'en doute un peu, cependant — a besoin de faire adopter rapidement le projet de loi C-25. Je crois que cela est dû à cette entente avec les États-Unis où on s'est engagé à avoir un encadrement pour cette entreprise privée. En ce sens, cela m'inquiète énormément.

Concernant l'archivage des données qui a été mis dans la section des règlements, on sait que cette télédétection, avec la haute résolution qui sera possible, pourra constituer une atteinte à la protection de la vie privée et pourrait être utilisée pour menacer la liberté de certains de nos concitoyens et concitoyennes. Donc, on

aurait voulu avoir dans le projet de loi des éléments touchant l'archivage des données. Le gouvernement s'est gardé l'exclusivité de cette section en la reléguant aux règlements. Plusieurs spécialistes, entre autres un juriste et un scientifique en observation de la terre, nous ont signalé, lors des consultations en comité, l'importance de cet archivage.

Dans le domaine de l'environnement et du climat, il est extrêmement important que l'ensemble de données puisse être conservé au fil des ans. Qu'est-ce que va faire cette compagnie privée avec les images? Elle va probablement considérer que cela va entraîner des coûts de gestion trop élevés. Donc, au bout de deux ans, elle va se débarrasser de toute une série d'images qui seraient extrêmement importantes.

Par exemple, on nous a rapporté que pour être en mesure d'étudier le réchauffement de la planète ou des problèmes touchant la couche d'ozone, il est essentiel que les chercheurs puissent remonter dans le temps pour comparer des séries de données. Bien entendu, cela représente des coûts, comme je vous l'ai mentionné, mais un exploitant commercial privé devrait avoir l'obligation d'informer les Archives nationales, s'il a l'intention de se débarrasser d'un certain nombre d'images. Or, en ce sens, il n'y a aucune orientation qui est donnée dans le projet de loi.

Je conclus qu'on déplore énormément le fait que l'Agence spatiale canadienne ait été tassée en partie de la gestion de RADARSAT-2. On pense que l'Agence spatiale canadienne doit avoir une responsabilité importante. Je conclus donc en disant que parce qu'il n'y a aucune disposition dans la loi qui établit des critères de priorités, parce qu'il n'y a rien qui assure qu'il n'y aura pas de vente de RADARSAT-2 à des intérêts étrangers, parce qu'il y a eu un manque de transparence dans la rédaction et lors de l'étude du projet de loi, parce que les intérêts des provinces, particulièrement du Québec, ne sont pas protégés, parce que les avancées au plan scientifique sont menacées par ce projet de loi C-25, parce qu'il n'y a eu aucune consultation avec les provinces et les ministères impliqués, comme je le disais en introduction, le Bloc québécois votera contre le projet de loi C-25.

● (1055)

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, effectivement, le député a toujours la même position sur la question des compétences des provinces. Par contre, la Chambre des communes s'est bien prononcée l'autre soir contre le projet de loi 260, à l'exception du Bloc québécois, sur la question de la compétence des provinces en matière de traités.

En fait, la Constitution de notre pays stipule que l'espace relève de la compétence fédérale et non provinciale. Il le sait très bien. Je ne suis pas ici pour lui donner une leçon sur la Constitution et je ne prétends pas le faire non plus. Cependant, est-ce qu'il ne convient pas qu'en comité, son parti a proposé un amendement à la section 4.3 c), que nous avons accepté? Il devrait dire quelque chose qui reflète simplement la réalité, à savoir que les intérêts des provinces sont protégés. Est-ce que le député n'est pas au courant de cette modification qui prend en considération, en dépit de la Constitution, les intérêts des provinces?

M. Pierre Paquette: Monsieur le Président, je veux rappeler au secrétaire parlementaire qu'on a proposé toute une série d'amendements. Entre autres, ma collègue de La Pointe-de-l'Île a proposé un amendement très précis concernant la priorité des provinces et le respect de leurs compétences, mais le comité l'a rejeté.

Article 31 du Règlement

Le projet de loi a peut-être connu une légère amélioration par rapport à sa version originale, mais on est très loin de ce que vise la Constitution canadienne. Ce projet de loi ne protège pas les compétences exclusives des provinces; en fait, il n'en tient même pas compte.

Pour ce qui est du projet de loi rejeté par la Chambre cette semaine, il s'agissait simplement, suivant la Constitution canadienne, de s'assurer qu'en matière de compétences exclusives des provinces ou de compétences partagées, le gouvernement du Canada et le Parlement pouvaient consulter les provinces. C'est tout à fait normal.

Je donne un exemple assez bref. Quand on a signé l'Accord de libre-échange nord-américain, le président Clinton a demandé qu'on ait deux accords parallèles : l'un sur le travail et l'autre sur l'environnement. Bien que le gouvernement fédéral libéral ait accepté la proposition, il n'a pas pu la mettre en oeuvre tant qu'une majorité de provinces représentant une majorité de la population n'eut pas accepté de le faire. Pendant plusieurs années, un gouvernement du NPD en Ontario et un autre en Colombie-Britannique, si ma mémoire est bonne, s'y sont refusés. Par conséquent, on n'a pas pu concrétiser cet accord.

La Constitution canadienne accorde déjà des moyens aux provinces afin d'empêcher la mise en oeuvre d'accords signés par le fédéral. On était là pour rendre service au gouvernement fédéral, dans le respect de la Constitution de 1867. Toutefois, il semble que seul le Bloc québécois tienne au respect de la Constitution de 1867 en cette Chambre. Je suis malheureusement obligé de le dire.

Le vice-président: Je regrette d'interrompre le débat, mais sept minutes de questions et de commentaires seront accordées après la période des questions orales.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LES AÎNÉS

M. Wajid Khan (Mississauga—Streetsville, Lib.): Monsieur le Président, le 1^{er} octobre, c'est la Journée internationale des personnes âgées. Ce matin, j'invite mes collègues parlementaires et tous les Canadiens à se joindre à moi pour célébrer les contributions remarquables des aînés à la société canadienne. Cette année, le thème retenu par les Nations Unies est « Le vieillissement au nouveau millénaire: la pauvreté, les femmes âgées et le développement au centre de l'attention ».

Notre gouvernement considère comme hautement prioritaires les questions liées au vieillissement de la population. Les politiques que nous élaborons maintenant auront des répercussions sur la vie des futures générations de Canadiens.

Notre gouvernement répond aussi aux besoins des personnes âgées à faible revenu. En janvier prochain, la première hausse non indexée du SRG en plus de 20 ans entrera en vigueur.

Les aînés ont mérité le droit de jouir d'une qualité de vie dont nous pouvons nous enorgueillir. Notre gouvernement est déterminé à faire en sorte que les besoins des personnes âgées soient satisfaits. J'invite encore une fois tous les députés à se joindre à moi pour célébrer samedi la Journée internationale des personnes âgées.

• (1100)

LE LAC SIMCOE

M. Peter Van Loan (York—Simcoe, PCC): Monsieur le Président, l'environnement du lac Simcoe est un joyau précieux cher aux résidents de la circonscription de York—Simcoe, mais son écosystème est fragile, et nous devons travailler fort pour le protéger.

Les résidents locaux font leur part, notamment en réduisant ou en éliminant l'utilisation d'engrais et de pesticides dont les écoulements sont nocifs pour le lac, et en se débarrassant des liquides toxiques aux endroits prévus à cette fin.

Des organisations locales, comme Rescue Lake Simcoe, The Wave, Alliance for a Better Georgina et d'autres, s'emploient à sensibiliser la population et à la renseigner sur les moyens à prendre pour protéger le lac.

Les administrations locales font leur part, en investissant dans l'expansion du système de traitement des eaux et l'amélioration de la gestion des eaux pluviales, mais le gouvernement fédéral libéral ne fait rien.

Depuis 12 ans, nous attendons l'adoption de mesures visant à empêcher l'introduction d'espèces envahissantes nocives pour l'écosystème délicat du lac, mais aucune règle obligatoire n'a encore été établie à cet égard.

Le lac Simcoe doit avoir accès au même financement environnemental mis à la disposition des autres lacs du bassin hydrographique des Grands Lacs, mais les libéraux refusent de rendre ce financement accessible.

Les résidents de la circonscription de York—Simcoe s'efforcent de protéger l'environnement du lac Simcoe dans l'intérêt des générations à venir. Le moment est venu pour le gouvernement fédéral d'intervenir et de faire sa part.

* * *

L'AFAI

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour saluer le travail de l'AFAI, l'Alliance canadienne féministe pour l'action internationale. Le 19 septembre à Regina, j'ai eu le plaisir d'assister au symposium national et à l'assemblée générale de cette organisation.

L'AFAI est une coalition de plus de 50 organisations féminines dont le mandat est de faire avancer l'égalité des femmes au Canada au moyen de la mise en oeuvre, au pays même, des engagements internationaux et nationaux que le Canada a pris en matière de politiques et de respect des droits de la personne. L'AFAI et les organisations qui la constituent se penchent sur les questions telles que la violence, la pauvreté et le logement, le commerce féminin et la justice économique ainsi que l'égalité des sexes en matière de budget et l'équité salariale. Des femmes et des hommes dévoués se sont engagés à faire en sorte que les femmes de tous les milieux puissent participer pleinement à tous les aspects de la société canadienne.

Lors de l'assemblée tenue à Regina, j'ai eu l'occasion de faire un exposé sur le travail entrepris à ce jour par le Comité permanent de la condition féminine. Je remercie les membres de l'AFAI de m'avoir invitée et je leur souhaite énormément de succès dans leur ambitieux programme.

[Français]

LE GOUVERNEMENT LIBÉRAL

Mme Johanne Deschamps (Laurentides—Labelle, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement libéral et le premier ministre en tête ne disent pas la vérité aux citoyens et ne se gênent pas pour les abandonner à leur sort.

Non content d'ignorer l'appel à l'aide des régions concernant le dossier du bois d'oeuvre, insatisfait de laisser tomber les agriculteurs du Québec qui doivent leur misère à ce gouvernement qui demeure insensible aux réalités des Québécoises et des Québécois, le premier ministre refuse d'atténuer les effets de la crise pétrolière sur les plus vulnérables.

Les régions éloignées n'ont pas de système de transport en commun et sont donc à la merci des pétrolières et de leur soif de profits.

Que fait le premier ministre pendant ce temps? Il dilapide les fonds publics au profit des amis du Parti libéral et protège Gagliano et sa bande.

«Travailler, c'est trop dur, et voler c'est pas beau», comme le chante si bien Zachary Richard: le déclin du fédéralisme se poursuit.

* * *

[Traduction]

SWANSEA

L'hon. Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, je félicite le conseil de gestion, le personnel, les bénévoles et tous les citoyens du village historique de Swansea à l'occasion de l'ouverture officielle de la salle des fondateurs à l'hôtel de ville. L'ouverture officielle a eu lieu le 17 septembre. J'étais fière d'y assister.

L'hôtel de ville de Swansea était auparavant l'édifice municipal du village de Swansea qui a été fusionné à Toronto en 1966. Cet édifice sert maintenant de véritable centre communautaire et on y trouve entre autres la bibliothèque commémorative de Swansea et plusieurs salles de réunion pouvant accueillir de nombreuses activités récréatives et éducatives.

La salle des fondateurs est le plus récent ajout et tire son nom des nombreux résidents qui, au fil des ans, se sont employés à faire en sorte que l'édifice reste ouvert et entretenu. Cette nouvelle salle est une bonne façon de se souvenir des gens qui ont joué un rôle si déterminant pour préserver l'édifice. Je les félicite et je salue la vitalité remarquable de la collectivité et des citoyens de Swansea.

* * *

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, les familles du capitaine Colin Sonoski et du capitaine Juli-Ann Mackenzie ont été sidérées par la décision d'interdire de vol la flotte d'hélicoptères de recherche et de sauvetage CH-149 Cormorant, à Trenton, à cause d'un manque de pièces de rechange, et de la remplacer par les hélicoptères CH-146 Griffon.

Ces courageux soldats ont perdu la vie quand leur hélicoptère Griffon s'est écrasé pendant une opération de recherche et de sauvetage il y a trois ans. Les familles attendent toujours le rapport final sur le sauvetage 420, qui expliquera pourquoi la pale de rotor de queue s'est détachée de l'hélicoptère Griffon en plein vol, entraînant la mort des deux pilotes.

Article 31 du Règlement

Avant que d'autres pilotes des Forces canadiennes ne perdent la vie à cause d'une défectuosité du matériel, le premier ministre, qui est responsable des réductions du budget militaire, se doit de publier sur-le-champ le rapport final de l'accident avant de remplacer les hélicoptères de recherche et de sauvetage par les CH-146, qui ont la réputation de ne pas être sécuritaires. Il le doit aux veuves et aux familles de tous les membres des Forces armées.

* * *

• (1105)

L'IRAN

M. Mario Silva (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, cet été, les gens du monde entier ont été choqués et attristés d'apprendre, dans les médias, que deux jeunes hommes âgés de 16 et de 18 ans avaient été exécutés en Iran.

Des médias indépendants sont venus confirmer que Mahmoud Asgari et Ayez Marhoni ont perdu la vie parce qu'ils étaient homosexuels. Les responsables iraniens se sont empressés d'invoquer des présumées accusations au pénal, qui manquaient de crédibilité.

La vérité est que les homosexuels en Iran sont victimes de violations effroyables des droits de la personne. Ces jeunes hommes ont perdu la vie parce qu'ils étaient homosexuels. Étant donné leur jeune âge, leur exécution contrevenait aux conventions internationales dont l'Iran est signataire.

Les gens de par le monde doivent dénoncer haut et fort ces violations continues des droits les plus fondamentaux de la personne en Iran.

* * *

[Français]

TROIS-RIVIÈRES

Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, le centre-ville de Trois-Rivières a reçu une reconnaissance internationale, le 12 septembre dernier. Il s'est vu attribuer un prix dans la catégorie Événements spéciaux et promotion au congrès de l'International Downtown Association qui se déroulait à Denver au Colorado.

Cette association vise à aider ses membres à partager des formules gagnantes, que ce soit en matière de démarchage de nouveaux commerces, de stratégie de communications et de marketing, de transport urbain, de projets sociaux ou autres pour revitaliser les centres-villes.

Ce succès de Trois-Rivières est le résultat d'efforts concertés de plusieurs regroupements dont le conseil municipal, l'Office de tourisme et la Société de développement commercial du centre-ville.

La candidature insistait particulièrement sur l'originalité du Festival international de la poésie. Ex aequo avec Los Angeles, Trois-Rivières a devancé New York et Milwaukee.

Nos plus sincères félicitations.

Article 31 du Règlement

[Traduction]

LA GALERIE CARNEGIE

M. Russ Powers (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole pour souligner le 25^e anniversaire de la galerie Carnegie, gérée par la Dundas Art and Craft Association et située dans le centre historique de Dundas, en Ontario.

La Dundas Art and Craft Association a pour mandat de mieux faire connaître l'art canadien et d'en encourager la production, en particulier par les artistes de ma région, Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, et des environs.

La galerie se révèle une ressource éducative tant pour les membres que pour la collectivité. Elle sert de tribune où artistes et artisans peuvent discuter et mettre leurs connaissances et leur expérience à contribution.

La galerie Carnegie permet à la collectivité de voir des expositions d'une grande qualité. C'est un moteur de la vitalité et du développement des arts dans la région de Hamilton depuis des années.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU TOURISME

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, PCC): Monsieur le Président, un épisode de l'émission de télévision américaine *Boston Legal* montrera un lieu de villégiature de classe mondiale qui se trouve dans ma circonscription, sur l'île de Vancouver.

C'est une bonne nouvelle. Toutefois, l'épisode s'attaque à l'élevage du saumon, une industrie durable qui emploie 4 000 Britannico-Colombiens, la plupart appartenant à des collectivités rurales ou des Premières nations.

La prémisse selon laquelle l'élevage du saumon et le tourisme sont incompatibles est fautive. La Commission canadienne du tourisme, sans réfléchir, a acheté de pleines pages de publicité dans le *New York Times* et le *Los Angeles Times* afin de promouvoir l'émission, ce qui ne fera qu'engendrer une polarisation.

Voilà qu'une commission financée par les contribuables prend parti aux dépens, peut-être, des éleveurs de saumon et de leurs collectivités. Le ministre doit faire échec à ces plans dès aujourd'hui.

* * *

LA JUSTICE

L'hon. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Lib.): Monsieur le Président, l'opposition présente à la Chambre une image sérieusement déformée de la position du gouvernement sur certaines questions judiciaires très importantes, comme la protection des enfants. Il est temps de mettre les choses au clair.

Dans son souci de protéger les enfants, notre gouvernement a adopté certaines des lois les plus sévères au monde pour contrer l'exploitation des enfants, la pornographie juvénile et l'utilisation d'Internet pour attirer les enfants.

Le projet de loi C-2, qui a reçu la sanction royale le 20 juillet, criminalise l'exploitation des enfants, en particulier des enfants âgés de 14 à 17 ans. Pour établir s'il y a exploitation, la loi tient compte de la différence d'âge, de l'âge de l'enfant et de la nature de la relation.

Au Canada, l'âge du consentement est de 18 ans, mais nous ne criminaliserons pas les relations sexuelles entre adolescents. Nous avons aussi adopté les projets de loi C-27 et C-51, qui vont plus loin pour aider et protéger les enfants.

● (1110)

LES AÎNÉS

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, depuis mon élection dans Windsor-Ouest en 2002, mon bureau et moi-même aidons beaucoup de gens dans ma collectivité à profiter des programmes et des services destinés aux aînés. Il est devenu évident pour moi que nous devons agir. Trop de gens sont laissés pour compte.

Au cours des derniers mois, j'ai parcouru tout le pays pour rencontrer des aînés, des associations d'aînés, des défenseurs des droits des aînés et d'autres membres de la classe politique. Dans une très large mesure, les gens appuient la charte des droits des aînés qui a été présentée à la Chambre en mon nom et au nom de mes collègues néo-démocrates.

Selon moi, le moment ne pourrait être mieux choisi pour adopter une telle charte au Canada. Trop d'aînés sont négligés par la société. J'ai entendu dire que des aînés doivent choisir entre se nourrir et acheter leurs médicaments, que des aînés qui ont besoin de physiothérapie pour leurs genoux ne peuvent se faire traiter à cause de problèmes de transport et que des aînés vivent dans des maisons peu sûres et mal entretenues.

Le 1^{er} octobre, demain donc, a été désigné par les Nations Unies comme la Journée internationale des personnes âgées. Tous les ans, cette journée nous rappelle qu'il faut reconnaître, en tant que société, les défis importants que nous devons relever et les occasions que nous devons saisir relativement à nos aînés.

La charte des droits des aînés proposée par le NPD va renforcer la responsabilité du gouvernement à l'égard des aînés et orienter notre législation et les services publics. En même temps, elle constituera une déclaration claire au sujet des rôles importants que les aînés jouent dans la société canadienne. Il est plus que temps de le faire.

* * *

[Français]

L'EAU POTABLE

M. Jim Prentice (Calgary-Centre-Nord, PCC): Monsieur le Président, hier, la commissaire à l'environnement et au développement durable a blâmé le gouvernement pour son incompétence en raison de son incapacité à fournir de l'eau potable aux Canadiens autochtones.

Malgré des dépenses de plus de 2 milliards de dollars, l'eau que boivent les premières nations présente toujours un risque élevé.

Et voilà maintenant que le gouvernement prévoit dépenser 2 milliards de dollars supplémentaires sans avoir mis en place la réglementation et sans même être en mesure d'indiquer au Parlement si les personnes dans le besoin reçoivent de l'eau potable salubre. C'est ce qu'on appelle dépenser de l'argent pour rien.

L'accès à l'eau potable est un droit fondamental pour tous les Canadiens. Malheureusement, le gouvernement se borne à gaspiller l'argent des contribuables pendant que souffrent les Canadiens autochtones.

LA BIENNALE DU LIN DE PORTNEUF

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, la première Biennale internationale du lin de Portneuf tire à sa fin. Cet événement met en valeur cette noble matière par le biais des arts, du design, de l'environnement et de l'éducation.

Différentes activités ont eu lieu au Centre d'interprétation et à l'atelier de la Caserne du lin à Saint-Léonard, au moulin Marcoux à Pont-rouge, au Vieux Presbytère et au moulin de La Chevrotière à Deschambault-Grondines. Événement international, des artisans et artistes du Québec, de la France et de la Belgique y ont participé.

Mme Colette Matte, de Cap-Santé, a remporté le grand prix du concours en métiers d'art textile pour son oeuvre : « Mouvement de l'âme » : un oreiller de lin et de verre qui renferme des éléments que la lumière met à jour.

Bravo aux partenaires et membres du comité organisateur, particulièrement: Gilles Girard, président; Karine Germain, coordonnatrice; Donald Vézina, coordonnateur de l'Association du patrimoine de Deschambault, ainsi que Michel Robichaud, designer et porte-parole de la biennale.

Merci pour cette première édition. Je sais que, déjà, et avec enthousiasme, vous êtes à imaginer la seconde édition de la Biennale internationale du lin de Portneuf.

* * *

LES FONDS PUBLICS

M. Guy Lauzon (Stormont—Dundas—South Glengarry, PCC): Monsieur le Président, la dernière édition des Comptes publics du Canada témoigne, une fois de plus, de la mauvaise gestion des fonds publics de ce gouvernement libéral. Vols, vandalisme et dommages accidentels dans les ministères du gouvernement fédéral ont coûté aux payeurs de taxes canadiens plus de 31 millions de dollars cette année.

C'est en fait une hausse de 345 p. 100 par rapport à l'année dernière.

La GRC a subi, à elle seule, plus d'un million de dommages à ses véhicules!

Qu'est-ce que le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux compte faire pour remédier à un tel gaspillage des fonds publics? Comment le gouvernement compte-t-il recouvrer ces sommes? Est-ce que les payeurs de taxes canadiens feront encore les frais de la mauvaise gestion de ce gouvernement libéral?

* * *

LES POMPIERS

M. Jean-Claude D'Amours (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, il y a quelques semaines, la brigade des incendies de Saint-Jacques, au Nouveau-Brunswick, célébrait 50 ans d'existence et de loyaux services envers la communauté.

Je tiens aujourd'hui à reconnaître le valeureux travail des pompiers de Saint-Jacques, de même que de tous les pompiers de ma circonscription et d'ailleurs au pays. Ces gens contribuent activement à la sécurité de nos communautés et n'hésitent pas à mettre leur propre vie en danger pour sauver celles de leurs concitoyens.

Sans nos pompiers, nos communautés ne sauraient être aussi sécuritaires. Il ne faut pas non plus oublier le travail de prévention que font nos pompiers dans nos écoles et dans nos communautés. Bref, ces gens se dévouent entièrement au sein de leur localité.

Article 31 du Règlement

J'encourage tous mes concitoyens et concitoyennes à reconnaître le travail de nos pompiers et, encore une fois, je tiens à remercier la brigade des incendies de Saint-Jacques pour 50 années de services.

* * *

●(1115)

[Traduction]

LA CAMPAGNE SOEURS D'ESPRIT

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, en mai dernier, le gouvernement libéral a promis cinq millions de dollars sur cinq ans à la campagne Soeurs d'esprit, une initiative de l'Association des femmes autochtones du Canada. Cette campagne tend à sensibiliser la population à la violence faite aux femmes autochtones au Canada.

Selon les statistiques gouvernementales, les femmes autochtones de plein droit sont cinq fois plus susceptibles d'être tuées que les membres de tout autre groupe de femmes au Canada. Cependant, depuis mai, aucun crédit n'est versé à la campagne Soeurs d'esprit et dans les cinq mois qui se sont écoulés depuis, cinq autres femmes autochtones ont disparu. Qui sait combien ont disparu sans que leur cas soit rapporté. Ce n'est là qu'un autre exemple qui montre que les libéraux font beaucoup d'annonces de financement, mais qu'ils n'y donnent pas souvent suite.

Les familles de ces femmes et jeunes filles disparues méritent mieux. J'exhorte le gouvernement libéral à débloquer immédiatement l'argent qui a été promis, afin que la campagne Soeurs d'esprit puisse commencer sans tarder.

* * *

[Français]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, le conflit sur le bois d'oeuvre dure depuis maintenant 40 mois. L'industrie est à bout de souffle et un plan d'aide est urgent.

Techniquement, le conflit est terminé depuis le 10 août 2005, date à laquelle l'ALENA a jugé que l'industrie américaine n'était pas menacée et que les droits compensateurs et antidumping devaient être abolis et remboursés.

Malheureusement, pour la première fois depuis la conclusion de l'Accord de libre-échange il y a 17 ans, les États-Unis refusent de se plier à une décision d'un groupe spécial. Ce choix des autorités américaines est très grave et menace l'intégrité de l'ALENA, dont les décisions sont censées être exécutoires.

Voilà que l'industrie doit maintenant se retourner vers les tribunaux américains pour obtenir justice, ce qui correspond pratiquement à un retour en arrière de 20 ans.

Le premier ministre et le gouvernement fédéral doivent faire montre de détermination et mettre en oeuvre les solutions que le Bloc québécois a présentées, il y a maintenant trois ans.

Le temps des discours est révolu, il faut passer à l'action.

*Questions orales***QUESTIONS ORALES***[Traduction]***DAVID DINGWALL**

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, il n'y a pas de règles ni de lignes directrices régissant l'indemnité de départ que les contribuables canadiens devront verser à David Dingwall. Nous sommes au courant de ses comptes de dépenses à la Monnaie royale. Nous savons qu'il s'est fait rembourser ses moindres dépenses par les contribuables canadiens pendant qu'il était à la tête de cette entreprise, même l'achat d'un paquet de chewing gum.

Le fait que le premier ministre défende ce comportement décadent en dit long sur l'arrogance et l'impudence dont le gouvernement fait preuve chaque jour.

André Ouellet, un autre spécialiste des comptes de dépenses excessifs, n'a pas reçu un cent lorsqu'il a démissionné dans la honte de Postes Canada.

Pourquoi envisage-t-on même d'accorder une indemnité de départ à David Dingwall?

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, on est innocent jusqu'à preuve du contraire. Il n'y a absolument rien qui puisse indiquer que M. Dingwall a enfreint les règles en ce qui concerne ses dépenses. Elles ont toutes été vérifiées par le directeur financier et approuvées ensuite par le conseil d'administration. Pour plus de certitude, le conseil nommera deux éminents Canadiens de l'extérieur de l'entreprise pour réexaminer le dossier.

Pour ce qui est de l'indemnité de départ, les lois sur la protection des renseignements personnels m'empêchent de dévoiler quelque information que ce soit touchant une personne en particulier, mais je peux parler de mon expérience personnelle. Lorsque j'ai quitté volontairement la Banque royale pour me lancer en politique, j'ai reçu une indemnité de départ. C'est normal.

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, ce n'est pas normal de faire payer son chewing gum par les contribuables canadiens.

[Français]

L'ancien ministre David Dingwall a remis sa démission après une orgie de dépenses extravagantes aux frais des contribuables et un nuage de suspicion autour de ses efforts passés de lobbying.

Ma question est simple: pourquoi les contribuables devraient-ils donner encore de l'argent à David Dingwall? Pourquoi lui offrir un parachute doré? Est-ce pour acheter son silence?

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, comme je viens de le dire, aucune preuve n'a été faite que M. Dingwall a contrevenu aux règles. Le tout a été vérifié par le conseil d'administration. Ce dernier engagera deux personnes externes pour tout vérifier encore une fois. On doit donc conclure qu'il n'a pas contrevenu aux règles.

Comme je viens de le dire également, quand on quitte un tel poste, il est normal de recevoir une indemnité de départ, tout comme c'est le cas dans le secteur privé.

● (1120)

[Traduction]

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Quelle surprise d'entendre des libéraux innocenter d'autres libéraux, monsieur le Président.

Lorsque l'administrateur du scandale des commandites, Chuck Guité, s'est présenté à l'entrevue pour l'obtention de ce poste, le ministre des Travaux publics à l'époque, David Dingwall, lui a dit: « Bienvenue parmi nous. Vous ne les dénoncerez pas et vous ne nous dénoncerez pas. » Il semblerait que le code observé par les libéraux à Ottawa consiste à toujours faire passer les intérêts du parti avant ceux du pays.

Selon des témoignages présentés devant la Commission Gomery et devant le Comité des comptes publics, M. Dingwall et le premier ministre, qui était ministre des Finances à l'époque, ont travaillé main dans la main sur diverses questions liées à la passation des marchés.

L'indemnité de départ de M. Dingwall est-elle une forme de pot-de-vin qui lui serait versé pour acheter son silence? Quelles sont les choses que David Dingwall sait et que le gouvernement ne veut pas qu'il révèle?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, cette allégation est tellement abjecte qu'elle ne mérite même pas une réponse.

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Je ne dirai rien de cette réponse, monsieur le Président.

Grâce à une demande faite en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, le Parti conservateur possède des documents qui établissent que le gouvernement n'est pas tenu de verser une indemnité de départ à M. Dingwall. En d'autres mots, la décision appartient au premier ministre. C'est à lui de décider. Il doit décider s'il veut récompenser le comportement inconvenant d'un ancien membre du club ou protéger les intérêts des contribuables canadiens.

J'aimerais que quelqu'un du gouvernement prenne la parole pour nous dire les intérêts de qui on défendra.

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, la Loi sur la protection de la vie privée m'empêche de commenter la situation de toute personne sauf la mienne.

Dans mon cas, lorsque j'ai quitté volontairement mon emploi à la Banque royale pour entrer en politique, il était normal que je reçoive une indemnité de départ.

Dans le cas qui nous occupe, je peux dire au député que le Bureau du Conseil privé évalue la situation à la lumière des pratiques habituelles.

Je ne peux pas réellement dire quoi que ce soit de plus sauf que, selon ma propre expérience, une indemnité de départ serait normale en l'occurrence.

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Malheureusement, monsieur le Président, ce qui est aussi normal compte tenu de l'impéritie du gouvernement, ce sont les voyages partout dans le monde, le golf, les grandes bouffes et la gomme à mâcher payés par les contribuables.

C'est le scandale du premier ministre, son linge sale et sa décision. Il peut continuer d'enfoncer le clou en récompensant sans aucun motif raisonnable un membre du club des copains libéraux ou il peut prendre le parti des Canadiens.

Pour faire changement, défendra-t-il les intérêts des contribuables et des citoyens canadiens?

Questions orales

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, tout au long de sa carrière, le premier ministre a pris la défense des intérêts des Canadiens. C'est lui qui a lancé l'examen de la gouvernance au sein des sociétés d'État, ce qui a abouti à 31 recommandations. C'est lui qui a soumis les sociétés d'État à la vérification. C'est aussi lui qui a lancé un examen de la gestion stratégique qui a permis de renforcer les comités de vérification financière.

Le chef de l'opposition veut savoir pourquoi on ne demande pas à la vérificatrice générale d'intervenir. La vérificatrice générale est la vérificatrice de la Monnaie royale canadienne et, en plus, dans son plus récent rapport de vérification, paru en juin dernier, elle déclarait...

Le vice-président: La députée de Rivière-du-Nord a la parole.

* * *

[Français]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, suite aux révélations de la Commission Gomery, le gouvernement annonce qu'il augmente de 5 millions de dollars les poursuites dirigées contre les agences qui sont soupçonnées de surfacturation. Or, on a aussi appris devant la commission que le Parti libéral a touché plus d'argent qu'on ne le croyait.

Comme une analyse serrée des témoignages à la commission indique au bas mot qu'une somme de plus de 5,4 millions de dollars aurait transité vers le Parti libéral du Canada, est-ce que le gouvernement entend aussi exiger des comptes de celui-ci?

L'hon. John Godfrey (ministre d'État (Infrastructure et Collectivités), Lib.): Monsieur le Président, nous sommes en train d'essayer de récupérer des sommes d'argent qui ont été dispersées d'une façon irrégulière. Nous ajoutons de plus en plus les sommes que nous découvrons. C'est maintenant un montant allant jusqu'à 44 millions de dollars que nous réclamons aux groupes qui sont déjà connus de la Chambre. Nous allons continuer de le faire.

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, ce que nous voulons savoir, c'est où est allé l'argent des contribuables?

Le gouvernement éprouve de sérieuses difficultés à récupérer les millions de dollars détournés par les agences puisqu'à ce jour, il n'a récupéré que seulement 1,5 million de dollars sur les 45 millions de dollars identifiés.

Pour éviter que l'argent touché par le Parti libéral du Canada ne se perde, le gouvernement admettra-t-il qu'il doit aussi agir à l'endroit de celui-ci pour s'assurer de retrouver l'argent des contribuables?

• (1125)

L'hon. John Godfrey (ministre d'État (Infrastructure et Collectivités), Lib.): Monsieur le Président, c'est pourquoi nous allons attendre le rapport du juge Gomery. Pendant ce temps, nous allons continuer de raffiner nos recherches concernant les sommes d'argent que nous croyons avoir été déboursées d'une façon inacceptable. Nous raffinons ces chiffres et nous avons déjà reçu 1,5 million de dollars. Nous allons continuer de chercher.

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, dans la foulée du scandale des commandites, on se rappellera que le Parti libéral du Canada a créé une fiducie et s'est engagé à y verser une somme de 750 000 \$.

Puisqu'à la lumière des révélations de la Commission Gomery le gouvernement a décidé d'augmenter ses réclamations auprès des agences, compte-t-il agir de la même manière à l'endroit du Parti libéral du Canada et vérifier si l'argent sale a bel et bien été versé dans la fiducie promise par celui-ci?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député, la Chambre et le public peuvent avoir la certitude absolue qu'en cette matière le Parti libéral respectera complètement et intégralement tous ses engagements.

[Français]

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, selon nos évaluations, ce n'est pas 750 000 \$ d'argent sale dont a bénéficié le Parti libéral du Canada, mais plutôt 5,4 millions de dollars.

Devant cette réalité, est-ce que le gouvernement ne devrait pas s'assurer qu'au moins 750 000 \$ d'argent sale a été versé en fiducie?

L'hon. John Godfrey (ministre d'État (Infrastructure et Collectivités), Lib.): Monsieur le Président, c'est pourquoi nous avons la Commission Gomery. Il faut attendre son rapport du 1^{er} novembre pour découvrir les sommes exactes. À partir de cela, nous ferons le nécessaire.

* * *

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale et elle porte sur la politique canadienne en Afghanistan relativement à la remise de captifs aux Américains ou au gouvernement afghan.

Je me demande si le ministre de la Défense nationale peut nous dire comment le gouvernement canadien a l'intention de s'assurer que les troupes canadiennes ne violent pas les conventions de Genève. A-t-il l'intention de travailler avec les ONG, comme la Croix-Rouge et Amnistie Internationale, pour veiller à ce que le Canada ne viole pas ces conventions?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, absolument. Je remercie le député de sa question. C'est, pour moi, un sujet très sérieux.

Les députés devraient savoir que si nous faisons des prisonniers en Afghanistan, certains d'entre eux sont libérés sur-le-champ parce qu'ils ne présentent aucun intérêt. Tous ceux qui ne sont pas libérés, parce qu'ils sont soupçonnés d'activités terroristes ou autres, sont traités par le Canada et nos troupes conformément aux normes humanitaires et au droit international. Lorsqu'ils sont remis aux autorités américaines ou afghanes, la Croix-Rouge en est informée, conformément aux conventions, afin de pouvoir procéder à des inspections. Les députés ont entendu les assurances données par le gouvernement américain et d'autres gouvernements selon lesquelles les prisonniers seront traités conformément aux normes humanitaires.

* * *

LE LOGEMENT

L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD): Monsieur le Président, nous savons que les Américains adoptent parfois une approche plutôt créative du droit international. J'exhorte donc le ministre de la Défense nationale à surveiller la situation de près.

Questions orales

Pendant que les soldats canadiens mettent leur vie en danger en Afghanistan, nous constatons que bon nombre de leurs familles, au Canada, sont également en danger car elles sont obligées de vivre dans des logements militaires contaminés par la Zonolite. Hier soir, on a diffusé un reportage au sujet d'une femme dont le mari se trouve en Afghanistan.

Le ministre peut-il nous assurer qu'il examinera ce cas et d'autres, et qu'il fournira des logements décentes à ces familles?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je suis gré au député de son intérêt pour cette question et pour le bien-être des familles de nos soldats. Je vais collaborer en ce sens avec lui et les autres membres du comité.

Nous nous sommes attaqués très activement au problème causé par la Zonolite. Nous inspectons les logements. Nous cherchons des moyens scientifiques de remédier à la situation. Nous colmatons les endroits qui doivent être colmatés. Nous démolissons les logements qui doivent être démolis.

Je ne suis pas au courant du cas dont le député m'a fait part, mais je lui assure, ainsi qu'aux autres députés, que j'en informerai l'organisme. Je vais me renseigner immédiatement sur les dispositions prises dans ce cas, et j'en reparlerai.

* * *

• (1130)

PARTENARIAT TECHNOLOGIQUE CANADA

M. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): Monsieur le Président, la vérification des partenariats technologiques de 33 entreprises a permis de déterminer que 11 d'entre elles avaient violé leur contrat. Le ministre de l'Industrie en a été informé le 16 septembre. Cela fait deux semaines, et pourtant il refuse toujours de révéler les détails issus de ces vérifications.

Depuis deux semaines, on dissimule au Parlement les résultats de ces vérifications. Quelles sont ces 11 entreprises? M. Dingwall est-il impliqué, oui ou non? Combien d'argent a été versé en ristournes? Par respect pour le principe de la transparence, quand le ministre le dira-t-il à la Chambre?

L'hon. Jerry Pickard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le ministre a agi de manière tout à fait responsable. Il n'a pas l'intention de commencer à nommer les entreprises ici à la Chambre des communes. Cependant, il a dit qu'il n'y aurait aucune tolérance envers les gens qui ne respectent pas les règles établies. Le gouvernement récupérera l'argent jusqu'au dernier sou si des infractions ont été commises.

M. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): Monsieur le Président, le ministre pourrait s'épargner bien des maux de tête en disant honnêtement quelles sont les 11 entreprises et combien d'argent a été versé sous forme de ristournes. Nous allons continuer de poser cette question jusqu'à ce que nous ayons une réponse. Nous sommes en présence de 11 autres David Dingwall. Le public mérite de savoir qui ils sont, quelles infractions ont été commises et combien d'argent a été versé en ristournes.

Quand le gouvernement fera-t-il preuve d'honnêteté en ce qui concerne ces activités illégales? Qui a reçu ces ristournes? À combien se chiffraient-elles?

L'hon. Jerry Pickard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, il est vraiment malheureux que le parti d'en face essaie de critiquer le gouvernement. Pourtant, c'est bien le gouvernement qui a établi les mécanismes de vérification. Il a collaboré à cette fin avec la vérificatrice générale.

Il a collaboré avec les responsables des vérifications dans le secteur public pour que les deniers publics mal employés soient récupérés et pour qu'on sache où les infractions ont été commises. Nous veillerons à ce que la règle de la tolérance zéro soit appliquée. Il est très important que les Canadiens comprennent que le gouvernement fait preuve d'un sens aigu des responsabilités dans la gestion des deniers publics.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Gordon O'Connor (Carleton—Mississippi Mills, PCC): Monsieur le Président, mettant de côté la concurrence, le ministre cherche à obtenir auprès d'un fournisseur unique des Chinook et des Hercules, ainsi que 16 véhicules pour l'armée destinés à l'Afghanistan. Cela représente des milliards de dollars. Chose incroyable, l'appel d'offres pour l'aéronef va de l'avant sans un énoncé des besoins approuvé. Le ministre veut faire des dépenses de milliards de dollars sans appel d'offres, en fonction des préférences personnelles de quelqu'un. C'est tout simplement inacceptable.

Sans un appel d'offres ouvert et toute la documentation voulue, comment les Canadiens savent-ils qu'ils obtiennent le meilleur équipement possible au meilleur prix possible?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, il est évident que le député en sait plus que les Canadiens et moi-même, car je n'ai pas encore soumis de proposition pour l'acquisition de cet équipement. Je pense qu'il saute un peu trop vite aux conclusions. Il devrait au moins attendre que nous ayons une proposition à faire avant de décider de nous critiquer sans avoir rien sur quoi se baser.

M. Gordon O'Connor (Carleton—Mississippi Mills, PCC): Monsieur le Président, le ministre va soumettre la proposition au cabinet du premier ministre lundi. J'en ai assez du cinéma habituel du ministre. Il blâme généralement un collaborateur ou le Chef d'état-major de la défense pour ses décisions. C'est sa décision.

L'empressement anormal à acquérir du matériel auprès d'un fournisseur unique dans le cas de l'Afghanistan confirme que les libéraux ont pris une décision hautement politique d'engager nos troupes dans une mission très risquée sans veiller à ce qu'elles soient bien équipées. C'est scandaleux. Ce recours à un fournisseur unique est une opération de limitation des dégâts sur le plan politique qui va coûter aux Canadiens des milliards de dollars sans aucune garantie qu'ils en auront pour leur argent.

Faut-il s'attendre à une enquête du Bureau du vérificateur général là-dessus à l'avenir?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, faire du cinéma est une chose, mais dire n'importe quoi en est une autre. Le député ne peut m'accuser, d'une part, d'accélérer l'achat du matériel nécessaire pour nos troupes et, d'autre part, d'envoyer des troupes sans l'équipement nécessaire.

Bien entendu, j'essaie de donner à nos militaires le meilleur matériel possible. C'est une mission multinationale. Il y aura d'autres nations sur place avec l'équipement voulu. Le Chef d'état-major de la défense a déclaré que, lorsque nos militaires iront, en février, remplir cette mission, ils seront parmi les mieux équipés et les mieux encadrés au sein des forces multinationales présentes en Afghanistan, et ce sera le cas.

Questions orales

[Français]

DAVID DINGWALL

M. Odina Desrochers (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor et le ministre du Revenu national sont montés aux barricades, cette semaine, pour défendre leur ami David Dingwall, celui-là même qui a réussi à refiler une facture de 750 000 \$ à la Monnaie royale pour divers frais reliés à l'hébergement et à sa BMW. Hier, le ministre responsable de la Monnaie royale s'est montré ouvert à ce que David Dingwall reçoive une indemnité de départ.

Le ministre du Revenu national ne convient-il pas qu'après avoir mené une vie royale à la Monnaie royale, David Dingwall ne mérite aucune indemnité de départ?

• (1135)

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, aucune preuve n'a été faite que M. Dingwall a contrevenu aux règles concernant ses dépenses. Toutes ses dépenses ont été vérifiées par le conseil d'administration. De plus, celui-ci engagera deux personnes externes pour réévaluer la situation.

Pour ce qui concerne les indemnités, elles sont chose courante, dans le secteur privé comme dans le secteur public, pour de tels postes. C'est le gouvernement, par l'entremise du Bureau du Conseil privé, qui évaluera cette situation. Toutefois, aucune décision n'a encore été prise.

M. Odina Desrochers (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre, qui voulait rompre avec l'héritage Chrétien-Gagliano, ne réalise-t-il pas qu'en continuant de défendre les amis du régime libéral, comme David Dingwall, il se fait leur complice?

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a pas là de nouvelle question. J'ai déjà dit qu'il n'avait pas contrevenu aux règles. Le conseil d'administration de la Monnaie royale engagera deux personnes externes jouissant d'une grande crédibilité pour réexaminer la politique, pour voir si M. Dingwall ne l'a pas respectée et aussi pour voir si certains de ses éléments devraient être changés.

* * *

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX

M. Alain Boire (Beauharnois—Salaberry, BQ): Monsieur le Président, après le scandale des commandites, après l'affaire Dingwall, c'est maintenant au tour de plusieurs ministères d'être frappés par l'incurie de ce gouvernement, où plusieurs vols d'ordinateurs atteignent des sommets et où des employés décédés continuent de recevoir leur chèque de pension.

Devant des révélations aussi troublantes, que compte faire le gouvernement pour mettre fin à un pareil gaspillage?

L'hon. John Godfrey (ministre d'État (Infrastructure et Collectivités), Lib.): Monsieur le Président, nous continuerons bien sûr de perfectionner nos systèmes. Nous nous assurerons que lorsque nous initions de nouveaux programmes, nous en éliminerons toutes espèces de défauts. Nous apprenons de nos erreurs, mais nous allons tout de même perfectionner nos systèmes.

M. Alain Boire (Beauharnois—Salaberry, BQ): Monsieur le Président, la liste ne cesse de s'allonger. Après les Ouellet, les Dingwall et maintenant les Taddeo, il est évident que les critères encadrant les sociétés d'État ont besoin d'un sérieux resserrement.

Qu'attend le gouvernement pour confier le mandat à la vérificatrice générale pour qu'elle enquête sur l'ensemble des pratiques des sociétés d'État?

[Traduction]

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, voilà justement la nature du problème que nous avons à cet égard. Nous avons effectué ce changement plus tôt cette année. La vérificatrice générale est désormais la vérificatrice de l'ensemble des sociétés d'État, exception faite de la Banque du Canada, dont la loi habilitante prévoit un régime très particulier.

Nous avons étendu les modalités d'accès à l'information aux sociétés d'État. Nous avons exigé un renforcement des régimes de vérification. Un rapport indépendant de vérification interne est fourni aux conseils d'administration. Nous avons demandé aux conseils d'administration d'établir des règles de procédure bien définies pour la surveillance de la direction aussi bien que des activités, et je n'ai pas épuisé la liste.

Cette liste contient 31 points. Au Canada, on considère que tout cela est à la fine pointe. Les gens du secteur privé ont dit que nous avons établi des exigences exemplaires en matière de gouvernance. Le premier ministre a fait un travail exceptionnel dans l'amélioration de la gestion de nos sociétés d'État.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley, PCC): Monsieur le Président, lorsque le ministre de la Défense nationale a besoin d'un soldat pour l'Afghanistan, il prend tout son temps et accepte des demandes de toutes les provinces du pays.

Lorsque le ministre offre un bon emploi sans risque à Ottawa, comme celui qu'il annonce aujourd'hui pour lequel on exige un expert en matériel de matelotage, seules les personnes dont le code postal correspond aux alentours d'Ottawa y ont accès.

J'aimerais que le ministre explique pour les gens de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Alberta et du Manitoba, ainsi que de toute autre province, comment il se fait qu'ils sont assez bons pour se rendre en Afghanistan au péril de leur vie, mais qu'ils ne le sont pas assez pour travailler à Ottawa.

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, le député revient régulièrement à la charge avec cette question. On a discuté d'une façon de corriger ce processus pour les postes de bas niveau. Son commentaire est valable et je suis tout à fait d'accord avec lui. Pour les postes de plus haut niveau de la fonction publique, il devrait y avoir des concours à l'échelle du pays.

Je puis dire au député que j'ai parlé de la question à la présidente de la Commission de la fonction publique. Comme je le lui ai déjà dit, elle se penche sur cette question et je pense qu'il peut s'attendre à une annonce à ce sujet assez bientôt.

Questions orales

●(1140)

LA PROTECTION CIVILE

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): Monsieur le Président, étonnamment, le ministre de la Défense dit que notre degré de préparation aux urgences est inégalé. Un grave problème perdure pourtant depuis des années, mais le gouvernement libéral refuse de le régler. Le personnel médical titulaire d'un permis provincial n'a pas le droit de pratiquer dans une autre province en situation d'urgence.

Pourquoi le gouvernement n'est-il pas prêt à éliminer les obstacles bureaucratiques pour permettre de sauver des vies avant qu'un désastre ne survienne?

L'hon. Carolyn Bennett (ministre d'État (Santé publique), Lib.): Monsieur le Président, nous sommes très heureux de signaler que, en avril dernier, nous avons mis sur pied le réseau de santé publique pancanadien. Nous sommes en train de négocier des protocoles d'entente avec les infirmières et les médecins. Nous travaillons avec grande diligence pour répondre au rapport de David Naylor et aux autres questions très importantes liées au partage de l'information. Je peux assurer la députée que le Dr David Butler-Jones et le Dr Perry Kendall et le nouveau réseau accomplissent un travail remarquable avec leurs sous-comités.

* * *

LA SÉCURITÉ FRONTALIÈRE

M. Gord Brown (Leeds—Grenville, PCC): Monsieur le Président, en juin, le Comité sénatorial de la sécurité nationale et de la défense a présenté un rapport faisant état de la sécurité déficiente aux frontières canadiennes. Il a notamment signalé que le gouvernement a, de manière délibérée, modifié un rapport original indépendamment préconisant une présence armée aux postes frontaliers.

Pourquoi le rapport a-t-il été modifié, et quelles sanctions ont-elles été prises à l'égard des responsables de cette modification?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, comme je ne suis pas au courant de la modification du rapport dont fait mention le député, je devrai consulter la vice-première ministre à ce sujet.

Je puis toutefois donner au député l'assurance que l'idée d'armer les agents publics aux frontières a été abondamment discutée. Les policiers sont clairement d'avis que, dans l'intérêt de la défense, de leur sécurité et de celle des citoyens, il vaut mieux que les policiers soient les seules personnes armées aux postes frontaliers. Nous avons étudié la question. Nous avons investi des sommes considérables dans la sécurité frontalière, pour faire en sorte que nos frontières soient parmi les plus sûres du monde. Je peux assurer la Chambre que nous poursuivrons nos efforts en ce sens.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Monsieur le Président, sept mois se sont écoulés depuis que j'ai dénoncé la position malhonnête du Canada sur les demandes de parrainage de parents. Alors que le gouvernement libéral affirmait que le parrainage de parents constituait une importante priorité pour lui, un haut fonctionnaire du ministère de l'Immigration a reconnu que c'était faux.

On fait croire à des gens qu'ils pourront faire venir leurs parents au Canada, mais le gouvernement n'a pas pris et ne prendra pas de mesures à cet égard. Pourquoi le gouvernement se montre-t-il aussi

malhonnête et sans cœur en ce qui a trait à la réunification des familles?

L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, c'est on ne peut plus faux. En avril de cette année, nous avons pris plusieurs mesures. Par exemple, nous nous sommes empressés de faire en sorte que les grands-parents puissent présenter des demandes de visas pour séjours multiples et obtenir de tels visas valables pour cinq ans, sous réserves des exigences imposées aux touristes qui font des séjours de six mois ou plus au Canada, c'est-à-dire réussir un examen médical et détenir une assurance-santé. C'était la première de tout un train de mesures.

* * *

[Français]

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Mme Françoise Boivin (Gatineau, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader adjoint du gouvernement à la Chambre. Hier, le directeur général des élections a fait des commentaires aux médias concernant son rapport sur la 38e élection générale, au sujet de la confidentialité de la liste électorale.

[Traduction]

Qu'en pense le ministre des propos du directeur général des élections au sujet de la confidentialité de la liste électorale?

L'hon. Mauril Bélanger (ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, la recommandation dont la députée parle est une parmi les 48 ou 50 sur lesquelles se penchera le comité compétent de la Chambre. Le gouvernement fera des commentaires en temps opportun. En ce qui concerne la liste électorale, soyons clairs. Son utilisation est régie par la loi. Il revient au Parlement d'adopter les lois. Personne n'est au-dessus des lois, et les mandataires du Parlement ne font pas exception.

* * *

LA SANTÉ

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Les récents fiascos dans le domaine des médicaments d'ordonnance ont amené les Canadiens à mettre en doute la transparence et l'obligation redditionnelle de Santé Canada et de son ministre. Nous en avons maintenant un autre exemple.

Les députés demandent depuis 2003 de connaître les résultats d'une importante étude qui a porté sur des milliers de Canadiennes et qui visait à connaître l'incidence des implants mammaires au silicone sur la santé. Où sont les résultats de cette étude qui a été financée par les contribuables canadiens et quand les Canadiens sauront-ils si ces implants sont dangereux pour les femmes?

●(1145)

L'hon. Carolyn Bennett (ministre d'État (Santé publique), Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de l'excellent témoignage qu'elle a présentée devant le comité.

La mise sur pied d'un groupe d'experts dans le domaine et la tenue d'audiences afin de permettre aux Canadiennes de faire part de leur expérience reflètent bien notre nouvelle approche. Le ministre attend les résultats de ce processus en deux étapes et il transmettra son rapport dès que la décision sera prise.

*Questions orales***LA PAUVRETÉ**

M. Tony Martin (Sault Ste. Marie, NPD): Monsieur le Président, les Canadiens pauvres veulent qu'on leur offre des solutions à long terme et pas seulement une réduction ponctuelle du prix du carburant à la veille des élections.

L'Organisation nationale anti-pauvreté veut que des mesures concrètes soient prises. Elle demande qu'on approuve une subvention spéciale pour le chauffage qui accroîtra le crédit d'impôt pour TPS affaibli par la désindexation, qu'on poursuive les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des habitations à loyer modique et qu'on impose un salaire minimum fédéral de 10 \$.

Quand le gouvernement prendra-t-il des mesures dans ce domaine et quand commencera-t-il à se préoccuper réellement des gens pauvres plutôt que de se contenter d'en parler à la veille des élections?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, il est bien évident que les besoins des Canadiens à faible revenu doivent être une préoccupation constante pour le gouvernement. C'est la raison pour laquelle nous avons adopté des politiques en vue d'accroître considérablement l'emploi au pays, ce qui nous a d'ailleurs valu d'enregistrer le meilleur taux d'amélioration de tous les pays du G-7 au niveau de la création d'emplois. C'est aussi la raison pour laquelle nous cherchons constamment à améliorer le programme de la Prestation fiscale canadienne pour enfants. De plus, dans le dernier budget, nous avons proposé d'accroître le montant minimum de base qui passera à 10 000 \$ sur un certain nombre d'années, ce qui permettra à 860 000 Canadiens à faible revenu de ne plus payer d'impôt du tout.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Larry Miller (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Monsieur le Président, le 4 juillet, j'ai écrit au ministre de la Défense nationale pour l'informer qu'un ancien employé de Meaford Tank Range a révélé, dans une déclaration sous serment, que l'agent Orange y avait été enfoui à la fin des années 1960.

Dans sa réponse, qu'il a mis seulement deux mois et demi à donner, le ministre a affirmé que ses dossiers ne faisaient pas état de l'enfouissement de l'agent Orange à Meaford. Il est bien évident qu'il n'y a pas de dossiers. L'employé qui a formulé les allégations a indiqué clairement que l'enfouissement devait être tout à fait discret.

Le ministre va-t-il mener une enquête complète et approfondie sur ces allégations et va-t-il le faire dès maintenant, oui ou non?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa lettre. Comme je lui a dit dans ma réponse, notre enquête interne ne nous a pas permis de découvrir des dossiers montrant que ce fait s'est produit. Nous étudions actuellement les moyens par lesquels nous pourrions oeuvrer de concert avec la personne qui a fait les allégations en question pour déterminer s'il est possible d'en savoir plus à ce sujet.

Je donne au député l'assurance que j'ai pris note de cette question et que je vais poursuivre l'enquête. Je ne voudrais pas que nous arrivions à un point où ne pourrions pas découvrir l'existence d'une substance qui pose un problème sur nos bases. Je continuerai de déployer tous les efforts possibles et d'agir de concert avec le député et avec la personne avec laquelle il a parlé, afin d'établir les faits.

LE PRIX DE L'ÉNERGIE

Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC): Monsieur le Président, j'ai rencontré Ellie Chaves, la directrice de l'usine d'Alcoa Wheel Products, à Collingwood. En raison de la hausse vertigineuse du prix de l'énergie, Alcoa ne peut plus faire concurrence aux nouveaux pays producteurs comme la Chine, l'Inde et le Brésil. L'usine fermera bientôt ses portes.

Terry Geddes, maire de Collingwood, Ron Best, président de la section locale 1995 des TCA, 430 employés d'Alcoa et moi nous battons pour que l'usine demeure ouverte.

Quand le gouvernement défendra-t-il mes électeurs en mettant en oeuvre une stratégie nationale qui fera en sorte que les entreprises canadiennes puissent soutenir la concurrence des nouveaux producteurs?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, l'été dernier, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des associations d'entreprises de partout au pays au sujet des nouveaux obstacles auxquels l'économie canadienne de demain sera confrontée.

Deux sujets en particulier sont ressortis de ces rencontres. Le premier est la concurrence des nouveaux géants mondiaux comme la Chine et l'Inde. Le second est l'important changement démographique qui s'opère au Canada, au fur et à mesure que les baby-boomers vieillissent et prennent leur retraite.

Je puis assurer à la députée et à toute la Chambre que le gouvernement sera très actif dans la réalisation de son plan stratégique pour la croissance et la prospérité de tous les Canadiens, y compris de ses électeurs.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Jim Prentice (Calgary-Centre-Nord, PCC): Monsieur le Président, hier à la Chambre des communes, en réponse à des critiques cinglantes touchant l'incompétence du gouvernement pour ce qui est de fournir de l'eau potable aux Canadiens autochtones, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a répondu que le gouvernement prenait des mesures. Or, il y a plus de deux ans, la vice-première ministre affirmait qu'il s'agissait d'une priorité absolue du gouvernement.

Aujourd'hui, tout ce que nous avons, ce sont des tests inadéquats, une absence de réglementation et de mesure de rendement, et aucune reddition de comptes au Parlement. Cela dure depuis 12 ans. Voici ma question à la vice-première ministre: combien de temps encore les Canadiens autochtones devront-ils boire de l'eau contaminée parce que le gouvernement, qui est loin d'être propre, ne fait rien?

• (1150)

L'hon. Andy Scott (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, c'est tout le contraire. Comme je l'ai dit hier, le ministre de l'Environnement, le ministre de la Santé et moi acceptons le rapport de la commissaire. En fait, des mesures ont été prises.

La Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations n'a été mise en oeuvre qu'au moment où la commissaire achevait son rapport, et cette stratégie connaît un franc succès jusqu'à maintenant. Nous reconnaissons que ce n'est pas suffisant. Il faut prendre d'autres mesures, notamment en matière de réglementation, et nous le ferons.

*Questions orales***LA CONDITION FÉMININE**

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC): Monsieur le Président, en mai dernier, le gouvernement a annoncé qu'il était enfin disposé à lutter contre la violence envers les femmes autochtones, promettant de nouvelles sommes pour aider ces dernières à se libérer de la peur et de la violence. La semaine dernière, il a été révélé qu'aucune somme n'a encore été versée et que cela ne se ferait pas avant octobre, au plus tôt.

Durant l'été, six autres femmes autochtones ont disparu. La fédération des nations indiennes de la Saskatchewan a émis une mise en garde sur le risque potentiel d'enlèvement. Le problème est réel; la réaction des libéraux ne l'est pas.

Quand le gouvernement reconnaîtra-t-il qu'il s'agit d'un problème urgent qu'il faut traiter en conséquence?

L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes très satisfaits de la déclaration du gouvernement selon laquelle il a consacré 5 millions de dollars à l'Association des femmes autochtones du Canada. Avant que cette somme ne soit accordée, puisqu'il s'agit d'argent nouveau, le Conseil du Trésor doit étudier la question et les deux parties doivent signer un accord de contribution. Nous savons maintenant que le Conseil du Trésor sera saisi de l'affaire le 17 octobre. Cette somme vient s'ajouter à celles que nous versons dans le cadre d'autres programmes de lutte contre la violence envers les femmes autochtones. Elles auront leur argent après le 17 octobre.

* * *

[Français]

LES FINANCES

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, nous sommes toujours en attente des mesures que le gouvernement devait proposer, tels la création d'un office de surveillance des prix de l'essence, des pouvoirs d'enquête accrus pour le Bureau de la concurrence et un programme d'aide pour les démunis touchés par la hausse des coûts de chauffage. Toutes ces mesures sont contenues dans le plan d'action proposé par le Bloc.

Le ministre des Finances peut-il nous assurer que le programme visant les démunis sera financé en partie par une taxe sur le bénéfice des pétrolières d'au moins 500 millions de dollars, récupérant ainsi le cadeau de 250 millions de dollars en baisse d'impôt qu'il leur a fait ces dernières années?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, ce parti de l'opposition aime toutes les augmentations d'impôts. Nous estimons qu'il est possible de répondre aux besoins des Canadiens, d'aider les gens à faible revenu, de présenter des mesures améliorées relatives à l'efficacité et à la conservation énergétiques, et de veiller à une compétitivité et une transparence accrue dans le marché, tout en s'appuyant sur des bases solides axées sur la responsabilité financière et en n'augmentant pas le fardeau fiscal des Canadiens.

[Français]

M. Sébastien Gagnon (Jonquière—Alma, BQ): Monsieur le Président, la Coalition pour la protection des consommateurs de carburant organisait hier à Saguenay une manifestation. Cette coalition revendique que des mesures soient prises immédiatement

afin que les consommateurs de carburant cessent d'être victimes des hausses fulgurantes du prix de l'essence à la pompe.

Le ministre a-t-il l'intention d'élaborer un plan qui inclurait entre autres un élargissement aux régions comme la mienne du crédit de 3,75 \$ par jour, jusqu'à concurrence de 10 p. 100 du revenu, crédit déjà offert aux régions très éloignées?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, quand nous élaborons nos politiques, y compris les politiques relatives au coût de l'énergie, notre objectif est d'aider tous les Canadiens d'une façon juste et équitable, et j'ai bien dit tous les Canadiens.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, PCC): Monsieur le Président, les agriculteurs de ma circonscription s'apprêtaient à engranger une de leurs meilleures récoltes jusqu'à ce que des inondations viennent complètement noyer cet espoir. Voilà un autre coup encaissé par des agriculteurs qui, ces quatre dernières années, ont été éprouvés par deux graves sécheresses, un gel dévastateur et la crise de la vache folle.

Le PCSRA ne leur procure aucun soulagement après 12 ans. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas de programme prodiguant une réelle aide aux agriculteurs lorsque surviennent des catastrophes de ce type?

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario), Lib.): Monsieur le Président, le député souligne à juste titre les défis qui se posent aux producteurs canadiens. Le gouvernement le comprend, comme tous les autres gouvernements. Voilà pourquoi, au cours des six premiers mois de l'année en cours, des crédits de 3,3 milliards de dollars ont été versés aux producteurs canadiens. Voilà pourquoi les producteurs canadiens ont reçu des paiements de 2,1 milliards de dollars dans le cadre du PCSRA. Voilà pourquoi nous avons des programmes précis pour traiter la crise de l'ESB et ses conséquences pour les producteurs.

Tout à fait franchement, le gouvernement se soucie des producteurs et il le démontre tous les jours. Nous avons fait de grandes contributions pour les aider à relever des défis importants.

● (1155)

M. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Monsieur le Président, il est la seule personne au Canada qui croit vraiment cela.

Des pluies abondantes ont frappé une grande partie de la Saskatchewan ces derniers mois et de nombreux agriculteurs ont vu la valeur de leurs récoltes anéantie. Après une mauvaise sécheresse une année, un gel dévastateur l'année suivante et, maintenant, des pluies trop abondantes, les marges de nombreux producteurs dans le cadre du PCSRA sont nettement inférieures à la normale.

La moyenne olympique sur cinq ans en ce qui concerne les marges du PCSRA signifie qu'après deux ou trois mauvaises années, un agriculteur ne recevra vraisemblablement pas de paiement du PCSRA, de sorte que les personnes qui en ont le plus besoin n'obtiennent pas d'aide. Le ministre doit écouter les agriculteurs de la Saskatchewan à ce sujet. Modifiera-t-il le système des moyennes ou continuera-t-il d'ignorer les producteurs?

Questions orales

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario), Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement n'ignore pas les producteurs. Parlons un peu du PCSRA.

Les producteurs ont fait valoir qu'à leur avis, le système de dépôt n'avait aucun sens. Dans le budget du ministre des Finances, nous avons éliminé le dépôt. Les producteurs nous ont dit qu'il était nécessaire pour eux que l'argent leur parvienne plus rapidement. Qu'avons-nous modifié? Nous avons modifié le programme des avances pour que l'argent soit versé plus rapidement. Nous ne couvrons pas les marges négatives. Les producteurs nous ont fait savoir que nous devrions le faire. Nous avons fait ce changement. Les producteurs ont affirmé qu'il devrait y avoir une autre façon de calculer une marge négative. Nous avons écouté les producteurs et nous l'avons fait.

Donc, en vérité, le gouvernement écoute les producteurs et répond à leurs besoins.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

M. Mario Silva (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État à la Famille et aux Aidants naturels.

La journée de demain est la Journée internationale des personnes âgées et, comme tous les parlementaires, nous sommes conscients de l'apport important des aînés à notre pays. Ma circonscription, Davenport, compte un nombre considérable et croissant de personnes âgées.

Le ministre pourrait-il nous donner des renseignements à jour sur l'orientation des efforts du gouvernement en ce qui a trait aux personnes âgées?

L'hon. Tony Ianno (ministre d'État (Famille et Aidants naturels), Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de son intérêt envers nos aînés, qui ont contribué à l'édification de notre grand pays. Nous savons que les Nations Unies rendent hommage demain aux personnes âgées. Il s'agit d'une année de célébrations, compte tenu de ce qu'ils ont accompli dans notre pays et partout dans le monde.

Au Canada, nous améliorons notre plan d'action national pour les personnes âgées, par une augmentation de 2,7 milliards de dollars du Supplément de revenu garanti et par le truchement d'un secrétariat aux personnes âgées, du programme Nouveaux Horizons, des mesures visant le logement abordable et des suppléments au loyer. Nous continuons de le faire pour veiller à ce que nos aînés puissent vivre dignement, comme ils le méritent.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Gary Goodyear (Cambridge, PCC): Monsieur le Président, des conseils scolaires du Québec et de l'Ontario, dont un de ma circonscription, Cambridge, ont traîné le gouvernement libéral devant les tribunaux pour prouver qu'ils devraient être exemptés de la TPS sur le transport scolaire. Les tribunaux leur ont donné gain de cause et un règlement final a été conclu, mais le ministre des Finances a ensuite changé rétroactivement la loi et il refuse maintenant de respecter la décision des tribunaux.

Quand le ministre cessera-t-il de manipuler la loi pour satisfaire à la cupidité du gouvernement et quand accordera-t-il la priorité aux enfants plutôt qu'aux excédents?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous nous efforçons toujours d'appliquer les règles fiscales les plus justes et les plus équitables qui soient. Je peux assurer au député que le bien-être des enfants, que ce soit aux niveaux préscolaire, primaire, secondaire ou postsecondaire, est une priorité importante à laquelle le gouvernement consacre tous les ans des milliards de dollars provenant des revenus fiscaux tirés de sources diverses.

* * *

LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, l'éducation des étudiants de la circonscription de Kildonan—St. Paul et de tout le Canada est menacée en cette nouvelle année scolaire, car le gouvernement n'a pas prévu d'amendement portant sur l'éducation dans le projet de loi C-60, concernant le droit d'auteur. Les écoles n'ont pas les moyens de payer des documents qui sont disponibles gratuitement sur Internet.

Le gouvernement appuiera-t-il l'ajout d'un amendement à ce projet de loi?

L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.): Monsieur le Président, le 20 juin, nous avons présenté, comme promis, le projet de loi C-60 modifiant la Loi sur le droit d'auteur. Le projet de loi aidera à clarifier la portée du droit d'auteur et le Canada se joindra ainsi à d'autres pays dans ce secteur.

Nous prenons cette question très au sérieux. Nous voulons que les étudiants aient accès aux documents, mais nous voulons aussi protéger les droits de ceux qui fournissent ces documents. Nous examinons cette question, car il faut en discuter et la clarifier.

* * *

*[Français]***LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES**

M. Robert Bouchard (Chicoutimi—Le Fjord, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral s'est engagé, avec le gouvernement du Québec, à assumer la moitié des coûts de l'élargissement de la route 175. Lors de son passage dans la région en août dernier, le ministre des Transports a déclaré que les coûts supplémentaires seraient puisés dans divers programmes fédéraux. Or, aujourd'hui, le même ministre des Transports revient sur son engagement et refuse d'assumer 50 p. 100 du total des coûts de la route 175.

Est-ce que le ministre entend respecter son engagement et reconnaître le principe du 50-50, comme cela a été déclaré?

● (1200)

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, si le député se donnait la peine de lire l'entente signée par les deux premiers ministres, le 7 mai 2004, il saurait que le Canada et le Québec conviennent que leurs contributions respectives au projet équivaldraient à 50 p. 100 des frais admissibles jusqu'à concurrence de 262,5 millions de dollars chacun, pour la première phase du projet. C'est exactement l'entente signée par les deux premiers ministres.

Affaires courantes

Pour les phases ultérieures, nous allons négocier avec le ministre des Transports du Québec. Nous allons négocier dans une phase ultérieure du programme d'infrastructure...

Le vice-président: L'honorable député de Lac-Saint-Louis a la parole.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. Francis Scarpaleggia (Lac-Saint-Louis, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agence de développement économique du Canada. La communauté de Sayabec, dans le Bas-Saint-Laurent, est sous le choc à la suite de l'annonce de la restructuration de l'usine d'Uniboard et de la perte de plus de 200 emplois.

Qu'entend faire le ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour venir en aide à cette région?

L'hon. Jacques Saada (ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie, Lib.): Monsieur le Président, effectivement, l'usine Uniboard a annoncé la perte de 214 emplois dans cette région. C'est extrêmement important et très regrettable.

Il s'agit d'un problème qui déborde le cadre du bois, bien sûr. C'est un problème industriel. L'entreprise fabrique de l'aggloméré en vue de la fabrication de meubles. La concurrence chinoise vient fausser tout ce marché.

À cet égard, mes bureaux sont déjà actifs sur deux fronts. Sur un premier front, à court terme, nous soutenons les employés locaux en essayant de les reclasser dans les entreprises de la région. Le second front est beaucoup plus large. Il consiste à tenter de voir si l'on peut appuyer une initiative régionale et transrégionale pour faire en sorte de fabriquer d'autres produits à même ces ressources.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Conformément à l'alinéa 28.2b) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer sur le Bureau le calendrier de la Chambre des communes pour l'année 2006.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

CERTIFICATS DE NOMINATION

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer deux certificats de nomination.

Je n'ai aucun doute que le premier fera la joie et le bonheur de tous les députés. Conformément au paragraphe 111.1(1) du Règlement, je dépose le certificat de nomination d'Audrey Elizabeth O'Brien au poste de greffier de la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le Président, à entendre la réaction des députés nous pourrions immédiatement procéder à la motion d'approbation de la nomination plutôt que de renvoyer le certificat au comité, mais ce sera pour un autre jour.

Je dépose aussi un certificat de nomination concernant un poste à la Commission canadienne du lait. Celui-ci sera renvoyé au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

* * *

● (1205)

PÉTITIONS

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

L'hon. Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, au nom de mes électeurs, je me fais un plaisir de présenter une pétition qui attire l'attention de la Chambre sur le fait que la CBC/Société Radio-Canada a mis en lockout 5 500 de ses employés depuis le 15 août.

Les pétitionnaires demandent instamment au gouvernement de prendre des mesures immédiates pour mettre fin au lockout. Je demande respectueusement au gouvernement de le faire dans les meilleurs délais.

LE PROGRAMME D'ACCÈS COMMUNAUTAIRE

M. Tony Martin (Sault Ste. Marie, NPD): Monsieur le Président, je souhaite présenter une pétition au nom de mes électeurs.

Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur le fait que le programme d'accès communautaire, le PAC, prendra fin cette année. Le PAC a permis à un nombre beaucoup plus important de Canadiens de profiter des bienfaits économiques et sociaux découlant des ordinateurs et d'Internet. La suppression du PAC sera un pas en arrière dans la réalisation de l'objectif du gouvernement du Canada qui consiste à améliorer la qualité de vie des citoyens canadiens et contribuera à l'élargissement du fossé numérique qui divise tant de localités canadiennes.

C'est pourquoi les pétitionnaires demandent au Parlement de maintenir le Programme d'accès communautaire.

LE LOGEMENT

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter deux pétitions aujourd'hui. Les signataires de la première sont des résidents de l'est de Vancouver et d'autres régions de la ville, qui sont très préoccupés par le manque de logements abordables.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement fédéral d'investir massivement en consacrant 1 p. 100 du prochain budget au logement abordable, de réinvestir les excédents de la SCHL, estimés à 667 millions de dollars, dans le logement social, et de veiller à ce que les fonds fédéraux alloués à la Colombie-Britannique pour le logement ne soient pas détournés et fassent l'objet d'une reddition de comptes.

L'ASSURANCE-EMPLOI

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, ma deuxième pétition a été signée par des résidents qui s'inquiètent beaucoup du manque de reddition de comptes concernant le programme d'assurance-emploi et du fait qu'un excédent de 47 milliards de dollars a été accumulé.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier les règles de sorte que le seuil d'admissibilité aux prestations d'assurance-emploi partout au Canada soit de 360 heures de travail, que le taux de prestation s'élève à 60 p. 100 du salaire normal, et que la période maximale assurable soit de 50 semaines.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, je présente cinq pétitions, et les pétitionnaires de deux d'entre elles demandent qu'on présente aux employés syndiqués de la SRC une convention collective équitable dans un atmosphère de respect et de confiance mutuels.

• (1210)

L'AUTISME

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, je présente aussi une pétition concernant l'autisme. Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à modifier la Loi canadienne sur la santé et les règlements connexes pour qu'ils s'appliquent aux thérapies pour les enfants atteints d'autisme.

LA COMMUNAUTÉ VIETNAMIENNE

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, la prochaine série de pétitions que je présente vise à demander au gouvernement d'appuyer le réseau grandissant de groupes communautaires et confessionnels de la communauté vietnamienne et de reconnaître le dernier groupe de réfugiés de la mer vietnamiens comme appartenant à la catégorie des personnes de pays d'accueil.

LA CHASSE AUX PHOQUES

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, la dernière pétition que je présente exige un moratoire sur la chasse aux phoques.

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, pour la quatrième fois cette semaine, je présente une pétition au nom de Canadiens préoccupés par nos lois sur l'adoption.

Cette pétition a été signée par des citoyens d'un bout à l'autre du Canada : Toronto, Ajax, Woodstock, Waterloo, London et Kitchener en Ontario; Pictou, Antigonish, Halifax et autres localités de moindre importance, Vancouver et même Fort St. John, la ville où j'habite.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de prendre note du fait que chaque année, quelque 2 000 enfants sont adoptés à l'étranger et que les enfants adoptés par des résidents des États-Unis et de la Grande-Bretagne reçoivent automatiquement la citoyenneté au moment de leur adoption, une fois que le processus d'adoption est terminé et qu'ils sont arrivés dans leur pays d'accueil, ou à la date de l'ordonnance d'adoption.

En conséquence, les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une loi visant à accorder automatiquement la citoyenneté aux mineurs adoptés à l'étranger par des citoyens canadiens une fois que l'ordonnance d'adoption a été rendue.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

Initiatives ministérielles

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LOI SUR LES SYSTÈMES DE TÉLÉDÉTECTION SPATIALE

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-25, Loi régissant l'exploitation des systèmes de télédétection spatiale, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Il reste actuellement sept minutes de débat à la période des questions et commentaires pour le député de Joliette.

L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères a la parole.

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, tout à l'heure, lorsque le député a parlé, il a bien minimisé l'impact de l'amendement qui, au-delà de la Constitution, prend certainement en compte la nécessité que les intérêts des provinces soient protégés.

Le libellé des changements qui ont eu lieu en comité semble avoir échappé, ou a peut-être été oublié par le député. Je sais bien que pour le député et son parti, tout cela se rapporte à la grande question de l'impact sur les provinces.

Toutefois, au-delà de la Constitution, ne conviendra-t-il pas, avec cet amendement au projet de loi, qu'il est totalement évident que le gouvernement a pris des mesures pour s'assurer encore davantage des intérêts des provinces. En ce qui concerne la question des champs de compétence, par le passé, nous avons vu que RADARSAT-1 a toujours eu la capacité de partager les informations avec les provinces.

Je sais bien que le député a des inquiétudes. Toutefois, il me semble qu'il y a peut-être même un chevauchement que nous respectons, quant à la position des gouvernements provinciaux.

On pourrait peut-être aussi répondre à un autre point sur lequel le Bloc a commencé un grand débat, en novembre 2004. Il craignait que ce projet de loi ait un impact sur le bouclier antimissile. Est-il encore de l'avis que le bouclier antimissile est quelque chose qui est lié à ce projet de loi? Est-ce que nos témoins ont fourni assez d'éclaircissements au Bloc?

M. Pierre Paquette: Monsieur le Président, en ce qui concerne le dernier point de la question, il nous semble effectivement que la technologie utilisée pour la télédétection dans le cadre de RADARSAT-2 ne soit pas compatible avec le projet tel qu'on le connaît concernant le bouclier antimissile du président Bush.

Cela dit, j'aimerais préciser ce que j'ai mentionné tout à l'heure. L'accord signé entre le Canada et les États-Unis en 2000, signé à l'époque par M. Axworthy, je crois, contient quatre articles, mais également des annexes auxquelles on n'a pas eu accès. Peut-être ces annexes dressent-elles un lien indirect avec le bouclier antimissile. Toutefois, à la lumière des témoignages des spécialistes, il nous semble clair que la technologie comme telle de la télédétection, dans le cas de RADARSAT-2, serait difficilement utilisable pour faire directement partie du bouclier antimissile.

Cela dit, on se fie à ce que le gouvernement nous a dit, c'est-à-dire qu'on ne serait pas partie prenante de ce projet. Si l'on avait eu accès aux annexes de l'accord signé en 2000, je pense que tous les doutes seraient disparus.

Initiatives ministérielles

Pour ce qui est de la question des provinces, je veux rappeler tout simplement au secrétaire parlementaire que ma collègue de La Pointe-de-l'Île avait proposé plusieurs amendements qui ont été rejetés, dont deux concernant la compétence des provinces.

J'en signale un. Elle avait proposé qu'à l'article 8(1), à la ligne 29 de la page 4 — je suis allé voir et les dispositions sont toujours les mêmes —, on ajoute ce qui suit, après « canadiennes » et avant « à la conduite des relations internationales »: « aux compétences qui relèvent des provinces ». Cet amendement a été rejeté par le comité, à l'initiative du Parti libéral et du secrétaire parlementaire. On aurait pu lire, le cas échéant: « Eu égard à la sécurité nationale, à la défense du Canada, à la sécurité des Forces canadiennes, aux compétences qui relèvent des provinces, à la conduite des relations internationales [...] » Ainsi, on aurait eu droit à un projet de loi qui assure le respect des compétences des provinces.

Je ne peux pas revenir sur les faits. Cet amendement a été rejeté par le comité lors de l'étude article par article du projet de loi C-25 et lors du vote.

Non seulement on a rejeté cet amendement de ma collègue de La Pointe-de-l'Île, mais elle avait proposé un deuxième amendement qui allait dans le même sens, toujours applicable à l'article 8(1) du projet de loi C-25, à la page 5. Cet amendement touchait les lignes 20 et 21 à l'article 8(4)c). Le présent projet de loi, même modifié, navigue dans les mêmes eaux. Elle avait proposé que le libellé se lise comme suit: « pas été disposé, mis à la disposition du gouvernement du pays ou des provinces du Canada dont relève le territoire qui fait [...] » Or, cet amendement a également été rejeté par le comité.

Si le secrétaire parlementaire ne voit pas de problème à ce que les compétences des provinces soient respectées et à ce qu'elles aient un accès prioritaire aux images de télédétection, je comprends difficilement l'acharnement dont ont fait preuve les libéraux et le secrétaire parlementaire pour rejeter les deux amendements de ma collègue de La Pointe-de-l'Île.

Si l'on avait été en mesure d'apporter ces deux amendements, une bonne partie de nos objections auraient tombé. Malheureusement, on ne peut pas refaire l'histoire, et il ne semble pas y avoir l'ouverture nécessaire du côté du gouvernement. Ainsi, dans l'état des choses, le Bloc québécois votera contre le projet de loi C-25.

• (1215)

L'hon. Dan McTeague: Monsieur le Président, les amendements dont vient de parler le député auraient eu le même effet que l'amendement qui a été adopté non seulement par le gouvernement, mais aussi par l'ensemble du comité, y inclus l'opposition officielle.

La question la plus importante ici ne concerne pas seulement les satellites. Le député d'en face connaît très bien l'historique des satellites dans le partage des données et dans la capacité de fournir des renseignements nécessaires. On ne peut pas dire que, par ce geste, les provinces n'ont pas été considérées. C'est simplement une question qui concerne la Constitution. À moins que le député ne connaisse une manière de changer la Constitution, je n'y peux rien.

Je peux seulement lui donner la garantie que ce que son parti a proposé, le gouvernement l'a accepté. Je vais répéter au député devant moi l'amendement qui a été accepté, à l'alinéa 4(3)c): « les intérêts des provinces sont protégés ». Je ne sais pas ce que le député veut de plus.

Je sais que d'autres choses ont été associées à ce projet de loi: le bouclier antimissile, le gouvernement américain qui contrôle les affaires et les entreprises privées. Cela fait allusion aux intérêts des Canadiens. Le député devrait répondre à ces faits.

M. Pierre Paquette: Monsieur le Président, il y a assurément eu un amendement qui a d'ailleurs été proposé par ma collègue de La Pointe-de-l'Île, et qui a été accepté en désespoir de cause.

Toutefois, dans l'ensemble du projet de loi, on aurait pu retrouver, en concordance avec les propos du secrétaire parlementaire, les dispositions nécessaires pour s'assurer que les compétences des provinces étaient respectées et qu'elles avaient un accès prioritaire aux images de télédétection. Tel n'a pas été le cas.

Le seul amendement accepté est celui qu'il aurait été très difficile de rejeter. Comment le Parti libéral aurait-il pu, devant l'opinion publique, dire formellement qu'il était contre les intérêts des provinces?

C'est donc davantage dans le détail du projet de loi qu'on s'aperçoit que, effectivement, malgré les grandes déclarations de principe, le gouvernement ne compte pas parmi ses priorités le respect des compétences des provinces, ni le fait de faire de celles-ci des usagers prioritaires quant à l'accès aux images de télédétection. Sinon, il aurait accepté sans problème les modifications que le Bloc québécois a proposées.

• (1220)

[Traduction]

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, je suis ravie d'avoir l'occasion de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui et de parler du projet de loi C-25, Loi régissant l'exploitation des systèmes de télédétection spatiale.

Maintenant que nous en sommes à la troisième lecture de ce projet de loi et aux dernières étapes de son examen, je tiens à dire d'emblée que, lorsque nous avons étudié le projet de loi en principe, au moment de la deuxième lecture, le NPD et notre porte-parole en la matière, la députée de Halifax, étaient en fait indécis quant au mérite du projet de loi. Nous étions parfaitement conscients du besoin impérieux d'une mesure législative définissant des mécanismes de protection des intérêts canadiens et de la vie privée des Canadiens, ainsi que des contrôles et des règlements adéquats touchant les satellites, l'information utilisée et à la façon dont celle-ci serait régie.

Tout en étant très conscients du besoin fondamental d'une telle mesure législative, lorsque nous avons étudié le projet de loi, le flou de son libellé nous a vraiment inquiétés. Celui-ci a déclenché des signaux d'alarme au NPD. Nous nous demandions comment le projet de loi serait appliqué et s'il protégerait l'intérêt du public.

Je sais que la députée de Halifax, notre porte-parole, a été très diligente au comité. Lorsque le projet de loi a été renvoyé au comité, elle a collaboré très activement avec les ONG et les représentants de la communauté qui, très préoccupés par le projet de loi, ont proposé quelque 18 amendements solides qui, s'ils avaient été adoptés, auraient conféré au projet de loi une clarté, une responsabilité et une transparence qui auraient permis aux députés néo-démocrates de l'appuyer.

Initiatives ministérielles

Malheureusement, cela ne s'est pas produit. Ces amendements n'ont pas été retenus. Nous en sommes maintenant à la troisième lecture du projet de loi et, bien que nous souscrivions à son intention, nous entretenons de sérieuses réserves. À nos yeux, il ne va pas assez loin. Il ne protège pas les intérêts des Canadiens et ne garantit pas une surveillance publique suffisante des opérations de RADARSAT-2. Je vais prendre quelques minutes pour expliquer certaines de ces préoccupations.

Premièrement, nous devons dire très clairement que ce sont les contribuables canadiens qui ont financé la majeure partie de la mise au point de ce satellite. Environ 75 p. 100 des fonds de développement provenaient des goussets publics. Cela représente environ 450 millions de dollars. Strictement du point de vue financier, après tout ce qui a été investi dans ce programme, nous devrions être préoccupés au plus haut point de ce qui s'y passe.

Le RADARSAT-2 sera un satellite entièrement commercial. Cela soulève une question importante, que mon collègue du Bloc a d'ailleurs soulevé plus tôt, à savoir pourquoi l'Agence spatiale canadienne, par exemple, n'exerce-t-elle pas un certain contrôle et une certaine surveillance sur la fabrication de ce satellite et de ce qui s'ensuivra?

Le gouvernement canadien semble abandonner peu à peu sa participation dominante et relâcher sa surveillance. Pourquoi? Nous aurons un système de télédétection par satellite appartenant à des intérêts commerciaux, et en matière de reddition de comptes nous n'aurons que les mesures déficientes prévues dans ce projet de loi, comme je l'ai déjà dit.

Les Canadiens doivent avoir l'assurance que les données recueillies par le satellite RADARSAT-2 ne seront pas utilisées à l'encontre de notre intérêt national et ne porteront nullement atteinte à la vie privée des Canadiens. Un des amendements que nous avons proposés au comité prévoyait expressément dans le projet de loi la protection du droit à la vie privée des Canadiens, de manière à assurer le respect de ce droit, compte tenu des images que recueillera ce satellite à très haute performance à la fine pointe de la technologie. C'est ce que dit en tout cas son fabricant, MacDonald Dettwiler and Associates.

Nous voulions avoir la garantie absolue que les images satellites et les données recueillies grâce à cette technologie ne contreviendraient aucunement au droit à la vie privée des Canadiens. Nous savons que le satellite peut saisir des images d'une personne, d'une activité ou d'un endroit avec une résolution d'un mètre et demi. Cela suscite de vives inquiétudes.

• (1225)

Nous vivons à une époque où l'on collecte des masses de renseignements. Nous vivons à une époque où l'accroissement de la privatisation, situation encouragée et appuyée par le gouvernement fédéral, porte atteinte aux droits des Canadiens, notamment à leur droit à la vie privée. Il importe de reconnaître que les Canadiens sont très préoccupés par la situation.

Qu'on se rappelle le tollé de protestations des Canadiens lorsqu'ils ont appris que Statistique Canada envisageait de remettre les données de notre recensement à Lockheed Martin, l'un des fabricants d'armements les plus importants au monde. Lorsqu'ils ont appris qu'on s'apprêtait à remettre les données de notre recensement, des données personnelles, à Lockheed Martin, les Canadiens ont fait un tollé de protestations. C'est notre parti qui a soulevé la question au Parlement, si bien que le gouvernement fédéral a dû faire marche arrière lorsqu'il a vu le mouvement de ressac qu'il avait provoqué.

Qu'on regarde ce qui se passe en Colombie-Britannique, où le gouvernement libéral provincial s'apprête à permettre à ce qu'on transmette des dossiers médicaux à une grande société américaine. La violation du droit à la vie privée et le manque de mesures de surveillance et de contrôle adéquates concernant la transmission de ces données suscitent de vives inquiétudes.

Je donne ces deux exemples parce qu'ils sont très pertinents dans le débat d'aujourd'hui. Voici une technologie à la fine pointe appelée RADARSAT-2, qui comprend l'imagerie radar commerciale la plus avancée dans le monde, qui sera mise au point d'ici l'an prochain, qui a nécessité des injections massives de capitaux canadiens, mais tout cela pourrait ne servir à rien puisque le projet de loi ne protège pas les renseignements personnels des Canadiens, ni les intérêts nationaux.

L'une de nos préoccupations principales relativement à ce projet de loi, c'est qu'il ne renferme pas les protections que nous préconisons, que nous avons proposées au comité, afin d'assurer la protection des renseignements personnels des Canadiens.

Nous nous préoccupons aussi du fait que le projet de loi est rédigé de manière très vague et qu'il ne prévoit aucune obligation de rendre compte en ce qui concerne les obligations et les relations internationales. Nous avons demandé, durant les séances du comité, que cela soit mieux défini et que des assurances soient données par le gouvernement pour veiller à ce que, advenant un conflit relatif à l'information recueillie par RADARSAT-2, cela ne porte atteinte ni aux intérêts des Canadiens ni à la sécurité nationale.

Certes, le secrétaire parlementaire a affirmé aujourd'hui que le gouvernement et lui ont la certitude que cette mesure protège suffisamment ces intérêts, mais je dois dire que les témoins qui ont comparu devant le comité ont fait montre d'un grand scepticisme à cet égard. Ils se préoccupaient vivement de ce que le projet de loi ne protège pas suffisamment, selon eux, les informations concernant nos obligations ou nos relations internationales.

Par exemple, le Canada fait partie de l'OTAN. Cet organisme prend des décisions quant à l'engagement d'actions militaires. Ce peut être une décision sur l'entrée en guerre de l'OTAN. Le Canada pourrait ne pas souscrire à cette décision, mais cela nous placerait dans la situation où des informations recueillies pourraient être utilisées par d'autres organismes et d'autres intérêts et entrer en conflit avec les relations internationales et les politiques du Canada.

La question du libellé du projet de loi nous préoccupe donc beaucoup maintenant. Essentiellement, il incombe uniquement aux ministres de déterminer si oui ou non il y a un conflit avec nos obligations et nos intérêts nationaux. Nous estimons que cela devrait incomber fermement au Canada. Ce sont des questions importantes et elles ont été étudiées par le comité. Elles ont été soulevées en comité, et elles ont été longuement discutées.

• (1230)

Les députés bloquistes ont exprimé des préoccupations similaires. Néanmoins, le gouvernement a décidé de ne pas élaborer davantage et de prévoir, dans le projet de loi, des mesures pour protéger les renseignements personnels et les intérêts du Canada.

Initiatives ministérielles

Nous craignons que le projet de loi ne soit maintenant adopté. En fait, plus tôt au cours du débat d'aujourd'hui, le secrétaire parlementaire a parlé d'une séance spéciale à huis clos visant apparemment à assurer aux membres du comité que les mesures de protection qu'ils avaient demandées seraient bien inscrites dans le projet de loi. Je n'ai pas assisté à cette séance. Je ne siège pas au comité, mais je sais que cette séance a eu lieu parce notre porte-parole en la matière, la députée de Halifax, me l'a dit.

Toutefois, cette réunion a suscité encore plus de préoccupations à l'égard de l'existence possible d'ententes non annoncées entre la société de transmission par satellite et le gouvernement fédéral. Voilà une véritable préoccupation.

Cette information n'a pas été entièrement dévoilée lors de la séance à huis clos du comité. Nous craignons fort que d'autres ententes confidentielles n'existent. Nous n'en connaissons pas les conditions. Nous ne savons pas quelle incidence elles ont sur l'information qui peut être communiquée à d'autres parties.

Oui, bien franchement, certains craignent que l'information recueillie au moyen de cette technologie et de cette activité commerciale ne soit utilisée par d'autres gouvernements, notamment celui des États-Unis, à des fins militaires. Une telle utilisation pourrait aller à l'encontre d'une décision du Canada, comme par exemple celle de ne pas participer à la guerre en Irak. Nous savons ce qui s'est passé avec RADARSAT-1.

Je sais que le secrétaire parlementaire va se lever pour me convaincre et convaincre les Canadiens que le gouvernement s'est acquitté de ses responsabilités et qu'il a protégé tout le monde. Cependant, l'examen du projet de loi et les témoignages des experts qui suivent l'évolution de cette mesure législative et du système révèlent l'absence d'une telle protection.

Par conséquent, nous affirmons à la Chambre aujourd'hui que nous ne pouvons appuyer cette mesure législative. Nous pourrions l'appuyer parce que nous comprenons pourquoi elle est nécessaire. Toutefois, nous ne l'appuierons pas dans sa forme actuelle. Le projet de loi n'offre pas le genre d'assurances et de garanties que nous estimons d'une importance capitale à l'égard de l'information extrêmement confidentielle et volatile qui est actuellement recueillie.

Il y a un autre amendement, parmi ceux que le NPD a présentés, qui a été rejeté et que j'aimerais aborder plus en profondeur. Il recommandait la présentation d'un rapport précis au Parlement qui indiquerait clairement, par exemple, combien d'infractions ont été commises, comment les amendes ont été imposées et si le gouvernement a perçu ces amendes. Nous avons tenté d'apporter des amendements qui amélioreraient la responsabilisation et la transparence, mais, encore une fois, ils n'ont pas été retenus. Par conséquent, nous ne pouvons pas appuyer le projet de loi.

Au début du débat, le secrétaire parlementaire a dit qu'il était urgent que ce projet de loi soit adopté. Je ne sais pas si c'est le cas ou non, mais je sais que ce projet de loi est très important, car il porte sur un aspect de la politique publique qui ne suscite pas suffisamment l'intérêt du public.

Les projets de loi de ce type peuvent facilement passer entre les mailles du filet et, le temps de le dire, le paysage a changé et les règles ne sont plus les mêmes. Il est ici question d'une activité commerciale qui vise à obtenir d'énormes quantités d'informations et d'images de nature délicate qui peuvent être utilisées de façon contraire aux intérêts canadiens.

Nous avons de très sérieuses réserves à cet égard. Nous croyons que ce projet de loi ne devrait pas être adopté en accéléré, mais devrait faire l'objet d'un débat. Nous devrions examiner certains

amendements proposés. Deux partis ont de très sérieuses réserves à propos du projet de loi, mais tout indique qu'il sera néanmoins adopté. Nous ne croyons pas que c'est acceptable et nous nous servons de nos votes pour exprimer clairement notre opposition à l'étape de la troisième lecture.

J'invite les autres députés à se pencher de nouveau sur le projet de loi et à réfléchir à leur position. Nous croyons que le projet de loi n'est pas adéquat dans sa forme actuelle. Il ne va pas assez loin. Il ne garantit pas la protection des intérêts des Canadiens recherchée par les membres de la collectivité, par notre parti et par d'autres partis.

● (1235)

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement les inquiétudes exprimées par le leader du Nouveau Parti démocratique à la Chambre, et je les comprends.

Je me réjouis que le NPD reconnaisse que ce type de technologie n'a absolument rien à voir avec la défense antimissile balistique. Cela n'a pas été une mince tâche de convaincre le NPD, mais nous y sommes parvenus.

Je veux aborder certaines des questions que la députée a soulevées parce que je sais qu'il y aura des occasions de réplique à un moment donné.

Je sais que le Nouveau Parti démocratique, en général, ne voit pas la privatisation d'un bon oeil. Toutefois, en ce qui concerne les satellites, c'est une réalité avalisée par la Chambre il y a plusieurs années. Il y a eu un débat à ce sujet et la Chambre s'est prononcée.

Nous avons déjà débattu de la privatisation de RADARSAT-2 à une époque révolue. Néanmoins, il s'agit d'un débat important, non pas parce que la députée en a parlé, mais parce que c'est une préoccupation constante. Le projet de loi établit des dispositions, notamment l'amendement qui a été accepté par le gouvernement et qui veut qu'on examine la loi périodiquement et que le Parlement ait l'occasion de le faire. La députée voudra peut-être rafraîchir ses notions à ce chapitre.

En ce qui concerne la protection de la vie privée, la députée soulève un bon point puisque nous avons effectivement d'excellentes lois en la matière. Je signale à la députée que le gouvernement a rencontré le Commissariat à la protection de la vie privée avant de déposer le projet de loi et que ce dernier n'a pas recommandé l'ajout de dispositions sur la protection de la vie privée.

Il existe bien entendu d'autres mesures de protection, qui ne sont pas nécessairement liées à la Loi sur la protection des renseignements personnels, que la députée doit considérer. La Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques est aussi utile lorsque nous devons nous préoccuper de qui reçoit la licence et du moment où cette dernière est délivrée. Bien sûr, la Charte des droits elle-même est aussi pertinente. Il serait important que nous reconnaissions l'importance de la Loi sur la protection des renseignements personnels; rien ne laisse entendre dans le projet de loi que la Loi sur la protection des renseignements personnels lui serait subordonnée.

Initiatives ministérielles

La députée estime-t-elle que nous aurions dû créer des dispositions plus musclées en matière de protection de renseignements personnels dans le cadre du présent projet de loi? Ou est-elle prête à s'en remettre à la sagesse du commissaire à la protection de la vie privée et à l'efficacité de la Loi sur la protection des renseignements personnels?

Enfin, pour ce qui est des autres pays et priorités, il s'agit de priorités établies. Nous voulons nous assurer que lorsque ces caméras seront utilisées, on tiendra compte des priorités établies par le gouvernement et que ces priorités sont conformes aux lois et aux obligations internationales ainsi qu'aux priorités internationales du gouvernement et du Parlement.

Mme Libby Davies: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire a fait ce que je croyais qu'il ferait. Il nous a servi des propos apaisants pour essayer de nous convaincre que ce projet de loi est acceptable et qu'il répond à nos préoccupations. Ses paroles n'ont toutefois pas réussi à me rassurer.

Si, comme il l'affirme, le gouvernement se préoccupe réellement de la vie privée des Canadiens, pourquoi alors ce dernier n'a-t-il pas appuyé les amendements proposés par le NPD? Nous avons aussi proposé, au comité, que les opérations de RADARSAT-2 soient soumises aux mêmes règles que le secteur de la défense. Mais là encore, le gouvernement a refusé. On dirait que le gouvernement essaie d'en faire le moins possible. Il n'a pas adopté ces amendements.

Qu'on me comprenne bien. Si le secrétaire parlementaire croit, pour quelque raison que ce soit, que nous ne craignons pas que l'information et les images obtenues par RADARSAT-2 soient utilisées à des fins militaires, pour la guerre des étoiles et tout le reste, et bien il se trompe. C'est là l'une de nos grandes préoccupations et l'une des raisons pour lesquelles nous avons proposé des amendements, à l'étape de l'étude en comité, qui ont toutefois été rejetés.

Bien entendu, c'est le travail du secrétaire parlementaire d'essayer de nous convaincre que le projet de loi est parfait, mais il ne l'est pas. En réalité, des inquiétudes persistent chez au moins deux des partis à la Chambre et, à ne pas en douter, chez les organisations qui suivent de près l'évolution des politiques gouvernementales dans ce domaine et qui craignent que ces technologies ne soient utilisées à d'autres fins que celles prévues. C'est pourquoi nous ne sommes pas rassurés.

• (1240)

L'hon. Dan McTeague: Monsieur le Président, je comprends que la députée veuille poursuivre l'argument, convaincue que, si le NPD a proposé cela, c'est qu'il doit certainement y avoir un problème et que les conséquences seront catastrophiques si rien n'est fait.

Nous devons prendre cette mesure législative au sérieux. Nous avons l'appui de l'opposition. Cependant, nous voulions également tenir compte des préoccupations bien réelles et diversifiées que le comité a entendues et nous l'avons fait avec soin. Nous avons pris le temps d'écouter tous les témoins invités par les députés.

Les députés du Bloc et du NPD croyaient vraiment que le projet de loi concernait le guidage de missiles qui pourraient être lancés ou être utilisés comme moyen de défense. Les choses sont très claires à cet égard. Le NPD croyait que ce type de satellite devait servir à suivre les missiles traversant le ciel à 10 000 kilomètres à l'heure. Ce n'est pas sérieux et c'est une réaction fantaisiste à une question bien sérieuse. Nos vis-à-vis n'ont rien compris à la technologie. Ils se sont trompés en ce qui concerne la protection des renseignements personnels, car toutes sortes de garanties sont offertes. Ils ont eu tort

d'affirmer qu'on s'écartait de la politique précédente, alors que le Parlement s'est déjà prononcé là-dessus.

Je comprends les préoccupations et les plaintes de notre collègue, mais il est déjà prévu dans la loi qu'on va examiner toutes les lacunes possibles. Le débat entre elle et moi en est un de point de vue. Cependant, je veux que notre collègue comprenne que nous nous basons sur des faits fondés à première vue et non sur des idées fantaisistes relativement à ce qui pourrait arriver. Il y a dans la loi des garanties pour empêcher le type de problèmes que la députée croit possibles.

La députée a l'obligation à la Chambre de comprendre que la technologie utilisée respecte non seulement les obligations internationales du Canada, mais également les projets de loi adoptés ici même à la Chambre dans le passé.

Ainsi, la députée a formulé des préoccupations qui ne sont pas vraiment fondées sur des faits et nous avons pris toutes les mesures voulues pour entendre tous les témoins qui se sont présentés devant nous, mais sachant que le nouveau satellite doit entrer en activité en 2006, car RADARSAT-1 aurait dû être remplacé depuis cinq ans, je ne voudrais pas que ce dernier tombe du ciel, pas plus que la députée d'ailleurs.

Selon la députée, que pourrions-nous faire maintenant pour aider son parti à comprendre que cette technologie est importante pour le Canada et pour notre développement international? Elle est également importante pour la contribution du Canada aux types de sciences qui continueront d'être à la fine pointe de la technologie et qui créeront les types d'emplois que la députée et moi-même souhaitons dans nos circonscriptions respectives.

Mme Libby Davies: Monsieur le Président, il existe une façon très différente de voir les choses. Il est regrettable que le secrétaire parlementaire, dans les faits, minimise et banalise les préoccupations exprimées, mais je suppose que c'est ainsi qu'il conçoit ses fonctions. Le NPD n'est pas le seul à s'inquiéter. Le projet de loi a été étudié en comité, où des préoccupations importantes ont été exprimées par des ONG, par des gens qui ont suivi l'évolution de ce dossier et tenu le même genre de propos.

Rien ne m'oblige, ni n'oblige le NPD, à dire que nous avons une certaine responsabilité d'approuver ce texte parce que le gouvernement a présenté un projet de loi. Notre travail consiste à critiquer le projet de loi et à faire ressortir ses lacunes. Le NPD l'a très bien fait. Il est très regrettable que le gouvernement libéral ait choisi de ne pas écouter ces préoccupations et de ne pas leur donner suite. Nous avons maintenant un important projet de loi qui en est à l'étape suivante. Le projet de loi est nécessaire, mais il est déficient. Il ne prévoit pas la reddition de comptes qui s'impose, ni la transparence nécessaire. Je crois qu'il soulèvera de nombreuses questions à l'avenir. Je crois qu'il rend un mauvais service aux Canadiens.

• (1245)

L'hon. Dan McTeague: Monsieur le Président, je ne voudrais pas trop m'étendre sur l'explication du fait que la députée a consacré beaucoup de temps à cette question. Il est toujours utile cependant que des députés ayant siégé au comité et sachant exactement ce qui s'y est passé participent au débat. Je comprends l'esprit dans lequel ces commentaires sont faits et j'en saisis l'importance.

Initiatives ministérielles

Il semble que plusieurs des amendements soumis par son parti au comité aient été acceptés et n'aient pas été redondants. J'en ai des douzaines devant moi qui ont été proposés par son parti. Certains d'entre eux correspondent très bien aux inquiétudes du NPD et ne sont pas sans rapport avec ce que nous tentons de faire ici. Le gouvernement et l'opposition doivent faire preuve de souplesse mais, il arrive un moment où les convictions philosophiques empêchent de bien voir les faits.

Je n'ai pas de reproche à adresser à la députée puisqu'elle n'a pas siégé au comité, sinon très brièvement. Elle se fie à l'excellent travail de la députée de Halifax, pour laquelle j'ai la plus haute estime et qui a beaucoup travaillé sur cette question.

Je sais que la députée a travaillé de près avec sa collègue qui siégeait au comité mais il semble qu'une partie de l'information n'a pas circulé. Même si certains diront le contraire, on a vu se dégager au comité un consensus selon lequel il n'était pas question d'un système de détection satellitaire devant servir à des fins militaires pour la défense antimissile balistique.

J'ai de la difficulté à croire à de stade que la députée et son parti nous disent maintenant qu'ils s'opposent au projet de loi du fait qu'il pourrait avoir des effets avantageux pour nos troupes dans le monde et pour des personnes en situation de catastrophe. Les néo-démocrates ne sont certainement pas en train de nous dire que le projet de loi C-25 ne devrait pas être adopté parce qu'il nous dote d'une technologie qui pourrait aider des Canadiens à l'étranger.

Je veux l'entendre de la bouche du NPD. Les néo-démocrates s'opposent-ils à la mesure pour des raisons d'ordre philosophique ou par réticence devant l'idée de protéger des Canadiens à l'étranger?

Mme Libby Davies: Monsieur le Président, les propos du secrétaire parlementaire sont incroyablement condescendants. Il ne s'agit pas d'un débat philosophique. Le projet de loi existe. C'est un document concret. Il y a de grandes différences entre le texte avec les amendements que nous jugeons nécessaires et le texte actuel.

La nécessité du projet de loi n'est pas en cause. Le projet de loi ne fournit pas le genre de protection dont le comité a parlé et qui est justifié. Je trouve que le secrétaire parlementaire banalise le débat en tentant de lui donner une tournure philosophique.

Si le gouvernement ne veut ni examiner ni adopter ces amendements, qu'il en soit ainsi. S'il veut que nous appuyons le projet de loi C-25, il devra alors discuter de ces amendements avec nous. Nous serons heureux de discuter. Si les amendements sont approuvés, nous serons alors heureux d'appuyer le projet de loi.

M. Gordon O'Connor (Carleton—Mississippi Mills, PCC): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec mon collègue de Vegreville—Wainwright.

Je suis content de prendre la parole sur le projet de loi C-25. Ce projet de loi vise à respecter l'engagement pris par le Canada dans le cadre de l'Accord canado-américain relatif à l'exploitation de systèmes commerciaux de télédétection par satellite en juin 2000. Cet accord visait à faire en sorte que les systèmes privés de télédétection par satellite soient contrôlés dans les deux pays, à savoir le Canada et les États-Unis, de manière à protéger leurs intérêts nationaux communs en matière de sécurité sans qu'il y ait ingérence sur le plan des retombées commerciales qui découleront de ces systèmes.

De mon point de vue, l'aspect le plus important de la télédétection réside en la capacité d'utiliser le système pour assurer la sécurité de nos frontières et demeurer autonome dans nos décisions en matière de défense. La sécurité sous la forme du contrôle des frontières est

un exemple utile de l'état d'avancement du système. Grâce à cette technologie, les satellites nous avertiront de toute activité louche dans un port donné ou de tout mouvement inhabituel près des côtes peu fréquentées.

Comme nous le savons, le projet de loi a fait l'objet d'un examen approfondi à l'étape du comité et on a aussi discuté du partenariat public-privé qui exploitera le système. Nous sommes convaincus que l'investissement du secteur privé permettra au Canada de rester à jour en matière de développement de la technologie des satellites sans qu'il soit nécessaire d'investir dans la technologie étrangère.

Les images prises par les satellites servent à une foule d'usages. Au Canada, aucun secteur environnemental ne pourrait être déçu de la capacité de RADARSAT-2 de fournir actuellement l'information la plus avancée qui soit en matière d'environnement. Grâce à cette nouvelle technologie, il est possible de repérer des incendies de forêt, des inondations et n'importe quel type de dégradation environnementale. En outre, elle permet de produire des cartes extrêmement détaillées de la surface terrestre, qui servent à diverses fins, notamment la planification de l'irrigation et le repérage des terres arables.

RADARSAT-2 identifie des objets au sol ou près de la surface terrestre, avec une exactitude vraiment remarquable. Ce système de détection capte le moindre détail, allant du mouvement humain jusqu'à la moindre anomalie sur les produits agricoles.

Les principales dispositions de la mesure législative vont apparemment dans le même sens que les politiques du Parti conservateur, notamment celles qui maintiennent l'engagement d'encourager le secteur privé à participer et celles qui soulignent la responsabilité première du gouvernement d'assurer la sécurité nationale. Le projet de loi vise à donner au gouvernement du Canada le pouvoir de réglementer les systèmes de télédétection spatiale et de protéger les intérêts nationaux en matière de défense et de sécurité. Il est considéré comme un prérequis essentiel pour favoriser la coopération entre le gouvernement et les entreprises privées désireuses d'évoluer dans ce secteur.

Le projet de loi dont nous sommes saisis semble fournir au Canada l'occasion d'affirmer notre souveraineté, au moyen de la réglementation des systèmes les plus avancés pour recueillir de l'information à partir de l'espace. Le Parti conservateur est favorable à cette mesure législative parce qu'il tient à ce que le secteur privé se taille une place appropriée dans les activités scientifiques et industrielles, et parce qu'il prône la défense de la nation et de l'hémisphère d'éventuelles menaces militaires de l'extérieur ou d'activités terroristes conçues sur notre territoire ou à l'étranger. Par conséquent, le Parti conservateur appuiera ce projet de loi.

Initiatives ministérielles

• (1250)

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le porte-parole de l'opposition officielle en matière de défense. J'ai beaucoup de respect pour son expérience et sa compréhension des travaux de nos militaires et des priorités du Canada à l'étranger. Je crois que notre position sur bon nombre de ces questions est celle de l'équilibre. Ses collègues qui se sont penchés sur le projet de loi en comité ont appuyé, en principe, l'idée de faire adopter le projet de loi modifié le plus rapidement possible.

Un des amendements proposés vise un examen quinquennal par le Parlement afin de s'assurer que la loi respecte les exigences du ministère, tant au Canada qu'à l'étranger.

Le député est bien conscient des récentes catastrophes un peu partout dans le monde, notamment le tsunami dans l'océan Indien en décembre dernier et, plus récemment, les ouragans dévastateurs. Son parti et lui sont-ils d'avis que nous devons être en mesure de détecter les signes avant-coureurs des catastrophes afin d'alerter nos services de recherche et de sauvetage et de trouver les meilleures façons d'assurer la sécurité des Canadiens? Croit-il que cette technologie sera utile à cet égard? Le député pourrait peut-être nous faire part de son point de vue, compte tenu de sa longue expérience du domaine de la défense au Canada.

M. Gordon O'Connor: Monsieur le Président, RADARSAT-2 est une technologie perfectionnée qui permet aux gouvernements, en l'occurrence le nôtre, de capter de l'information qu'il ne pouvait capter auparavant. En cas de catastrophe, RADARSAT-2 permettrait au gouvernement de disposer de beaucoup d'information qui lui permettrait de prendre des décisions réfléchies sur le genre de ressources à affecter dans un endroit donné. À nos yeux, RADARSAT-2 est un progrès de la technologie de l'information qui est extrêmement important pour la planification gouvernementale.

Puisque nous croyons à la protection des particuliers, nous sommes rassurés par le fait que le projet de loi contient assez de dispositions protégeant la vie privée des particuliers. Cependant, en ce qui concerne la sécurité nationale et la possibilité d'une catastrophe de grande envergure ou d'un attentat terroriste, je pense que ce satellite nous serait très utile, et c'est pourquoi j'appuie le projet et que je voterai en faveur du projet de loi le moment venu.

• (1255)

L'hon. Dan McTeague: Monsieur le Président, je remercie le député de nous avoir une fois de plus fait part de ses connaissances dans ce domaine.

Bien qu'il s'agisse d'un partenariat public-privé, je me demande si le député pourrait nous citer quelques exemples de ce qu'il envisage comme investissement futur dans ce genre de technologie. Par exemple, comment pourrait-elle aider nos forces armées dans certaines circonstances?

Une très grande partie du projet de loi porte sur l'utilisation efficace du droit de restriction d'accès. Je pense à des circonstances dans lesquelles le ministre des Affaires étrangères et le ministre de la Défense nationale seraient particulièrement préoccupés par la protection de forces armées; si ce genre de technologie avait été mise à notre disposition il y a un certain nombre d'années, aurait-elle pu venir en aide à l'armée canadienne? Estime-t-il qu'il s'agit d'un moyen plus efficace de respecter nos obligations internationales à un moment où c'est extrêmement nécessaire?

M. Gordon O'Connor: Monsieur le Président, il s'agit d'un élément très judicieux du projet de loi qui vise à faire en sorte que le ministre de la Défense nationale et celui des Affaires étrangères puissent imposer une restriction d'accès à RADARSAT-2.

RADARSAT-2, dans sa version actuelle, servira grandement les intérêts commerciaux et privés. Bien entendu, en temps de crise, il ne sera peut-être pas dans l'intérêt national de fournir tous ces renseignements à des particuliers. La restriction d'accès se révélera alors très utile.

L'une des finalités les plus pratiques de ce genre de radar est la surveillance dans le Nord. Comme nous le savons, la planète se réchauffe. Je n'entrerai pas dans les détails, mais il faut savoir que la glace fond dans le Nord et que cela modifie le terrain. L'activité dans le Nord va s'accroître considérablement, en particulier après l'ouverture du passage du Nord-Ouest. Il y aura beaucoup de circulation dans cette région, en provenance de l'Asie, de l'Europe et de l'Amérique.

Il sera utile que le gouvernement puisse voir ce qui se passe sur notre terrain, en particulier dans le Nord, pour mieux affirmer la souveraineté de notre pays. Dans l'ensemble, à mon avis, RADARSAT sera un atout profitable pour notre pays. Je pense aussi qu'il est sage de prévoir une restriction d'accès en cas d'urgence nationale.

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Monsieur le président, je suis très heureux de parler aujourd'hui du projet de loi C-25, relatif aux systèmes de télédétection spatiale.

Il y a trois ou quatre ans, alors que j'étais le porte-parole de notre parti en matière de défense, j'ai eu la chance de visiter les installations de RADARSAT, situées ici même à Ottawa. En arrivant sur les lieux, je ne savais presque rien de ce qui s'y passait, mais, à la fin de la visite, j'étais littéralement impressionné. Les Canadiens ont toutes les raisons d'être fiers du système RADARSAT-1.

Ce projet aurait été lancé aux environs de 1980, si je ne me trompe, alors que le Canada utilisait un type similaire de satellite-radar américain. Ce satellite a flanché après seulement quelques jours dans l'espace. C'est pourquoi le Canada s'est demandé, à l'époque, comment remplacer cette fonctionnalité. Le gouvernement a décidé de mettre sur pied son propre programme et de mettre au point un satellite-radar, ce qui a donné naissance à RADARSAT-1.

Quand j'ai visité ces installations, j'ai été très impressionné par certaines des capacités du système. La plupart de ces capacités avaient trait à des domaines comme l'environnement ou encore à divers types de catastrophes naturelles. J'ai été vraiment impressionné lorsqu'on m'a expliqué comment RADARSAT-1 était en fait utilisé pour surveiller les déversements d'hydrocarbures en mer, sur toute la surface du globe. En cas de déversement, ce satellite pourrait vraiment surveiller l'étalement des nappes de pétroles ou d'autres substances en mer.

Je ne pense pas que quelqu'un conteste l'importance de disposer de cette capacité de RADARSAT-1.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi définirait le rôle approprié du gouvernement en matière de surveillance de ce type de satellites. RADARSAT-2 sera lancé au cours des prochaines années. Selon moi, c'est la raison pour laquelle il faut adopter une mesure législative en ce sens, mais je pense également que c'est parce que le gouvernement a reconnu qu'il est parfois nécessaire de surveiller et de régir l'information recueillie par des dispositifs tels que RADARSAT-1 et 2 à l'avenir, de façon à être en mesure d'utiliser cette information au profit de la sécurité nationale.

Voilà l'objet du projet de loi. Il permettrait au ministre des Affaires étrangères de délivrer des licences pour le développement commercial de systèmes satellitaires de télédétection et de réglementer la distribution de l'information recueillie par ces systèmes.

Le projet de loi a des répercussions sur la sécurité nationale, mais il en a également d'importantes sur l'environnement, les ressources naturelles et peut-être aussi les utilisations militaires.

Voilà le genre de projet de loi qui peut nous paraître relativement peu important et que nous pourrions être tentés d'adopter rapidement à la Chambre. Le projet de loi a déjà été examiné par un comité; tous les partis ont soulevé de nombreuses questions par rapport à son contenu, et des amendements y ont été apportés.

Notre parti appuiera le projet de loi, mais nous avons encore certaines réserves à son sujet et nous demanderons des éclaircissements, notamment en ce qui concerne la définition des types de systèmes par satellite pouvant être assujettis à la surveillance du gouvernement. Comme je l'ai déjà dit, une surveillance est opportune en l'occurrence, mais je pense qu'il faut clairement définir dans quelles circonstances et de quelle manière le gouvernement peut prendre en main l'utilisation de ces systèmes et empêcher les organismes d'utiliser les informations qu'ils produisent d'une manière qui pourrait être préjudiciable à notre pays et à la sécurité nationale.

• (1300)

On peut avoir l'impression que ce projet de loi n'est pas si important, mais je pense qu'il l'est et qu'il mérite que nous l'examinions à fond. Nous continuerons de le faire tout au long de son étude à la Chambre.

Le projet de loi C-25 permet aux entreprises canadiennes d'être propriétaires et exploitants de systèmes de télédétection spatiale pour autant qu'elles aient obtenu du gouvernement une licence à cette fin. Il accorde un accès prioritaire au gouvernement si celui-ci estime devoir interrompre l'utilisation courante du système. Je tiens simplement à préciser que, dans les faits, le gouvernement n'administrera pas le système. La réglementation ne touchera pas l'utilisation quotidienne du système, mais le gouvernement pourra, si c'est nécessaire, intervenir, utiliser l'information dont il a besoin et limiter son utilisation par le secteur privé ou par l'agence.

Voilà encore une situation où il est difficile de définir clairement les circonstances où une intervention du gouvernement serait justifiée, mais il est important que nous fassions le meilleur travail possible. C'est ce que le comité a essayé de faire. Il reste du travail à abattre, et nous nous efforcerons certainement de rendre le projet de loi acceptable pour nous avant qu'il n'arrive à l'étape de la troisième lecture, mais pour l'instant, nous l'appuierons.

Jetons un coup d'oeil aux utilisations potentielles du projet de loi et à la façon dont RADARSAT-1 a été utilisé, pas uniquement RADARSAT-1 ou RADARSAT-2, mais aussi de futurs satellites dont nous ne savons encore rien. Si on regarde les utilisations potentielles de ces types de systèmes, on ne veut rien faire pour décourager le secteur privé ou un organisme de prendre des

initiatives dans ce domaine. Il est dans l'intérêt de l'ensemble des Canadiens de développer ces systèmes et d'en élargir l'utilisation.

Outre les déversements de pétrole et les catastrophes environnementales dont j'ai parlé, nous pouvons tous imaginer la grande importance de tels systèmes en cas de désastre naturel, comme une inondation ou un tremblement de terre. Souvent, lors des tremblements de terre, les systèmes de communications sont paralysés. Les routes, les voies ferrées et d'autres voies d'accès sont fermées. Il est extrêmement important de disposer d'une telle capacité de surveillance. L'importance de pouvoir recourir à ce type de technologie est évidente et nous ne voulons pas qu'un gouvernement fasse quoi que ce soit qui décourage le secteur privé de continuer à élaborer de nouveaux systèmes satellitaires.

Lorsque la Chambre adoptera ce projet de loi, nous devons veiller à ce qu'il encourage, non le contraire, le secteur privé et les organismes gouvernementaux visés à poursuivre leur travail et à mettre au point des systèmes encore plus performants dans l'avenir.

Je conclus mon intervention là-dessus. J'ai hâte d'entendre le débat d'aujourd'hui. De plus, j'ai certainement hâte de voir la version finale du projet de loi lorsqu'il sera adopté par la Chambre. On pourrait croire que ce n'est pas une mesure législative particulièrement importante, mais j'estime important que le Parlement l'étudie comme il se doit.

• (1305)

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec un vif intérêt la déclaration du député. Il est l'ancien porte-parole de l'opposition pour la défense et, comme il l'a dit, il connaît fort bien les questions liées au projet de loi C-25.

Il importe de réitérer certains des points importants qui ont été évoqués par l'orateur précédent. Ce projet de loi est important non seulement sur le plan de sécurité, ce dont je parlerai dans un instant, mais encore il revêt une importance capitale sur le plan de l'environnement.

La planète se réchauffe. Nous avons été informés de la contraction de la calotte polaire dans le Grand Nord et des effets que cela entraînera. Nous sommes au courant des modifications que subissent actuellement nos cours d'eau, des mutations climatiques et de leurs effets au sol. La végétation change. La cartographie de la végétation est importante des points de vue scientifique et écologique, mais elle revêt aussi une très grande importance pour la province du député, l'Alberta, et la mienne, la Colombie-Britannique. La compréhension des mutations environnementales au sol est exceptionnellement importante des points de vue économique et écologique.

Je voudrais également dire quelques mots sur une question qui intéresse vivement le député, qui me tient à coeur et qui préoccupe aussi le gouvernement. C'est la question de la défense. À ceux qui critiquent le projet de loi C-25, je dis attention. Cette mesure est très importante pour nos troupes, pour leur protection et leur capacité de faire leur travail au Canada et à l'étranger. Le projet de loi C-25 et RADARSAT sont essentiels, car ils permettront à nos troupes de faire leur travail et ils les protégeront.

Initiatives ministérielles

Que ceux qui s'opposent au projet de loi se demandent s'il est vraiment raisonnable de priver de ces informations et de cette capacité nos troupes qui font un travail admirable sur le terrain à l'étranger. Nous devons leur fournir ces informations et cette capacité pour leur protection pendant qu'ils sont au service de leur pays. C'est une question qui n'appelle qu'une réponse, et c'est oui. Oui, ce projet de loi est important pour leur sécurité et le travail qu'elles accomplissent pour le Canada et pour les Canadiens, tant au pays qu'à l'étranger.

Compte tenu de l'expérience du député comme porte-parole de son parti pour la défense, peut-il nous dire ce que la technologie RADARSAT pourrait faire dans l'avenir pour nos forces armées?

• (1310)

M. Leon Benoit: Monsieur le Président, le député soulève deux importants points.

D'une part, tout parti qui a l'intention de s'opposer au projet de loi C-25 devrait envisager sérieusement les retombées de ce projet de loi pour notre environnement et nos forces armées. C'est tout à fait essentiel. D'autre part, si un parti ou un député de la Chambre considère que ce projet de loi contient des failles, ce parti ou ce député ne devrait pas permettre que le projet de loi soit adopté tel quel à la hâte uniquement parce qu'il est bon pour notre pays. Nous avons tous la responsabilité d'apporter tout changement que nous jugeons nécessaire pour améliorer les mesures législatives dont nous sommes saisis.

À l'heure actuelle, le Nouveau Parti démocratique s'oppose au projet de loi. Les députés néo-démocrates se posent de sérieuses questions. Ils se posent également d'autres questions dont le sérieux laisse un peu à désirer, selon moi. Par contre, le gouvernement a permis au NPD de l'appuyer pendant près d'un an. Avant de dire quoi que ce soit de négatif au sujet du NPD, le député devrait garder à l'esprit que c'est ce parti qui a appuyé le gouvernement jour après jour, semaine après semaine. Le gouvernement, le député et son parti devraient avoir honte de permettre que cette situation perdure.

Dans le domaine militaire, les possibilités sont sans limite. Ce sera utile. Cependant, je ne veux pas donner l'impression que ce projet de loi porte principalement sur les activités militaires. La sécurité est sa raison d'être, mais la sécurité englobe les catastrophes naturelles et ce genre de choses.

Je trouve intéressant que le député ait parlé des possibilités en matière de défense. Son gouvernement a laissé tomber nos forces armées. Pendant leurs 12 années au pouvoir, les libéraux ont laissé tomber le Canada sur le plan de la sécurité de nos militaires. C'est indéniable. Que le député déclare appuyer ce projet de loi pour ses applications militaires est quelque peu contradictoire.

M. Wajid Khan (Mississauga—Streetsville, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'appuyer aujourd'hui le projet de loi C-25.

Ce projet de loi satisfait les besoins de différents mandats ministériels. En présentant les raisons pour lesquelles j'appuie le projet de loi, je vais surtout expliquer en quoi il sert les intérêts du gouvernement du Canada au chapitre de la politique étrangère. Je conclurai en expliquant pourquoi le projet de loi est dans l'intérêt des Canadiens, du Canada et de nos relations internationales.

Avant toute chose, permettez-moi toutefois d'expliquer comment il se fait que le ministre des Affaires étrangères est devenu le parrain du projet de loi. Cela aidera à comprendre le lien entre la politique étrangère du Canada et le raisonnement derrière certaines dispositions du projet de loi.

Tous les États ont une frontière avec l'espace extra-atmosphérique. Où que l'on soit sur la Terre, il n'y a qu'environ 200 kilomètres qui nous sépare de l'espace extra-atmosphérique au-dessus de nos têtes. Cela équivaut à peu près à la distance entre Ottawa et Montréal. Les activités, bonnes ou mauvaises, qui se déroulent dans l'espace extra-atmosphérique ont des répercussions sur tous les pays.

Peu de temps après le lancement de Sputnik en 1957, la communauté internationale a commencé à s'intéresser à l'espace extra-atmosphérique. Les résolutions des Nations Unies n'ont pas tardé à exprimer la volonté que l'espace extra-atmosphérique ne serve qu'à des fins pacifiques. Certaines utilisations militaires de l'espace sont conformes à ces principes, mais pas la totalité d'entre elles.

Cette activité diplomatique a abouti en 1967 à l'adoption du Traité sur l'espace extra-atmosphérique. Ce traité énonçait la responsabilité internationale des États liée aux activités de leurs ressortissants dans l'espace. Les États ont aussi accepté d'interdire les armes de destruction massive dans l'espace. Le Canada faisait partie des signataires initiaux de ce traité, la Magna Carta en matière d'espace. Il était d'avis qu'il valait mieux remporter des batailles par la voie législative que par la force.

C'est là l'approche qui sous-tend la Loi régissant l'exploitation des systèmes de télédétection spatiale, dont nous sommes saisis aujourd'hui. Conformément à ses obligations internationales, le Canada attribuerait des licences aux systèmes de télédétection spatiale commandés à partir du Canada. Nous délivrerions aussi des licences visant les activités des particuliers et des entreprises canadiens dans le domaine, peu importe d'où ils réalisent ces activités.

Le fait de couvrir les activités des Canadiens à l'étranger n'est pas inusité dans le domaine, étant donné que les satellites de télédétection peuvent être commandés de n'importe où au monde. L'Outer Space Act 1986 du Royaume-Uni et la Land Remote Sensing Policy Act de 1992 des États-Unis imposent des exigences en matière de licences aux citoyens de ces pays, même lorsque ceux-ci réalisent leurs activités à l'extérieur de leur territoire légal.

Ce genre d'exigences, toutefois, peut amener plusieurs États à déclarer que les activités d'une personne relèvent de leur propre compétence. Pour résoudre ce type de problème, il faudra que les ministères des Affaires étrangères des pays qui ont un programme spatial collaborent et prennent des arrangements officiels. Le ministre des Affaires étrangères sera responsable de ce genre de choses.

• (1315)

Le projet de loi sur les systèmes de télédétection spatiale que nous étudions aujourd'hui s'applique à un vaste domaine de compétence. Cependant, il confère également au ministre des Affaires étrangères le pouvoir de trancher en cas de revendications concurrentes par voie d'une ordonnance d'exemption ministérielle.

Aux termes de la loi, le ministre des Affaires étrangères pourrait exempter des personnes, des systèmes ou des données selon son bon jugement. Cependant, l'exemption ne devrait nuire ni à la sécurité nationale, ni à la défense du Canada, ni à la sécurité des Forces canadiennes ni à la bonne conduite des relations internationales du Canada. Elle ne devrait pas non plus être incompatible avec les obligations internationales du Canada. Également, elle devrait tenir compte de la protection de l'environnement, de la santé publique, de la sécurité des personnes et des biens, ainsi que des intérêts des provinces.

Initiatives ministérielles

Pour garantir que le Canada continue d'exercer sa compétence sur tout satellite de télédétection qu'il aura agréé, il est proposé dans le projet de loi que le titulaire de licence exerce un contrôle direct sur le satellite à partir du Canada. De cette manière, le gouvernement sera en mesure de garantir le respect des dispositions de licence du fait que les opérations de commandement du satellite seront effectuées sur son territoire.

Également, tous les satellites de télédétection contrôlés à partir du Canada devront faire l'objet d'une licence, qu'ils soient de propriété canadienne ou étrangère, et aucun titulaire ou ancien titulaire de licence ne pourra transférer son agrément sans l'approbation du ministre. Cette disposition garantit qu'aucune technologie stratégique contenue dans un satellite de télédétection en orbite ne puisse être transférée à une entité étrangère ayant des intérêts contraires à la sécurité, à la défense ou à la politique étrangère du Canada. Le projet de loi est comparable à cet égard à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation du Canada.

Par une telle approche, le projet de loi révèle une attitude favorable à l'investissement étranger dans le secteur de la haute technologie au Canada, dans la mesure où nos intérêts en matière de sécurité sont protégés, avec tout ce que cela implique en fait d'emplois pour les Canadiens et d'occasions d'affaires pour nos entreprises.

Le ministre des Affaires étrangères est bien placé pour aider les Canadiens à participer à la concurrence, à prospérer et à réussir dans le domaine d'activité par excellence à l'échelle internationale, soit l'exploitation de l'espace. Son mandat combine deux responsabilités: celle de la sécurité internationale, d'une part, et celle de la prospérité nationale, d'autre part.

Au cours du débat sur le projet de loi C-25, il a été question de l'importance pour notre défense de réglementer les systèmes de télédétection spatiale. On nous a également informés des avantages de le faire sur le plan socioéconomique.

Permettez-moi de vous assurer qu'aux termes de la loi proposée, le ministre des Affaires étrangères aurait un rôle important à jouer dans l'évaluation des risques et des avantages liés à la délivrance d'une licence et dans la détermination des conditions. Il devrait tenter d'établir le bon équilibre entre favoriser le développement technologique et la prospérité économique du Canada et, parallèlement, protéger notre sécurité à l'aide d'une réglementation intelligente.

● (1320)

D'autres pays ont adopté des lois semblables pour régir les systèmes de télédétection à distance. Nous proposons de faire partie des pionniers de cette cause. D'autres pays nous suivront. En étant à l'avant-garde, nous pourrions transmettre notre vision mondiale, qui appuie l'utilisation pacifique de l'espace et tout ce que cela comporte — une vision mondiale qui consiste à établir la primauté du droit et de la justice dans les nouvelles frontières de l'espace, qui permet à tous les pays de profiter équitablement des avantages de l'utilisation pacifique de l'espace, des avantages pour la paix internationale et la sécurité, et des avantages pour le développement économique et la prospérité.

Ce projet de loi est aussi important dans le cadre de nos relations avec les États-Unis. La décision du Canada de contrôler ses propres satellites de télédétection, annoncée en juin 1999, a amené le Canada et les États-Unis à s'entendre sur l'exploitation des satellites commerciaux de télédétection. Les principes de cette entente ont été codifiés dans un traité signé en juin 2000. Ce traité vise à faire en sorte que les systèmes privés de télédétection par satellite soient contrôlés par les deux pays de manière à protéger leurs intérêts

nationaux communs en matière de sécurité et de politique étrangère tout en faisant la promotion des retombées commerciales qui en découlent.

Aujourd'hui, nous pouvons conclure un processus visant à honorer les engagements pris en vertu de ce traité. J'exhorte mes collègues à adopter ce projet de loi à la première occasion pour montrer que le Canada tient parole.

Je me permets d'aborder un ou deux autres aspects du projet de loi qui concernent directement le mandat du ministre des Affaires étrangères. Je commence par le pouvoir du ministre d'ordonner à un exploitant d'interrompre la fourniture de services commerciaux.

Personne ne souhaite causer du tort à ses amis et alliés en posant ou en omettant de poser des gestes. La mesure confère donc au ministre des Affaires étrangères le pouvoir d'ordonner l'interruption de services normaux, d'imposer une restriction d'accès à un satellite canadien afin de venir en aide à un autre pays. La restriction d'accès servira principalement à protéger nos intérêts nationaux dans des situations très graves, mais elle constitue aussi un aspect important de la protection de nos alliés et de nos intérêts communs.

Il en va de même du pouvoir que confère la mesure au ministre des Affaires étrangères d'ordonner à un exploitant de fournir un service prioritaire si cela est souhaitable pour la conduite des relations internationales du Canada. À cet égard, on peut, par exemple, prévoir le besoin de venir en aide à un autre pays ou aux Nations Unies dans une situation d'urgence humanitaire. Qu'on se rappelle que la technologie du satellite canadien RADARSAT-1 est venue appuyer la politique étrangère du Canada lors de la crise au Rwanda et a permis d'évaluer les conséquences du tsunami en Asie du Sud.

Je terminerai en réitérant le bien-fondé du projet de loi. La Chambre devrait adopter la Loi régissant l'exploitation des systèmes de télédétection spatiale car il vaut mieux fournir un cadre réglementaire intelligent pour ce type de systèmes que de risquer de compromettre la sécurité, la défense et la politique étrangère nationales.

Nous devrions adopter ce projet de loi de manière à ce que le Canada puisse remplir ses obligations internationales en ce qui a trait à la réglementation des activités spatiales menées par des Canadiens.

Nous devrions adopter ce projet de loi pour mieux permettre aux sociétés canadiennes de prendre les devants dans la fourniture des technologies et des services de télédétection spatiale, grâce à un cadre réglementaire transparent susceptible d'attirer des investissements, des technologies et des marchés.

● (1325)

L'hon. Dan McTeague: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député de Mississauga—Streetsville a soulevé plusieurs points importants dans son très long discours. Il a donné beaucoup plus de détails que j'aurais pu en donner dans mon discours. C'est un sujet sur lequel il y a beaucoup à dire. Comme il est déjà 13 h 29 min 30 s et que j'ai plusieurs questions à poser au député, ce qui prendra beaucoup de temps, et qu'il faudra probablement continuer la semaine prochaine, j'aimerais demander le consentement de la Chambre pour déclarer qu'il est 13 h 30. Je crois d'ailleurs qu'il est maintenant 13 h 30.

● (1330)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Que le député ait le consentement unanime de la Chambre ou non, son rappel au Règlement n'est plus très pertinent, car il est maintenant 13 h 30. Il a réussi, de façon indirecte, à prendre le temps qu'il voulait prendre.

Initiatives parlementaires

[Français]

Comme il est 13 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre du jour indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LOI SUR LA PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL.

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 2 juin, de la motion: Que le projet de loi C-360, Loi visant la prévention du harcèlement psychologique en milieu de travail et modifiant le Code canadien du travail, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Gary Goodyear (Cambridge, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler de ce projet de loi d'initiative parlementaire.

Je tiens d'abord à dire à la Chambre qu'à mon avis, le harcèlement psychologique, qu'il se produise au travail ou à la maison, est nocif et ne devrait absolument pas être toléré.

Il incombe au Parlement de déceler les faiblesses, les failles de nos différents systèmes, de discuter des solutions pour en colmater les brèches, pour renforcer les secteurs qui présentent des faiblesses et pour protéger tous les Canadiens. En cela, je souscris à l'objectif du projet de loi, mais je ne peux appuyer celui-ci dans sa forme actuelle. Pour efficacement protéger les travailleurs, il faut apporter d'autres amendements au projet de loi et étudier la question beaucoup plus en profondeur. À mon avis, dans sa forme actuelle, le projet de loi n'atteint pas l'objectif très valable que nous devrions réaliser à la Chambre. Ce projet de loi ne nous permet pas de le faire.

De plus, je ne peux appuyer le projet de loi en ce moment. C'est pratiquement une copie conforme, une version copier-coller d'une loi qui a été mise en oeuvre au Québec et qui est nouvelle. Pour cette raison, on n'a pas encore eu assez de temps pour bien en évaluer les répercussions. Aussi, je n'aime pas l'idée de présumer qu'un projet de loi dont on ne sait pas s'il est efficace à l'échelle d'une province le sera à l'échelle d'un pays.

Ce projet de loi d'initiative parlementaire n'est pas encore prêt, car il lui manque des apports. Je crois, en fait, que toute la question du harcèlement psychologique est beaucoup trop complexe pour pouvoir être traitée par un projet de loi d'initiative parlementaire.

Il n'est pas facile de définir le stress et le harcèlement. Nombreux sont ceux qui conviendraient du fait que leur définition est large et que ces phénomènes peuvent varier d'une personne à l'autre. Ce qui constitue du harcèlement pour quelqu'un peut n'être qu'un jeu inoffensif pour quelqu'un d'autre. Une situation en milieu de travail peut occasionner du stress pour une personne, mais pas pour une autre. Même le moment ou la journée où ce phénomène survient peuvent influencer sur l'interprétation que chacun peut s'en faire.

En fait, le stress peut être à la fois positif et négatif. À lui seul, ce fait donne à penser que la question doit faire l'objet d'un débat approfondi avec la participation de divers intervenants avant qu'un projet de loi à ce sujet ne soit adopté. Je ne crois pas que cela puisse se faire dans le contexte d'un projet de loi d'initiative parlementaire. Cette question est tout à fait digne d'être abordée et, à ce titre, nous avons l'obligation de nous pencher sur elle, officiellement et de façon exhaustive, ici à la Chambre.

Pour ce qui est de ce qui constitue du harcèlement, mon fils et moi avons des liens étroits que je qualifierais d'exceptionnels. Nous avons construit des terrasses ensemble, nous avons fait des rénovations et des aménagements paysagers, et nous avons réalisé ensemble de nombreux projets liés à des travaux. Je trouve amusant que mon fils me taquine continuellement ou me parle durement pendant que je travaille; en fait, d'un certain point de vue, cela renforce nos relations. Pourtant, une heure plus tard, c'est peut-être moins amusant. Pour moi, le même acte, fait avec la même intention, peut être perçu différemment, simplement en raison du passage du temps ou d'une autre circonstance, peut-être le caractère pressant de mon travail ce jour-là ou cette soirée en particulier.

Comment définir ou cerner le stress? La violence est un stress physique. Bien évidemment, c'est une forme de harcèlement qu'il est raisonnablement facile de repérer. Si nous frappons quelqu'un, lui infligeons une ecchymose ou le faisons saigner, c'est raisonnablement facile à cerner et à quantifier; il est donc raisonnablement facile d'enseigner aux gens que cela doit cesser. Le stress chimique, qui est l'exposition à des agents négatifs, est également facile à repérer, et il est facile de déterminer les agents auxquels une personne peut être exposée. Nous pouvons donc enseigner aux employeurs et aux employés les moyens de se protéger mutuellement contre une exposition.

● (1335)

Le stress engendré par le harcèlement sexuel ou d'autres genres de harcèlement tout aussi graves est beaucoup plus dur à déterminer et à quantifier et, par conséquent, il est beaucoup plus difficile d'apprendre aux gens comment s'en protéger. Si nous ne pouvons offrir aux employeurs et aux employés, et bien évidemment aux tribunaux, de meilleurs paramètres — ce que nous ne pouvons pas faire en ce moment — nous risquons de faire plus de tort que de bien.

Certains types de harcèlement psychologique sont évidents, comme les cris, les insultes, la moquerie ou les critiques fondées sur l'apparence ou l'habillement. Ce sont là des cas évidents, mais qu'en est-il des formes moins évidentes de ce qu'on appelle le harcèlement psychologique?

Permettez-moi de citer un exemple très simple illustrant les réactions entièrement différentes que le même stimulus, soit le harcèlement ou le stress, peut entraîner. Imaginons un docteur qui dit la même chose à trois patients différents qui l'attendent dans trois salles de traitement différentes.

Une des salles est occupée par une fille de 14 ans dont le père, un travailleur de la construction, est resté dans la salle d'attente. La deuxième salle est occupée par une femme de 28 ans qui est mariée depuis trois ans. Son jeune mari l'attend impatiemment dans la salle d'attente, avec le père de la fille. La troisième salle est occupée par une femme de 78 ans souffrant du diabète, qui n'a ni mari ni père.

Le docteur entre dans la salle et dit: « Félicitations, vous êtes enceinte. » La fille de 14 ans s'effondre en larmes et devient très anxieuse à l'idée de devoir apprendre la nouvelle à son père. La femme de 28 ans saute de joie et court annoncer la bonne nouvelle à son mari qui l'attend. La pauvre dame dans la troisième salle, elle, s'effondre, frappée d'une crise cardiaque.

Initiatives parlementaires

Ce n'est pas mon intention de tourner une question si sérieuse en dérision. Je cite cet exemple léger afin d'illustrer combien il est difficile de déterminer ce qui cause du stress et, par extension, ce qui constitue du harcèlement. Il serait extrêmement difficile de fixer des paramètres sans entreprendre davantage d'études exhaustives. Si nous manquons à notre devoir ici à la Chambre, nous risquons d'exacerber le problème.

Imaginons pour un instant...

[Français]

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): L'honorable députée de Terrebonne—Blainville désire prendre la parole concernant un rappel au Règlement.

Mme Diane Bourgeois: Monsieur le Président, j'ai présenté un projet de loi qui parle de harcèlement psychologique et non pas de stress. J'apprécierais que, par respect, on s'en tienne au sujet du harcèlement psychologique...

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): L'honorable député de Cambridge a la parole.

[Traduction]

M. Gary Goodyear: Monsieur le Président, j'aimerais informer le député que j'ai travaillé dans le domaine des soins de santé. Je peux l'assurer que le stress et le harcèlement ne font qu'un.

Si nous ne faisons pas notre travail ici à la Chambre, nous risquons d'empirer le problème. Imaginons un instant le stress psychologique, c'est-à-dire le harcèlement, que nous infligerions à une personne que nous accuserions peut-être injustement de harcèlement psychologique, si nous ne définissions pas clairement et objectivement ce harcèlement. En voulant protéger un travailleur contre le harcèlement, nous ne pouvons pas risquer de harceler un autre travailleur simplement parce que nous ne faisons pas notre travail consciencieusement.

J'admire les efforts de la députée. J'appuie son travail en vue d'améliorer la protection dont bénéficient les travailleurs canadiens, mais d'ici à ce que nous ayons bien étudié cette question abstraite, de manière à comprendre l'effet d'une telle loi à l'échelle nationale, il m'est impossible en toute conscience de laisser des employeurs et des collègues employés devenir des cibles faciles simplement parce que nous n'avons pas pris le temps de faire le travail pour lequel nous avons été élus.

• (1340)

M. Russ Powers (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, Lib.): Monsieur le Président, nous nous sommes dotés d'une politique pour prévenir le harcèlement dans la fonction publique du Canada. Cette politique définit le harcèlement comme tout comportement inopportun et injurieux, d'une personne envers une ou d'autres personnes en milieu de travail, et dont l'auteur savait ou aurait raisonnablement dû savoir qu'un tel comportement pouvait offenser ou causer préjudice. Le harcèlement comprend tout acte, propos ou exhibition qui diminue, rabaisse, humilie ou embarrasse une personne, ou tout acte d'intimidation ou de menace. De plus, la définition comprend le harcèlement au sens de la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Notre objectif est d'éliminer le harcèlement en milieu de travail. Le harcèlement, quelle qu'en soit la forme, n'a pas sa place en milieu de travail. L'essentiel, pour y arriver, est de créer un environnement de travail positif où l'on remédie sans tarder et de manière judicieuse à tout conflit interpersonnel. Nous sommes parvenus à réduire considérablement le harcèlement sexuel dans la fonction publique du

Canada, et nos efforts pour éliminer les autres formes de harcèlement seront également couronnés de succès.

[Français]

Ce problème a toute notre attention et nous nous y attaquons sous tous les angles. Les cas de harcèlement sont souvent très complexes et ils ne sont pas faciles à cerner et à régler. Notre approche vise non seulement à aider les employés victimes de harcèlement, mais à créer les conditions nécessaires à un climat de travail sain pour tous.

[Traduction]

En fait, par l'intermédiaire de la Loi sur la modernisation de la fonction publique et de nos autres initiatives majeures, l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada a pour objectif d'assurer le leadership et l'orientation nécessaires pour favoriser et soutenir dans toute la fonction publique l'émergence de techniques de gestion des ressources humaines modernes, efficaces et axées sur les résultats. Visant l'excellence dans la gestion des ressources humaines, l'objectif ultime de l'agence consiste à permettre à la fonction publique de fournir des services de qualité aux Canadiens tout en maintenant des valeurs d'intégrité, de transparence et de reddition de comptes.

Une composante fondamentale de ce vaste programme est l'acquisition, à l'échelle du gouvernement, de leadership pour soutenir une culture forte de valeurs et d'éthique dans la fonction publique. Le Bureau des valeurs et éthique de la fonction publique a été créé pour fournir un leadership exemplaire et de haut calibre à la fonction publique sur les questions de valeurs et d'éthique à une époque critique.

Dans le cadre de nos responsabilités face au harcèlement, nous avons mis l'accent sur la prévention et le règlement rapide des problèmes et nous avons pris des mesures pour sensibiliser le personnel à la dynamique du harcèlement. Entre autres choses, nous continuons de tenir des ateliers de concert avec les syndicats et nous rencontrons régulièrement les coordonnateurs ministériels de la prévention et du règlement des cas de harcèlement.

De plus, nous avons élaboré un cours pratique en ligne sur la prévention et le règlement des cas de harcèlement. Ce cours en ligne est accessible gratuitement à tous les fonctionnaires. Il est fondé sur les valeurs humaines clés et les règles d'éthique que véhicule le nouveau Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique qui est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2003. Le respect, la diversité, l'intégrité et la responsabilité sont les éléments clés de ce code.

Le Code de valeurs et d'éthique établit les valeurs et les règles d'éthique de la fonction publique afin de guider et de soutenir les fonctionnaires dans toutes leurs activités professionnelles. Les valeurs humaines constituent la pierre angulaire des quatre groupes de valeurs dans la fonction publique; les fonctionnaires font preuve de respect, d'équité et de courtoisie dans leurs échanges avec les citoyens et aussi avec leurs collègues. Nous croyons que le respect de la dignité humaine et de la valeur de chaque personne doit toujours être sous-jacent dans l'exercice du pouvoir et des responsabilités et que les valeurs personnelles renforcent la gamme plus large de valeurs de la fonction publique. Les personnes traitées équitablement et poliment seront par le fait même incitées à véhiculer elles aussi ces valeurs dans leur propre conduite.

Le respect du Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique est une condition d'emploi dans la fonction publique. Il y a divers moyens pour un fonctionnaire de soumettre des plaintes au sujet de la violation du code et ces situations peuvent être réglées de bien des façons. Les employés ont l'appui de leur syndicat dans le cadre de processus de règlement des griefs. Lorsqu'ils croient que des actes répréhensibles ont été commis, ils peuvent s'adresser au Bureau de la divulgation interne ou à l'agent de l'intégrité de la fonction publique. Les plaintes pour harcèlement sont gérées par l'entremise des spécialistes du ministère. Ceux qui sont reconnus coupables d'avoir violé le code, d'avoir commis des actes répréhensibles ou de s'être livrés à du harcèlement sont passibles de mesures disciplinaires et peuvent même être renvoyés.

Nous connaissons le rôle essentiel que les gestionnaires et les dirigeants jouent dans l'établissement d'un milieu de travail sans harcèlement. Nous offrons des conseils d'experts aux gestionnaires à tous les niveaux sur la façon de s'attaquer à des situations difficiles et problématiques avant qu'elles ne conduisent à du harcèlement. De plus, nous cherchons régulièrement à améliorer notre politique en matière de harcèlement et surtout sa mise en oeuvre dans les ministères.

[Français]

La politique a été mise à jour pour la dernière fois en 2001.

• (1345)

Elle fait actuellement l'objet d'une révision importante en collaboration avec des employés, des gestionnaires, des spécialistes et des agents de négociation. L'objectif est de mieux comprendre et faire face aux circonstances qui donnent lieu au harcèlement de sorte que nos efforts en matière de prévention soient plus fructueux et que nous puissions résoudre, de façon plus efficace et rapide, les cas de harcèlement lorsqu'ils se produisent.

[Traduction]

Une nouvelle méthode très utile pour parvenir à des améliorations au sein des ministères est le Cadre de responsabilisation de gestion, ou CRG, qui établit les attentes en matière de bonne gestion dans la fonction publique. Les attentes sont établies en fonction, notamment, de la dimension humaine. Grâce à l'utilisation d'indicateurs clairs, le CRG donne aux gestionnaires de la fonction publique un modèle global et intégré d'évaluation des procédures et des progrès, ainsi que des mesures des résultats dans les ministères et les organismes, en plus de renforcer la reddition de comptes à tous les niveaux du gouvernement. En d'autres termes, non seulement la création d'un milieu de travail sain pour tous est un objectif établi, mais nous allons mesurer nos progrès réalisés à ce chapitre.

De plus, tous les ministères et organismes doivent maintenant établir des systèmes pour veiller à ce que les employés à tous les niveaux aient accès à de l'aide en matière de gestion informelle des conflits. Le recours obligatoire à ce mécanisme fait partie intégrante du nouveau régime de relations de travail et ce mécanisme est disponible dans toute la fonction publique. L'utilisation du système de gestion informelle des conflits doit révolutionner la façon dont les plaintes sont traitées dans la plupart des organisations. Le système doit conduire à des changements de culture en milieu de travail.

Le règlement informel des conflits est une méthode essentielle pour implanter la nouvelle culture de gestion des ressources humaines souhaitée, en veillant à ce que les ministères ou organismes dans l'administration publique centrale aient en place un système adapté qui permet et appuie le règlement informel des conflits en milieu de travail plutôt que de s'en tenir strictement à des mécanismes formels de recours.

Initiatives parlementaires

En bref, nous nous efforçons d'améliorer les compétences des gestionnaires en matière de gestion des personnes, ce qui inclut la résolution de conflits, la facilitation, la médiation, la conciliation et l'encadrement. Nous tâchons aussi de faire en sorte que les employés aient accès à toute une gamme d'options pour gérer les conflits de travail.

[Français]

Nous estimons que l'élimination du harcèlement exige l'engagement et la collaboration de toutes les personnes en milieu de travail. Nous voulons que nos employés se sentent libres de soulever les problèmes, sans crainte de harcèlement, afin qu'ils soient réglés au sein de leur organisation. Cet objectif est également conforme aux valeurs professionnelles et démocratiques établies dans le Code.

• (1350)

[Traduction]

Je suis fier de la qualité des services que nos employés offrent à la population. Notre fonction publique est une organisation dynamique qui se renouvelle constamment afin de maintenir l'excellente qualité de ses services. Il ne faut jamais tenir nos réalisations pour acquises. Dans ce vaste contexte, nous mettons davantage l'accent sur la responsabilisation. Nous sommes en train d'évaluer les cadres supérieurs de certains ministères en fonction de notre nouveau Cadre de responsabilisation de gestion, qui vise à accroître le rendement général des gestionnaires et notamment à réduire le harcèlement en milieu de travail.

En conclusion, notre engagement à l'égard des valeurs et de l'éthique dans le but de favoriser des milieux de travail respectueux a façonné notre approche globale. Nous voulons que notre capacité de prendre des décisions liées à l'éthique repose sur les activités quotidiennes. Nous avons un nouveau code et les ministères travaillent fort pour inscrire les valeurs et l'éthique partout dans leur réalité de travail.

Les ministères sont également en train d'examiner leurs méthodes de prévention du harcèlement et de résolution de conflits à cet égard afin d'améliorer leur rigueur et leur crédibilité. Nous avons bon espoir de faire des progrès; les données rendront compte de nos progrès à l'avenir.

M. Tony Martin (Sault Ste. Marie, NPD): Monsieur le Président, il s'agit en l'occurrence d'une importante question d'intérêt public. Elle l'est d'autant plus lorsque l'on songe aux changements qui touchent le milieu de travail, tant au sein du gouvernement que du secteur privé.

Régulièrement, je parle avec des gens qui viennent à mon bureau, que je croise dans la rue ou que je vois au bureau de poste. Ils me parlent du milieu de travail qui a été le leur durant une bonne partie de leur vie. Ils parlent des pressions qui sont exercées sur eux pour produire davantage, pressions qui ressemblent fort, à mon avis, à du harcèlement psychologique ou qui en sont. Il semble que ce soit un nouveau moyen utilisé par les employeurs pour obtenir une plus grande efficacité au travail. Le gouvernement doit examiner cela et mettre en place des mécanismes pour protéger les travailleurs qui font l'expérience de ces nouvelles méthodes. Pour certains travailleurs, c'est une stratégie tout à fait nouvelle.

Initiatives parlementaires

La relation entre un travailleur et son employeur avait coutume d'être simple. Le travailleur allait travailler, faisait ses huit heures et tout le monde était content. Toutefois, avec la nouvelle structure d'entreprise qui existe maintenant ainsi que les pressions croissantes qui s'exercent sur les entreprises pour faire plus de profits, le modèle semble avoir changé. Quand elles faisaient des profits dans l'année, tout allait bien. Maintenant, les profits des entreprises doivent augmenter d'une année à l'autre. Les entreprises et les employeurs doivent donc accroître ce qu'ils appellent l'efficacité — cela semble plus humain — de leur main-d'oeuvre. Ils exercent des pressions sur leurs employés pour qu'ils produisent davantage, qu'ils travaillent plus fort et plus rapidement, qu'ils restent à leur poste de travail plus longtemps, même si, parfois, ils sont incapables de le faire sur le plan émotif, psychologique ou physique. Ils doivent bouger, prendre une pause, mais cela leur est interdit. À mon avis, cela constitue du harcèlement psychologique. Nous devons protéger les travailleurs contre cette pratique.

Nous voyons de plus en plus de personnes, des jeunes hommes et des jeunes femmes, aux prises avec des problèmes de santé mentale. Nous en savons vraiment peu sur la santé mentale comparativement à la santé physique. Il faut trouver pourquoi. Qu'est-ce qui provoque les troubles de santé mentale? Qu'est-ce qui fait que l'on voit de plus en plus de gens qui se battent pour se garder la tête au-dessus de l'eau, pour aller travailler le matin, pour travailler à la maison, pour s'occuper de leurs familles et d'eux-mêmes et pour participer à la vie communautaire. Il doit bien y avoir quelque chose qui provoque ce phénomène. D'après des conversations que j'ai eues avec des personnes de ma collectivité, il semble qu'une bonne partie du phénomène soit attribuable à la nature changeante du travail et de la vie quotidienne.

Dans ma collectivité, beaucoup de personnes travaillaient autrefois dans les aciéries et des papeteries ou en foresterie. En raison des nouvelles technologies et de toutes sortes de pressions, les entreprises modifient leurs techniques et emploient de moins en moins de travailleurs. Des gens se retrouvent maintenant dans des centres d'appels, par exemple, où tout est axé sur la productivité, sur le nombre d'appels téléphoniques qu'ils peuvent faire ou prendre, sur le temps qu'il leur faut, au téléphone, pour faire passer le message de leur entreprise aux personnes à qui ils parlent.

Ces gens, comme ils l'ont toujours fait, essaient de travailler du mieux qu'ils le peuvent pour que leur employeur soit heureux et pour se sentir bien eux-mêmes dans leur travail. Cependant, à la fin de la journée, ils s'écroulent. À la fin de l'année, ils se demandent si tout cela en vaut la peine, particulièrement lorsqu'ils pensent aux salaires qu'ils gagnent compte tenu du travail qu'ils font. Leurs fonctions sont difficiles et exigeantes et la pression est énorme

● (1355)

Pareille situation n'est pas l'apanage du secteur privé. Elle se produit également au sein de l'appareil gouvernemental. Le gouvernement s'oriente de plus en plus vers ce genre de milieu de travail: les bureaux qui desservent directement la population, dans des collectivités comme Sault Ste. Marie, Sudbury et d'autres localités d'un océan à l'autre, n'offrent plus ce genre de service. Pour obtenir de l'information, il faut utiliser l'ordinateur ou composer un numéro 1-800. Au bout du fil, la personne qui répond subit un stress: elle doit répondre à un nombre d'appels nettement plus grand et il ne faut pas que son interlocuteur sente l'anxiété ou le sentiment d'urgence dans sa voix.

Nos fonctionnaires subissent maintenant des pressions dans cette approche qui consiste à dispenser des services publics au Canada par le biais de services d'appels. Cela a créé une toute nouvelle

atmosphère. Nous devons faire quelque chose pour humaniser ces milieux de travail et traiter les travailleurs de manière plus équitable. Nous devons mettre en place des mécanismes comme ceux qui sont prévus dans le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui afin de protéger ces travailleurs s'ils estiment être victimes de harcèlement psychologique parce qu'on veut exiger d'eux un rendement déraisonnable. Cette situation existe dans le secteur privé, et nous en sommes de plus en plus témoins dans le secteur public.

L'autre objet d'inquiétude à mes yeux est le fait que, pour des raisons d'efficacité, on attribue des contrats pour fournir des services qui relèveraient normalement des fonctionnaires. Ces gains d'efficacité sont réalisés malheureusement au détriment de personnes bien intentionnées et laborieuses qui ne sont pas préparées pour être supervisées de cette manière et qui en éprouvent de la difficulté.

Nous avons vraiment besoin de faire la lumière sur cette nouvelle réalité. En tant que députés, nous devons prendre le temps de discuter de cette question avec les fonctionnaires et ceux qui travaillent dans des milieux toujours plus encombrés et axés sur l'efficacité. Nous devons saisir la nature de cette nouvelle pression.

Nous devons savoir pourquoi le spectre du harcèlement psychologique nous hante de plus en plus et pourquoi on en parle dans les comités employeurs-employés. Nous devons savoir aussi pourquoi il arrive qu'il n'en soit pas question. Il y a des gens qui ont peur de se plaindre du harcèlement psychologique qu'ils subissent, mais le projet de loi C-360 remédie en grande partie à ce problème.

Nous avons entendu parler ici et dans d'autres assemblées législatives au pays du besoin qui existe de nos jours d'adopter des lois protégeant les dénonciateurs. Nous devons prendre cette question davantage au sérieux. Nous en parlons, mais nous ne faisons jamais rien. Nous ne fournissons pas à ces personnes le soutien dont elles auraient besoin. Nous devons envoyer un message aux employeurs et aux patrons qui emploient ce genre de pression et qui, ce faisant, mettent en péril la santé mentale des gens.

Ce projet de loi intéresse le Nouveau Parti démocratique. Il m'intéresse personnellement parce qu'au cours des dernières années, à titre de député provincial et de député fédéral, j'ai pris connaissance des problèmes rencontrés dans ce domaine par un certain nombre de mes électeurs. Le secteur des centres d'appels est en croissance rapide dans ma région.

● (1400)

Il y a des gens dans ces centres qui trouvent leur travail très difficile. Ils veulent travailler. Ils veulent gagner leur vie et faire vivre leur famille. Ils veulent que leur travail leur apporte reconnaissance et gratification. Mais leur travail est pénible à cause de l'environnement dans lequel ils se trouvent et du harcèlement psychologique auquel on a recours au nom de l'efficacité. Nous devons reconnaître que c'est une réalité qui est de plus en plus présente.

On m'a approché dans mon bureau du Parlement. On m'a approché...

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Reprise du débat. La députée de Drummond a la parole.

Initiatives parlementaires

[Français]

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole dans le cadre de la dernière heure de débat, à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-360, Loi sur la prévention du harcèlement psychologique en milieu de travail.

Vous me permettez, dans un premier temps, de saluer l'initiative de ma collègue de Terrebonne—Blainville qui a à coeur, depuis longtemps déjà, ce dossier. Elle y a mis beaucoup de temps et d'énergie. Elle a eu de nombreuses rencontres avec des victimes de harcèlement psychologique, avec les syndicats et des groupes afin d'élaborer ce projet de loi qui a des conséquences sur la santé de ces victimes.

Elle a aussi publié et cosigné un livre sur le sujet. Dans ce livre, elle nous présente des cas de victimes de harcèlement psychologique dans la fonction publique. Elle en prépare un autre qui devrait sortir bientôt, d'ici une quinzaine de jours, où on retrouve des cas de personnes victimes de harcèlement psychologique à la Défense nationale.

Le harcèlement psychologique n'est pas un nouveau phénomène dans notre société. Il existe depuis aussi longtemps que la société existe. Les nouvelles formes d'organisation du travail que nous connaissons demandent efficacité, efficience et une adaptation rapide.

Alors, comment cerner ou comprendre que l'on peut être victime de harcèlement psychologique? De tout temps, la violence physique a été facilement identifiable, alors que d'autres formes, qui ont pourtant toujours existé, étaient plus difficiles à reconnaître. Ces comportements portent maintenant un nom: le harcèlement psychologique au travail.

Si un jour vous vous êtes senti exclu, mis à l'écart, ridiculisé par des collègues ou votre patron, et ce, à répétition; si vous avez essayé par tous les moyens de faire cesser les farces qui vous abaissent, sans succès; si vous avez senti qu'on s'attaquait à ce que vous avez de plus précieux, votre dignité ou votre intégrité; si vous avez vécu l'une ou l'autre des situations, vous avez peut-être été victime de harcèlement psychologique au travail. C'est la forme la plus insidieuse de violence qui existe.

Toutes les stratégies sont bonnes pour détruire. Celles pour faire cesser ces comportements sont souvent inefficaces, car le silence, la banalisation ou la négation qui entourent le harcèlement psychologique lui permettent de subsister.

Encore une fois, Québec fait figure de leader en matière de lutte contre le harcèlement. Le gouvernement québécois a décidé d'ajouter quelques articles à la Loi sur les normes du travail. Ces articles ont été adoptés le 1^{er} juin 2004 et s'appliquent à tous les salariés syndiqués ou non. Ces nouvelles dispositions obligent les employeurs à prendre les moyens pour prévenir le harcèlement psychologique et offrir à leurs employés un milieu sain.

Depuis ce moment, de nombreuses plaintes ont été déposées et elles sont à l'étude par le bureau de la Commission des normes du travail. Jean-Pierre Brun, professeur titulaire de la Chaire en gestion de la santé et de la sécurité du travail dans les organisations, à l'Université Laval, reconnaît lui aussi que certaines plaintes relèvent davantage de l'« hyper-conflit de travail » que du grief légitime. Il a d'ailleurs entrepris l'étude de 300 plaintes, histoire d'en apprendre un peu plus. La première lecture qu'il en a fait l'amène toutefois à croire que, malgré ses imperfections, le système mis en place était nécessaire.

● (1405)

Vous me permettez ici d'indiquer aux collègues qu'il est possible d'en apprendre plus sur le sujet en consultant un ouvrage intitulé *Politiques contre le harcèlement au travail et réflexions sur le harcèlement psychologique*, que j'invite les collègues de la Chambre des communes à lire, entre autres un collègue du Parti conservateur qui nous a fait un discours sur le stress. Le harcèlement psychologique mène au stress et a des conséquences sur la santé, mais il ne faut pas nier qu'il existe du harcèlement psychologique au travail.

Je disais que ces auteurs, Isabelle et Jean-Maurice Cantin, ont écrit l'un des 56 ouvrages en nomination dans le cadre du Prix du livre d'affaires 2005, qui récompense le talent des auteurs de livres de gestion écrits en français et publiés au Québec. Permettez-moi de vous indiquer que le Prix du livre d'affaires est l'une des récompenses les plus importantes du milieu littéraire canadien. C'est un livre de référence sérieux nous permettant d'en apprendre plus sur ce qui se passe au niveau du harcèlement psychologique au travail.

Nombreuses sont les personnes qui ont quotidiennement à vivre en milieu de travail avec l'intimidation verbale, le chantage, les critiques déplacées et les commentaires abusifs. Cela survient aussi même chez les jeunes enfants à l'école, des enfants qui sont taxés en première, deuxième et troisième année. Ils sont taxés au primaire et au secondaire et sont victimes de harcèlement psychologique. Le livre d'Isabelle et Jean-Maurice Cantin traite des approches et des pratiques de gestion adaptées par diverses entreprises et organisations des secteurs privé, public et parapublic pour contrer le harcèlement en général et le harcèlement psychologique au travail. Il contient des conseils pratiques, des modèles de politiques contre le harcèlement au travail et touche les questions concernant le traitement des plaintes ainsi que plusieurs références utiles.

Les auteurs ont consacré un chapitre entier à l'étude des nouvelles dispositions sur le harcèlement psychologique au Québec qui sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 2004. Les droits et obligations de même que les recours et remèdes ajoutés dans la Loi sur les normes du travail sont commentés et sommairement comparés aux dispositions sur le harcèlement moral qui continuent à faire couler beaucoup d'encre en France. C'est un ouvrage qui s'adresse à toutes les personnes qui s'intéressent au harcèlement au travail et aux moyens nécessaires pour le prévenir et le faire cesser, le cas échéant.

Le 19 mai dernier se déroulait au Saguenay le Colloque de gestion des ressources humaines, qui a choisi cette année de se pencher sur la question du harcèlement psychologique. C'est un sujet qui concerne autant les patrons que les employés. Le président du comité organisateur, M^c Sylvain Bouchard, indiquait que la mise en place au Québec de la politique sur le harcèlement psychologique, le 1^{er} juin 2004, a constitué un grand bouleversement.

Actuellement, le paragraphe 14(1) de la Loi canadienne sur les droits de la personne interdit le harcèlement lors de la fourniture de services et d'installations dans le secteur public fédéral et dans le secteur privé relevant de la compétence fédérale. Mais il n'existe pas de loi qui permettrait de protéger les employés de la fonction publique et ceux régis par le Code canadien du travail. C'est bien beau des principes, mais il faudrait une loi.

Initiatives parlementaires

Il y a plusieurs plaintes de harcèlement devant la Commission canadienne des droits de la personne. Le Conseil du Trésor a mis en place une politique en mai 2001 pour contrer le harcèlement psychologique, mais ce n'est qu'une politique et ce n'est pas suffisant à nos yeux. Une loi aurait plus de force et de poids. Ce que nous voulons, comprenons-nous bien, ce n'est pas une politique, ce n'est pas des principes. Il faut une loi.

• (1410)

C'est pourquoi j'invite tous les collègues de la Chambre à réfléchir aux cas de victimes de harcèlement au travail, dans la fonction publique canadienne, et à appuyer ce projet de loi pour que nous ayons enfin une loi contrant le harcèlement dans notre milieu.

L'hon. David Anderson (Victoria, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à féliciter l'honorable députée de Terrebonne—Blainville pour son projet de loi, le projet de loi C-360, Loi visant la prévention du harcèlement psychologique en milieu de travail et modifiant le Code canadien du travail.

Cela étant dit, j'ai certaines réserves concernant ce projet de loi dont je veux parler aujourd'hui.

[Traduction]

Il s'agit là d'une question qui revêt une importance considérable pour chacun à la Chambre, et je suis content d'avoir l'occasion de la commenter brièvement.

Je partage sans aucun doute, comme d'autres personnes qui ont pris la parole cet après-midi, les préoccupations de la députée de Terrebonne—Blainville, mais l'approche de ce projet de loi, à mon sens, comporte des aspects critiquables. Je m'explique.

Le groupe cible du projet de loi C-360 est la fonction publique fédérale. Le Conseil du Trésor a déjà en place des politiques et des programmes portant sur la question du harcèlement psychologique en milieu de travail. Cet aspect du projet de loi a été commenté cet après-midi, assez longuement, par des députés qui m'ont précédé. Au stade actuel du débat, je vais me pencher sur l'élément du projet de loi qui modifierait la Partie III du Code canadien du travail.

Tout d'abord, le fait de proposer à l'heure actuelle une nouvelle mesure législative sur le harcèlement psychologique irait à contresens d'un processus d'élaboration de politique d'une envergure considérable qui est déjà fort avancé et qui vise le Code canadien du travail. Comme les députés le savent, la partie III du Code porte sur les normes d'emploi comme les prestations familiales, le congé parental, le droit à congé payé, et d'autres aspects comme le harcèlement sexuel. La partie III régit les normes de travail relevant de la compétence fédérale, ce qui englobe des secteurs d'importance critique pour l'économie du Canada, comme le transport ferroviaire international et interprovincial, l'expédition, le camionnage, le transport aérien, les aéroports, les télécommunications, la radio-diffusion, les banques, les opérations portuaires et les sociétés d'État fédérales. Elle n'englobe évidemment pas la compétence provinciale, qui est de loin la plus importante au Canada pour ce qui est du droit du travail. Cela m'amène à l'aspect le plus important dont je veux traiter aujourd'hui.

Comme on l'a dit plus tôt, le groupe cible du projet de loi C-360, à savoir la fonction publique du Canada, n'est pas visé par la partie III du Code canadien du travail. Il est plutôt réglementé par la politique du Conseil du Trésor. Examinons-donc cette politique.

Il y a vingt ans, le Conseil du Trésor a établi une politique concernant le harcèlement en milieu de travail. La définition de la politique englobait le harcèlement personnel et l'abus de pouvoir. Il

existe des politiques similaires dans d'autres organisations du secteur public

J'ai dit qu'un travail d'élaboration de politique était en cours. Je vais donc vous en donner la description.

La partie III du Code canadien du travail est complexe. Nous devons en envisager tous les éléments et comprendre comment ils sont liés avant d'y apporter des changements significatifs. Il est aussi de toute première importance de tenir compte des préoccupations des employeurs, des syndicats et des travailleurs et de déterminer quelle incidence de tels changements auraient sur eux avant de proposer des modifications à la loi.

C'est pourquoi le ministre du Travail a annoncé, en décembre 2004, un examen complet de la partie III du Code canadien du travail. Il a nommé Harry Arthurs, grand spécialiste en droit du travail, comme responsable de l'examen. Ce dernier sera secondé par une équipe de spécialistes et de représentants du monde des affaires et du travail. Le mandat de M. Arthurs est vaste, ce qui permettra à ce dernier de se pencher sur toute une gamme de questions qui affectent ou touchent le milieu de travail canadien. Il étudiera la question du harcèlement psychologique dans le cadre de cet examen.

Le ministre du Travail a établi la commission pour qu'elle se penche sur les normes actuelles en matière de travail telles qu'elles sont décrites dans la partie III du Code canadien du travail. Les normes sont un outil essentiel à l'équité dans le milieu de travail, à la protection des employés et aux conditions de travail satisfaisantes. Cet examen couvrira les questions comme la nature changeante du travail, le développement de l'économie du savoir, la compétition sur le marché mondial et l'intensification des pressions liées au travail dont ont parlé plus tôt mes collègues.

• (1415)

La partie III du Code canadien du travail n'a pas été revue depuis 40 ans. Cet examen permettra d'aborder les points que j'ai mentionnés, entre autres, et donnera lieu à la formulation de recommandations en vue d'une refonte législative qui permettrait d'actualiser et d'améliorer la pertinence et l'efficacité des normes du travail fédérales.

L'examen portera sur des points tels que l'évolution démographique, notamment le vieillissement de la main-d'oeuvre, l'accroissement de la diversité ainsi que les nouvelles structures des lieux de travail et les relations de travail. Ce dernier point touche par exemple l'équilibre travail-vie personnelle et l'évolution des structures familiales. Afin de mieux comprendre ces questions, la commission a mis sur pied tout un train de projets de recherche à large portée, dont on publiera les résultats de manière à susciter les commentaires des Canadiens intéressés ou visés.

Dans le cadre de son travail, M. Arthurs verra à dégager un consensus parmi les intervenants qui seront touchés par toute modification de la partie III du Code canadien du travail. Des consultations, des discussions et des débats faisant intervenir les parties intéressées et le gouvernement permettraient d'arriver à l'élaboration d'une mesure législative efficace, mais malheureusement, le projet de loi proposé omet tout cela. C'est pourquoi je ne crois pas opportun que la Chambre adopte le projet de loi C-360 à l'heure actuelle. Sincèrement, je crois que celui-ci risquerait plutôt de miner le processus de collaboration en cours.

Initiatives parlementaires

Je propose donc qu'on poursuive le processus de collaboration et de consultation en cours et qu'on le mène à bonne fin. De cette manière, nous pourrions continuer de faire des progrès sur le front de la recherche pour l'amélioration des moyens systémiques en vue de régler l'important problème du harcèlement en milieu de travail.

• (1420)

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, cela me fait extrêmement plaisir de prendre part au débat sur le projet de loi C-360. J'interviendrai brièvement, mais mieux vaut le faire un peu que pas du tout. Ce projet de loi, déposé par ma collègue de Terrebonne—Blainville, s'intitule la Loi sur la prévention du harcèlement psychologique en milieu de travail. Comme ma collègue de Drummond, je veux la féliciter non seulement de son initiative sur le plan législatif, mais aussi de tout le travail d'animation politique et sociale qu'elle fait autour de cette question.

Au Québec, ce phénomène a évolué depuis quelques années, mais le monde du travail n'a pas digéré complètement ces nouvelles dispositions dans le cadre de la lutte contre le harcèlement psychologique en milieu de travail. On sait que quelques plaintes ont déjà été déposées. Par contre, la voie a été tracée pour l'avenir par l'Assemblée nationale du Québec.

Ma collègue se fait ici l'écho de ces efforts déployés au Québec pour s'assurer que le Code canadien du travail, là où la loi fédérale s'applique — cela comprend les employés de la fonction publique fédérale —, contient des dispositions prévenant le harcèlement psychologique. Il est extrêmement important de replacer ce débat dans le contexte actuel où j'identifie deux éléments fondamentaux: d'un côté, les effets à la fois positifs et négatifs de la mondialisation; de l'autre côté, la banalisation des idées qui circulent, faisant en sorte que l'on considère maintenant que toutes les opinions se valent.

Je ne peux m'empêcher de mentionner cette terrible déclaration du pseudo-docteur Mailloux, dimanche dernier, à l'émission *Tout le monde en parle*. Il a avancé ce qui est maintenant de notoriété scientifique. On pensait cependant que ce discours était révolu depuis plus de 50 ans. Il a dit que nos concitoyens noirs et autochtones auraient un quotient intellectuel plus faible que les autres. On connaît le pseudo-professeur Mailloux; il sévit depuis des années à CKAC. Sa déclaration n'était donc pas une surprise. Par contre, je n'en suis pas revenu d'entendre Guy A. Lepage, l'animateur et producteur, et Mario Clément, le directeur de la programmation de la Société Radio-Canada française, banaliser les effets de ces propos.

Imaginons un employeur qui entretient déjà un préjugé vis-à-vis d'un de ses employés qui est noir ou autochtone, ou encore que certains travailleurs entre eux entretiennent déjà ces préjugés. On sait que ce sont des minorités. C'est vrai aussi au Canada anglais. Je sais qu'il existe des préjugés contre les Québécois, lesquels sont entretenus aussi par des commentateurs au Canada. Je pense notamment au pendant anglophone de la *Soirée du hockey*, à CBC, où en sévit un depuis plusieurs années. D'ailleurs, on l'a dénoncé à plusieurs reprises ici.

Or, si cet employé est déjà victime de préjugés, l'attitude de ses harceleurs se voit renforcer, lors d'une telle émission jouissant d'une très forte cote d'écoute, par un individu, Guy A. Lepage, qui représente un modèle pour plusieurs de nos jeunes. Il faut créer des contrepoids. Quand ce dérapage survient à cette émission, et que cet animateur n'a pas de contrepoids sur le plan législatif, on se trouve donc dans une situation extrêmement difficile.

Le projet de loi qui nous est proposé se veut un contrepoids. Il n'aurait pas empêché ce qui s'est produit dimanche. D'ailleurs, c'est

trop tard. Ils essaieront de se rattraper lors de la prochaine émission, mais le mal est fait, et leur réaction a empiré les choses. Il faut donc des contrepoids comme ce projet de loi sur la prévention du harcèlement psychologique en milieu de travail, pour que cette personne déjà victime, qui voit ses harceleurs accrédités par la réaction d'une personne comme Guy A. Lepage, ait des recours quelconques.

Je parlais de la mondialisation. C'est intéressant, car sur ce plan, on assiste à une polarisation. D'un côté, certains emplois appellent une nouvelle forme de l'organisation du travail. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'on parle de plus en plus, dans les colloques sur l'organisation du travail, du harcèlement psychologique en milieu de travail.

De fait, les employeurs intelligents — ils ne le sont pas tous, mais la majorité le sont — savent très bien que non seulement le harcèlement psychologique engendre des coûts économiques relatifs à la santé — comme l'a mentionné avec brio ma collègue de Drummond —, mais cela crée aussi des problèmes de productivité. Ces problèmes ne sont pas le résultat de ceux qui sont harcelés, mais bien de ceux qui harcèlent.

D'un côté, ces employeurs intelligents, souvent dans de nouveaux secteurs en développement sur le plan économique, voudront effectivement contrer le harcèlement psychologique, et cette loi les aidera à y parvenir. Cela aura donc un effet bénéfique sur notre activité économique.

• (1425)

D'un autre côté, dans tous ces secteurs où l'on constate la précarisation des emplois et la détérioration de leur qualité : les secteurs du service et d'activité en déclin, et qui reçoivent très peu d'aide de la part de ce gouvernement — je parle évidemment du secteur industriel —, le harcèlement psychologique augmente constamment.

Nous avons besoin de cette loi pour améliorer la qualité de vie au travail et notre bien-être collectif et pour contrer la banalisation des discours racistes et pleins de préjugés qui circulent encore malheureusement trop, y compris sur les ondes de notre télévision d'État.

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, dans un premier temps, je voudrais remercier les collègues de la Chambre qui se sont exprimés sur ce projet de loi. Même si certains m'ont fait bondir, d'autres m'ont démontré que, effectivement, le harcèlement psychologique est un phénomène méconnu.

J'ai été surprise d'entendre un médecin me parler de stress, alors que, comme le disait ma collègue de Drummond, le stress arrive après le harcèlement psychologique comme tel. Je comprends maintenant pourquoi les victimes ont fait appel à moi. C'est d'ailleurs en leur nom, cet après-midi, que je prends la parole en cette Chambre.

Si ces victimes ont de la difficulté à obtenir un diagnostic de harcèlement psychologique, c'est tout simplement parce que le phénomène est méconnu. Il est méconnu, entre autres, par les médecins qui ne sont pas capables de donner un diagnostic. Ils donnent un diagnostic de « burn-out » ou de dépression nerveuse, mais non pas un diagnostic de harcèlement psychologique.

Il y a une autre raison pour laquelle les médecins n'osent pas donner un diagnostic de harcèlement psychologique, c'est parce qu'ils n'osent pas prendre position. Cette Chambre fera la même chose si elle n'adopte pas ce projet de loi en deuxième lecture.

Initiatives parlementaires

Mes collègues en cette Chambre et moi-même n'avons pas de temps à perdre. S'ils existaient effectivement des lois canadiennes pour aider ces personnes, un Code canadien du travail plus complet et une politique d'intervention en matière de harcèlement psychologique avec du ressort et du pouvoir, on ne serait pas ici, en train de parler d'une loi pour contrer le harcèlement psychologique.

Je défie n'importe quel avocat dans cette Chambre, le plus brillant soit-il — autant chez les conservateurs que chez les libéraux —, de prendre une cause de harcèlement, de l'amener jusqu'au bout et de la gagner. Je l'en défie!

Aucune loi ne peut aider une personne qui a été harcelée psychologiquement. Il y a des dédales. N'importe quel avocat acceptera ces causes, à 150 \$ ou 200 \$ de l'heure. Il montera un compte de 12 000 \$ et au bout du compte, il dira qu'il a fait tout ce qu'il pouvait faire. Cela fait cinq ans que je vois de tels dossiers.

Je ne suis donc pas ici pour perdre mon temps et vous faire perdre le vôtre. Je suis ici pour vous dire qu'il y a un problème. Adoptez au moins ce projet de loi en deuxième lecture. Ensuite, en comité, regardez-le, apportez-y des amendements, venez écouter les gens qui ont été harcelés. On va vous en présenter, il y a en beaucoup. Toutefois, ne rejetez pas ce projet de loi du revers de la main.

Je me dis que si jamais on a une loi, là les avocats feront de l'argent avec le gouvernement et sa politique qui est comme un panier percé.

Cela va de soi, les gens victimes de harcèlement psychologique, il y en a. Vous en avez dans vos circonscriptions. Je vous défie de me dire qu'il n'y en a pas.

Une voix: Peut-être qu'ils en ont dans leur bureau.

Mme Diane Bourgeois: Effectivement, ils en ont peut-être dans leur bureau. Toutefois, essayez au moins de donner un peu de sympathie à ce projet de loi qui veut rendre justice à nos personnes harcelées. S'il existait déjà quelque chose, je ne serais pas là pour vous présenter un tel projet de loi.

Au nom des personnes qui tentent d'obtenir justice, je vous demande d'y penser afin que vous ne deveniez pas complices, vous, les députés, d'un système qui, semble-t-il, est parfait, mais qui en fait est percé de bord en bord.

Notre collègue du Parti libéral nous a dit, avec raison qu'une politique existe depuis 1994.

● (1430)

Alors, qu'on m'explique pourquoi, malgré que la politique existe depuis 1994, le Canada est considéré par l'Organisation internationale du Travail comme étant le troisième pays au monde où il y a le plus de harcèlement psychologique. Qu'on m'explique cela. Cela n'a aucune raison d'être. Nous sommes censés avoir une belle politique.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Conformément à l'article 93 du Règlement, le vote par appel nominal est reporté au mercredi 5 octobre 2005, juste avant la période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés.

Comme il est 14 h 33, la Chambre s'ajourne à lundi prochain, à 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 33.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des comités pléniers

M. CHUCK STRAHL

Le vice-président des comités pléniers

M. MARCEL PROULX

La vice-présidente adjointe des comités pléniers

L'HON. JEAN AUGUSTINE

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. MAURIL BÉLANGER

MME LIBBY DAVIES

M. MICHEL GUIMOND

M. JAY HILL

L'HON. WALT LASTEWKA

L'HON. ROB NICHOLSON

L'HON. KAREN REDMAN

L'HON. TONY VALERI

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, Trente-huitième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	PCC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	PCC
Adams, L'hon. Peter, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du nouveau démocratique	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allison, Dean	Niagara-Ouest—Glanbrook	Ontario	PCC
Ambrose, Rona	Edmonton—Spruce Grove	Alberta	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	PCC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	PCC
Anderson, L'hon. David	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
André, Guy	Berthier—Maskinongé	Québec	BQ
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	Ontario	NPD
Asselin, Gérard	Manicouagan	Québec	BQ
Augustine, L'hon. Jean, vice-présidente adjointe des comités pléniers	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, L'hon. Larry, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Yukon	Yukon	Lib.
Bains, Navdeep	Mississauga—Brampton-Sud	Ontario	Lib.
Bakopanos, L'hon. Eleni, secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale)	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	London-Ouest	Ontario	Lib.
Batters, Dave	Palliser	Saskatchewan	PCC
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest	Ontario	Lib.
Bélangier, L'hon. Mauril, ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bell, Don	North Vancouver	Colombie-Britannique	Lib.
Bellavance, André	Richmond—Arthabaska	Québec	BQ
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	Alberta	PCC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les Patriotes	Québec	BQ
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan	Ontario	Lib.
Bezan, James	Selkirk—Interlake	Manitoba	PCC
Bigras, Bernard	Rosemont—La Petite-Patrie	Québec	BQ
Blaikie, L'hon. Bill	Elmwood—Transcona	Manitoba	NPD
Blais, Raynald	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	Québec	BQ
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Nord canadien)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Boire, Alain	Beauharnois—Salaberry	Québec	BQ
Boivin, Françoise	Gatineau	Québec	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonsant, France	Compton—Stanstead	Québec	BQ
Boshcoff, Ken	Thunder Bay—Rainy River	Ontario	Lib.
Bouchard, Robert	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	BQ
Boudria, L'hon. Don	Glengary—Prescott—Russell	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Boulianne, Marc	Mégantic—L'Érable	Québec	BQ
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre d'État (Développement des ressources humaines)	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	PCC
Brison, L'hon. Scott, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	Lib.
Broadbent, L'hon. Ed	Ottawa-Centre	Ontario	NPD
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.
Brown, Gord	Leeds—Grenville	Ontario	PCC
Brunelle, Paule	Trois-Rivières	Québec	BQ
Bulte, L'hon. Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires intergouvernementales	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carr, Gary	Halton	Ontario	Lib.
Carrie, Colin	Oshawa	Ontario	PCC
Carrier, Robert	Alfred-Pellan	Québec	BQ
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley	Nouvelle-Écosse	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	PCC
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda	Guelph	Ontario	Lib.
Chan, L'hon. Raymond, ministre d'État (Multiculturalisme)	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Chatters, David	Westlock—St. Paul	Alberta	PCC
Chong, Michael	Wellington—Halton Hills	Ontario	PCC
Christopherson, David	Hamilton-Centre	Ontario	NPD
Clavet, Roger	Louis-Hébert	Québec	BQ
Cleary, Bernard	Louis-Saint-Laurent	Québec	BQ
Coderre, L'hon. Denis	Bourassa	Québec	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—Tecumseh	Ontario	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Côté, Guy	Portneuf—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup	Québec	BQ
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	NPD
Cullen, L'hon. Roy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—Richmond-Est	Colombie-Britannique	PCC
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Nouvelle-Écosse	Lib.
D'Amours, Jean-Claude	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	PCC
Demers, Nicole	Laval	Québec	BQ
Deschamps, Johanne	Laurentides—Labelle	Québec	BQ
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Desrochers, Odina	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire parlementaire du premier ministre	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Devolin, Barry	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	Ontario	PCC
Dhalla, Ruby	Brampton—Springdale	Ontario	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, ministre de l'Environnement	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Dosanjh, L'hon. Ujjal, ministre de la Santé	Vancouver-Sud	Colombie-Britannique	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire parlementaire du premier ministre (collectivités rurales)	Beauce	Québec	Lib.
Dryden, L'hon. Ken, ministre du Développement social	York-Centre	Ontario	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Easter, L'hon. Wayne, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Efford, L'hon. R.	Avalon	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Emerson, L'hon. David, ministre de l'Industrie	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Epp, Ken	Edmonton—Sherwood Park	Alberta	PCC
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international (marchés émergents)	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Faille, Meili	Vaudreuil-Soulanges	Québec	BQ
Finley, Diane	Haldimand—Norfolk	Ontario	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	PCC
Fletcher, Steven	Charleswood—St. James—Assiniboia	Manitoba	PCC
Folco, Raymonde	Laval—Les Îles	Québec	Lib.
Fontana, L'hon. Joe, ministre du Travail et du Logement	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam	Colombie-Britannique	PCC
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine	Jeanne-Le Ber	Québec	Lib.
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Saint-Maurice—Champlain	Québec	BQ
Gagnon, Sébastien	Jonquière—Alma	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	PCC
Galloway, L'hon. Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gaudet, Roger	Montcalm	Québec	BQ
Gauthier, Michel	Roberval—Lac-Saint-Jean	Québec	BQ
Godbout, Marc	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Godfrey, L'hon. John, ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Est	Alberta	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Goodyear, Gary	Cambridge	Ontario	PCC
Gouk, Jim	Colombie-Britannique-Southern Interior	Colombie-Britannique	PCC
Graham, L'hon. Bill, ministre de la Défense nationale	Toronto-Centre	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Newton—Delta-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Grewal, Nina	Fleetwood—Port Kells	Colombie-Britannique	PCC
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre des Anciens Combattants	Mississauga-Est—Cooksville	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Guay, Monique	Rivière-du-Nord	Québec	BQ
Guergis, Helena	Simcoe—Grey	Ontario	PCC
Guimond, Michel	Montmorency—Charlevoix— Haute-Côte-Nord	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	PCC
Harper, L'hon. Stephen	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	PCC
Harris, Richard	Cariboo—Prince George	Colombie-Britannique	PCC
Harrison, Jeremy	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	Saskatchewan	PCC
Hearn, Loyola	St. John's-Sud—Mount Pearl	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Hiebert, Russ	Surrey-Sud—White Rock— Cloverdale	Colombie-Britannique	PCC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	PCC
Hinton, Betty	Kamloops—Thompson— Cariboo	Colombie-Britannique	PCC
Holland, Mark	Ajax—Pickering	Ontario	Lib.
Hubbard, Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, L'hon. Tony	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	PCC
Jean, Brian	Fort McMurray—Athabasca	Alberta	PCC
Jennings, L'hon. Marlene, secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada—États-Unis)	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	PCC
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	Colombie-Britannique	NPD
Kadis, Susan	Thornhill	Ontario	Lib.
Kamp, Randy	Pitt Meadows—Maple Ridge— Mission	Colombie-Britannique	PCC
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore—St. Margaret's	Nouvelle-Écosse	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	PCC
Khan, Wajid	Mississauga—Streetsville	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David	Edmonton—Mill Woods— Beaumont	Alberta	Ind.
Komarnicki, Ed	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	PCC
Kotto, Maka	Saint-Lambert	Québec	BQ
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	Ontario	PCC
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Lalonde, Francine	La Pointe-de-l'Île	Québec	BQ
Lapierre, L'hon. Jean, ministre des Transports	Outremont	Québec	Lib.
Lapierre, Réal	Lévis—Bellechasse	Québec	BQ
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	Ontario	PCC
Lavallée, Carole	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ
Layton, L'hon. Jack	Toronto—Danforth	Ontario	NPD
LeBlanc, L'hon. Dominic, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Beauséjour	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Lemay, Marc	Abitibi—Témiscamingue	Québec	BQ
Lessard, Yves	Chambly—Borduas	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Lévesque, Yvon	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	Québec	BQ
Longfield, L'hon. Judi, secrétaire parlementaire du ministre du Travail et du Logement	Whitby—Oshawa	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lukiwski, Tom	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	PCC
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	PCC
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Nova-Centre	Nouvelle-Écosse	PCC
MacKenzie, Dave	Oxford	Ontario	PCC
Macklin, L'hon. Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland—Quinte West	Ontario	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique	Bramalea—Gore—Malton	Ontario	Lib.
Maloney, John	Welland	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	Québec	BQ
Mark, Inky	Dauphin—Swan River—Marquette	Manitoba	PCC
Marleau, L'hon. Diane, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, L'hon. Keith, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	Lib.
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Martin, Tony	Sault Ste. Marie	Ontario	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Matthews, Bill	Random—Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
McCallum, L'hon. John, ministre du Revenu national	Markham—Unionville	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough—Guildwood	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Centre	Alberta	Lib.
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Scarborough-Est	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga	Québec	BQ
Ménard, Serge	Marc-Aurèle-Fortin	Québec	BQ
Menzies, Ted	Macleod	Alberta	PCC
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	PCC
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	PCC
Minna, L'hon. Maria	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Moore, James	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	PCC
Moore, Rob	Fundy Royal	Nouveau-Brunswick	PCC
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Charlottetown	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn	Kitchener—Conestoga	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Nicholson, L'hon. Rob	Niagara Falls	Ontario	PCC
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Ontario	Ind.
O'Connor, Gordon	Carleton—Mississippi Mills	Ontario	PCC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	PCC
Oda, Bev	Durham	Ontario	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	PCC
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga—Erindale	Ontario	Ind.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	PCC
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre des Affaires étrangères	Papineau	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Chatham-Kent—Essex	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	Québec	BQ
Poilievre, Pierre	Nepean—Carleton	Ontario	PCC
Poirier-Rivard, Denise	Châteauguay—Saint-Constant	Québec	BQ
Powers, Russ	Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale	Ontario	Lib.
Prentice, Jim	Calgary-Centre-Nord	Alberta	PCC
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	Ontario	PCC
Proulx, Marcel, vice-président des comités pléniers	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	Alberta	PCC
Ratansi, Yasmin	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Redman, L'hon. Karen	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	PCC
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country	Colombie-Britannique	PCC
Richardson, Lee	Calgary-Centre	Alberta	PCC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	PCC
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Rodriguez, Pablo	Honoré-Mercier	Québec	Lib.
Rota, Anthony	Nipissing—Timiskaming	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves	Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Russell, Todd Norman	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Saada, L'hon. Jacques, ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savage, Michael	Dartmouth—Cole Harbour	Nouvelle-Écosse	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Scheer, Andrew	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	PCC
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	Ontario	PCC
Schmidt, Werner	Kelowna—Lake Country	Colombie-Britannique	PCC
Scott, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Ontario	Lib.
Siksay, Bill	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Silva, Mario	Davenport	Ontario	Lib.
Simard, Christian	Beauport—Limoilou	Québec	BQ
Simard, L'hon. Raymond, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable des langues officielles	Saint Boniface	Manitoba	Lib.
Simms, Scott	Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	PCC
Smith, David	Pontiac	Québec	Lib.
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	Manitoba	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	PCC
St-Hilaire, Caroline	Longueuil—Pierre-Boucher	Québec	BQ
St. Amand, Lloyd	Brant	Ontario	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin—Kapuskasing	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	PCC
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck, vice-président et président des comités pléniers	Chilliwack—Fraser Canyon	Colombie-Britannique	PCC
Stronach, L'hon. Belinda, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique	Newmarket—Aurora	Ontario	Lib.
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Temelkovski, Lui	Oak Ridges—Markham	Ontario	Lib.
Thibault, Louise	Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Thibault, L'hon. Robert, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Nova-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	PCC
Tilson, David	Dufferin—Caledon	Ontario	PCC
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, L'hon. Paddy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Burlington	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Trost, Bradley	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	PCC
Tweed, Merv	Brandon—Souris	Manitoba	PCC
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, leader du gouvernement à la Chambre des communes	Hamilton-Est—Stoney Creek	Ontario	Lib.
Valley, Roger	Kenora	Ontario	Lib.
Van Loan, Peter	York—Simcoe	Ontario	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	PCC
Vincent, Robert	Shefford	Québec	BQ
Volpe, L'hon. Joseph, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Warawa, Mark	Langley	Colombie-Britannique	PCC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Nord	Manitoba	NPD
Watson, Jeff	Essex	Ontario	PCC
White, Randy	Abbotsford	Colombie-Britannique	PCC
Wilfert, L'hon. Bryon, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Richmond Hill	Ontario	Lib.
Williams, John	Edmonton—St. Albert	Alberta	PCC
Wrzesnewskyj, Borys	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne	Blackstrap	Saskatchewan	PCC
Zed, Paul	Saint John	Nouveau-Brunswick	Lib.
VACANCE	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, Trente-huitième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (28)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	PCC
Ambrose, Rona	Edmonton—Spruce Grove	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	PCC
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	PCC
Chatters, David	Westlock—St. Paul	PCC
Epp, Ken	Edmonton—Sherwood Park	PCC
Goldring, Peter	Edmonton-Est	PCC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	PCC
Harper, L'hon. Stephen	Calgary-Sud-Ouest	PCC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	PCC
Jean, Brian	Fort McMurray—Athabasca	PCC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	PCC
Kilgour, L'hon. David	Edmonton—Mill Woods—Beaumont	Ind.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Centre	Lib.
Menzies, Ted	Macleod	PCC
Merrifield, Rob	Yellowhead	PCC
Mills, Bob	Red Deer	PCC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	PCC
Penson, Charlie	Peace River	PCC
Prentice, Jim	Calgary-Centre-Nord	PCC
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	PCC
Richardson, Lee	Calgary-Centre	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	PCC
Williams, John	Edmonton—St. Albert	PCC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (36)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	PCC
Anderson, L'hon. David	Victoria	Lib.
Bell, Don	North Vancouver	Lib.
Chan, L'hon. Raymond, ministre d'État (Multiculturalisme)	Richmond	Lib.
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	NPD
Cummins, John	Delta—Richmond-Est	PCC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	PCC
Dosanjh, L'hon. Ujjal, ministre de la Santé	Vancouver-Sud	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	PCC
Emerson, L'hon. David, ministre de l'Industrie	Vancouver Kingsway	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Colombie-Britannique-Southern Interior	PCC
Grewal, Gurmant	Newton—Delta-Nord	PCC
Grewal, Nina	Fleetwood—Port Kells	PCC
Harris, Richard	Cariboo—Prince George	PCC
Hiebert, Russ	Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale	PCC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	PCC
Hinton, Betty	Kamloops—Thompson—Cariboo	PCC
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	NPD
Kamp, Randy	Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission	PCC
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	PCC
Martin, L'hon. Keith, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Esquimalt—Juan de Fuca	Lib.
Moore, James	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)	Vancouver Quadra	Lib.
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country	PCC
Schmidt, Werner	Kelowna—Lake Country	PCC
Siksay, Bill	Burnaby—Douglas	NPD
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	PCC
Strahl, Chuck, vice-président et président des comités pléniers	Chilliwack—Fraser Canyon	PCC
Warawa, Mark	Langley	PCC
White, Randy	Abbotsford	PCC
VACANCE	Surrey-Nord	
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, L'hon. Wayne, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Lib.
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Charlottetown	Lib.
MANITOBA (14)		
Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Winnipeg-Sud	Lib.
Bezan, James	Selkirk—Interlake	PCC
Blaikie, L'hon. Bill	Elmwood—Transcona	NPD
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Fletcher, Steven	Charleswood—St. James—Assiniboia	PCC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River—Marquette	PCC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	PCC
Simard, L'hon. Raymond, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable des langues officielles	Saint Boniface	Lib.
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	PCC
Toews, Vic	Provencher	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Tweed, Merv	Brandon—Souris	PCC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Nord	NPD
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre d'État (Développement des ressources humaines)	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
D'Amours, Jean-Claude	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Hubbard, Charles	Miramichi	Lib.
LeBlanc, L'hon. Dominic, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Beauséjour	Lib.
Moore, Rob	Fundy Royal	PCC
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PCC
Zed, Paul	Saint John	Lib.
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, L'hon. Scott, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Kings—Hants	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester— Musquodoboit Valley	PCC
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Lib.
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international (marchés émergents)	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore—St. Margaret's	PCC
MacKay, Peter	Nova-Centre	PCC
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Lib.
Savage, Michael	Dartmouth—Cole Harbour	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Nova-Ouest	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
ONTARIO (106)		
Adams, L'hon. Peter, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique	Peterborough	Lib.
Allison, Dean	Niagara-Ouest—Glanbrook	PCC
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	NPD
Augustine, L'hon. Jean, vice-présidente adjointe des comités pléniers	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Bains, Navdeep	Mississauga—Brampton-Sud	Lib.
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest	Lib.
Bélanger, L'hon. Mauril, ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale	Ottawa—Vanier	Lib.
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Boshcoff, Ken	Thunder Bay—Rainy River	Lib.
Boudria, L'hon. Don	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Broadbent, L'hon. Ed.	Ottawa-Centre	NPD
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Brown, Gord	Leeds—Grenville	PCC
Bulte, L'hon. Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Carr, Gary	Halton	Lib.
Carrie, Colin	Oshawa	PCC
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda	Guelph	Lib.
Chong, Michael	Wellington—Halton Hills	PCC
Christopherson, David	Hamilton-Centre	NPD
Comartin, Joe	Windsor—Tecumseh	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Cullen, L'hon. Roy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire parlementaire du premier ministre	Simcoe-Nord	Lib.
Devolin, Barry	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	PCC
Dhalla, Ruby	Brampton—Springdale	Lib.
Dryden, L'hon. Ken, ministre du Développement social	York-Centre	Lib.
Finley, Diane	Haldimand—Norfolk	PCC
Fontana, L'hon. Joe, ministre du Travail et du Logement	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	PCC
Galloway, L'hon. Roger	Samia—Lambton	Lib.
Godbout, Marc	Ottawa—Orléans	Lib.
Godfrey, L'hon. John, ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)	Don Valley-Ouest	Lib.
Goodyear, Gary	Cambridge	PCC
Graham, L'hon. Bill, ministre de la Défense nationale	Toronto-Centre	Lib.
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre des Anciens Combattants	Mississauga-Est—Cooksville	Lib.
Guergis, Helena	Simcoe—Grey	PCC
Holland, Mark	Ajax—Pickering	Lib.
Ianno, L'hon. Tony	Trinity—Spadina	Lib.
Kadis, Susan	Thornhill	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim	Scarborough—Agincourt	Lib.
Khan, Wajid	Mississauga—Streetsville	Lib.
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	PCC
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Lib.
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	PCC
Layton, L'hon. Jack	Toronto—Danforth	NPD
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, L'hon. Judi, secrétaire parlementaire du ministre du Travail et du Logement	Whitby—Oshawa	Lib.
MacKenzie, Dave	Oxford	PCC
Macklin, L'hon. Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland—Quinte West	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique	Bramalea—Gore—Malton	Lib.
Maloney, John	Welland	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Marleau, L'hon. Diane, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé.....	Sudbury.....	Lib.
Martin, Tony.....	Sault Ste. Marie.....	NPD
Masse, Brian.....	Windsor-Ouest.....	NPD
McCallum, L'hon. John, ministre du Revenu national.....	Markham—Unionville.....	Lib.
McGuinty, David.....	Ottawa-Sud.....	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances.....	Scarborough—Guildwood.....	Lib.
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères.....	Pickering—Scarborough-Est.....	Lib.
Miller, Larry.....	Bruce—Grey—Owen Sound.....	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président.....	Kingston et les Îles.....	Lib.
Minna, L'hon. Maria.....	Beaches—East York.....	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario).....	Parry Sound—Muskoka.....	Lib.
Myers, Lynn.....	Kitchener—Conestoga.....	Lib.
Nicholson, L'hon. Rob.....	Niagara Falls.....	PCC
O'Brien, Pat.....	London—Fanshawe.....	Ind.
O'Connor, Gordon.....	Carleton—Mississippi Mills.....	PCC
Oda, Bev.....	Durham.....	PCC
Parrish, Carolyn.....	Mississauga—Erindale.....	Ind.
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international.....	Willowdale.....	Lib.
Phinney, Beth.....	Hamilton Mountain.....	Lib.
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie.....	Chatham-Kent—Essex.....	Lib.
Poillievre, Pierre.....	Nepean—Carleton.....	PCC
Powers, Russ.....	Ancaster—Dundas—Flamborough— Westdale.....	Lib.
Preston, Joe.....	Elgin—Middlesex—London.....	PCC
Ratansi, Yasmin.....	Don Valley-Est.....	Lib.
Redman, L'hon. Karen.....	Kitchener-Centre.....	Lib.
Reid, Scott.....	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington.....	PCC
Rota, Anthony.....	Nipissing—Timiskaming.....	Lib.
Schellenberger, Gary.....	Perth—Wellington.....	PCC
Sgro, L'hon. Judy.....	York-Ouest.....	Lib.
Silva, Mario.....	Davenport.....	Lib.
St. Amand, Lloyd.....	Brant.....	Lib.
St. Denis, Brent.....	Algoma—Manitoulin—Kapusking.....	Lib.
Steckle, Paul.....	Huron—Bruce.....	Lib.
Stronach, L'hon. Belinda, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique.....	Newmarket—Aurora.....	Lib.
Szabo, Paul.....	Mississauga-Sud.....	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew.....	Kitchener—Waterloo.....	Lib.
Temelkovski, Lui.....	Oak Ridges—Markham.....	Lib.
Tilson, David.....	Dufferin—Caledon.....	PCC
Tonks, Alan.....	York-Sud—Weston.....	Lib.
Torsney, L'hon. Paddy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale.....	Burlington.....	Lib.
Ur, Rose-Marie.....	Lambton—Kent—Middlesex.....	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, leader du gouvernement à la Chambre des communes.....	Hamilton-Est—Stoney Creek.....	Lib.
Valley, Roger.....	Kenora.....	Lib.
Van Loan, Peter.....	York—Simcoe.....	PCC
Volpe, L'hon. Joseph, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.....	Eglinton—Lawrence.....	Lib.
Wappel, Tom.....	Scarborough-Sud-Ouest.....	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Watson, Jeff	Essex	PCC
Wilfert, L'hon. Bryon, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Richmond Hill	Lib.
Wrzesnewskyj, Borys	Etobicoke-Centre	Lib.
QUÉBEC (75)		
André, Guy	Berthier—Maskinongé	BQ
Asselin, Gérard	Manicouagan	BQ
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, L'hon. Eleni, secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale)	Ahuntsic	Lib.
Bellavance, André	Richmond—Arthabaska	BQ
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les Patriotes	BQ
Bigras, Bernard	Rosemont—La Petite-Patrie	BQ
Blais, Raynald	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	BQ
Boire, Alain	Beauharnois—Salaberry	BQ
Boivin, Françoise	Gatineau	Lib.
Bonsant, France	Compton—Stanstead	BQ
Bouchard, Robert	Chicoutimi—Le Fjord	BQ
Boulianne, Marc	Mégantic—L'Érable	BQ
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Brunelle, Paule	Trois-Rivières	BQ
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carrier, Robert	Alfred-Pellan	BQ
Clavet, Roger	Louis-Hébert	BQ
Cleary, Bernard	Louis-Saint-Laurent	BQ
Coderre, L'hon. Denis	Bourassa	Lib.
Côté, Guy	Portneuf—Jacques-Cartier	BQ
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup	BQ
Demers, Nicole	Laval	BQ
Deschamps, Johanne	Laurentides—Labelle	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, ministre de l'Environnement	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire parlementaire du premier ministre (collectivités rurales)	Beauce	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Faille, Meili	Vaudreuil-Soulanges	BQ
Folco, Raymonde	Laval—Les Îles	Lib.
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine	Jeanne-Le Ber	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Saint-Maurice—Champlain	BQ
Gagnon, Sébastien	Jonquière—Alma	BQ
Gaudet, Roger	Montcalm	BQ
Gauthier, Michel	Roberval—Lac-Saint-Jean	BQ
Guay, Monique	Rivière-du-Nord	BQ
Guimond, Michel	Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord	BQ
Jennings, L'hon. Marlene, secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada—États-Unis)	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Kotto, Maka	Saint-Lambert	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	La Pointe-de-l'Île	BQ
Lapierre, L'hon. Jean, ministre des Transports	Outremont	Lib.
Lapierre, Réal	Lévis—Bellechasse	BQ
Lavallée, Carole	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ
Lemay, Marc	Abitibi—Témiscamingue	BQ
Lessard, Yves	Chambly—Borduas	BQ
Lévesque, Yvon	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	BQ
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	BQ
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga	BQ
Ménard, Serge	Marc-Aurèle-Fortin	BQ
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, L'hon. Denis	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre des Affaires étrangères	Papineau	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Poirier-Rivard, Denise	Châteauguay—Saint-Constant	BQ
Proulx, Marcel, vice-président des comités pléniers	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rodriguez, Pablo	Honoré-Mercier	Lib.
Roy, Jean-Yves	Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia	BQ
Saada, L'hon. Jacques, ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Lib.
Simard, Christian	Beauport—Limoilou	BQ
Smith, David	Pontiac	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil—Pierre-Boucher	BQ
Thibault, Louise	Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques	BQ
Vincent, Robert	Shefford	BQ

SASKATCHEWAN (14)

Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	PCC
Batters, Dave	Palliser	PCC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Lib.
Harrison, Jeremy	Desnethé—Mississippi—Rivière Churchill	PCC
Komarnicki, Ed	Souris—Moose Mountain	PCC
Lukiwski, Tom	Regina—Lumsden—Lake Centre	PCC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	PCC
Scheer, Andrew	Regina—Qu'Appelle	PCC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Trost, Bradley	Saskatoon—Humboldt	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	PCC
Yelich, Lynne	Blackstrap	PCC

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (7)

Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires intergouvernementales	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PCC
Efford, L'hon. R.	Avalon	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Sud—Mount Pearl	PCC
Matthews, Bill	Random—Burin—St. George's	Lib.
Russell, Todd Norman	Labrador	Lib.
Simms, Scott	Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor	Lib.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)

Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Nord canadien)	Western Arctic	Lib.
---	----------------------	------

YUKON (1)

Bagnell, L'hon. Larry, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles Yukon	Yukon	Lib.
---	-------------	------

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 30 septembre 2005 — 1^{re} Session, 38^e Législature)

ACCÈS À L'INFORMATION, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ÉTHIQUE

Président: David Chatters

Vice-présidents: Ed Broadbent
Derek Lee

Navdeep Bains
Marc Boulianne
Ken Epp

Russ Hiebert
Marlene Jennings

Mario Laframboise
Russ Powers

David Tilson
Paul Zed

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Michael Chong
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth

Cheryl Gallant
Michel Gauthier
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Michel Guimond
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon

Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Pat Martin
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Anita Neville
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pauline Picard
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Tom Wappel
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD

Président: Nancy Karetak-Lindell

Vice-présidents: Bernard Cleary
Jeremy Harrison

Sue Barnes
André Bellavance
Gary Lunn

Pat Martin
Jim Prentice

Carol Skelton
David Smith

Lloyd St. Amand
Roger Valley

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Charlie Angus
Gérard Asselin
Larry Bagnell
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Jean Crowder
Nathan Cullen
John Cummins
Rodger Cuzner
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Paul DeVillers
Barry Devolin

Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Hedy Fry
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Charles Hubbard
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp

Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Marc Lemay
Yvon Lévesque
Tom Lukiwski
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Tony Martin
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Joe Preston

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Bernard Patry

Vice-présidents: Francine Lalonde
Kevin Sorenson

Maurizio Bevilacqua	Lawrence MacAulay	Dan McTeague	Pierre Paquette	(12)
Stockwell Day	Alexa McDonough	Ted Menzies	Beth Phinney	
Helena Guergis				

Membres associés

Jim Abbott	Bev Desjarlais	Gerald Keddy	Scott Reid
Diane Ablonczy	Odina Desrochers	Jason Kenney	John Reynolds
Dean Allison	Barry Devolin	Wajid Khan	Lee Richardson
Rob Anders	Ruby Dhalla	David Kilgour	Gerry Ritz
David Anderson	Norman Doyle	Ed Komarnicki	Pablo Rodriguez
David Anderson	John Duncan	Daryl Kramp	Anthony Rota
Guy André	Wayne Easter	Guy Lauzon	Michael Savage
Claude Bachand	Ken Epp	Jack Layton	Andy Savoy
Larry Bagnell	Mark Eyking	Tom Lukiwski	Andrew Scheer
Navdeep Bains	Diane Finley	Gary Lunn	Gary Schellenberger
Dave Batters	Brian Fitzpatrick	James Lunney	Werner Schmidt
Colleen Beaumier	Steven Fletcher	Peter MacKay	Mario Silva
Don Bell	Raymonde Folco	Dave MacKenzie	Carol Skelton
André Bellavance	Paul Forseth	John Maloney	Joy Smith
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Inky Mark	Monte Solberg
Stéphane Bergeron	Marc Godbout	Keith Martin	Brent St. Denis
James Bezan	Peter Goldring	Brian Masse	Darrel Stinson
Raymond Bonin	Gary Goodyear	David McGuinty	Robert Thibault
Don Boudria	Jim Gouk	Rob Merrifield	Greg Thompson
Diane Bourgeois	Gurmant Grewal	Larry Miller	Myron Thompson
Garry Breitkreuz	Nina Grewal	Bob Mills	David Tilson
Ed Broadbent	Art Hanger	Maria Minna	Vic Toews
Bonnie Brown	Stephen Harper	James Moore	Alan Tonks
Gord Brown	Richard Harris	Rob Moore	Paddy Torsney
Sarmite Bulte	Jeremy Harrison	Anita Neville	Bradley Trost
John Cannis	Loyola Hearn	Rob Nicholson	Merv Tweed
Gary Carr	Russ Hiebert	Gordon O'Connor	Roger Valley
Colin Carrie	Jay Hill	Deepak Ohrai	Peter Van Loan
Bill Casey	Betty Hinton	Bev Oda	Maurice Vellacott
Rick Casson	Mark Holland	Brian Pallister	Mark Warawa
Marlene Catterall	Rahim Jaffer	Denis Paradis	Jeff Watson
David Chatters	Brian Jean	Charlie Penson	Randy White
Michael Chong	Marlene Jennings	Pierre Poilievre	John Williams
Roger Clavet	Dale Johnston	Jim Prentice	Borys Wrzesnewskyj
Denis Coderre	Peter Julian	Joe Preston	Lynne Yelich
John Cummins	Randy Kamp	James Rajotte	Paul Zed
Johanne Deschamps			

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Président: John Cannis

Vice-président: Ted Menzies

Mark Eyking	Marlene Jennings	Peter Julian	Pierre Paquette	(7)
Helena Guergis				

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président:	Navdeep Bains	Vice-président:	Stockwell Day
Diane Bourgeois Ed Broadbent	Peter Goldring	Wajid Khan	Paddy Torsney (7)

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président:	Paul Steckle	Vice-présidents:	Denise Poirier-Rivard Gerry Ritz
David Anderson Charlie Angus James Bezan	Claude Drouin Wayne Easter	Mark Eyking Roger Gaudet	Larry Miller Rose-Marie Ur (12)

Membres associés

Jim Abbott	Steven Fletcher	Daryl Kramp	John Reynolds
Diane Ablonczy	Paul Forseth	Guy Lauzon	Lee Richardson
Peter Adams	Cheryl Gallant	Tom Lukiwski	Andy Savoy
Dean Allison	Yvon Godin	Gary Lunn	Andrew Scheer
Rona Ambrose	Peter Goldring	James Lunney	Gary Schellenberger
Rob Anders	Gary Goodyear	Peter MacKay	Werner Schmidt
Dave Batters	Jim Gouk	Dave MacKenzie	Carol Skelton
André Bellavance	Gurmant Grewal	John Maloney	Joy Smith
Leon Benoit	Nina Grewal	Inky Mark	Monte Solberg
Garry Breitzkreuz	Helena Guergis	Ted Menzies	Kevin Sorenson
Gord Brown	Art Hanger	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Colin Carrie	Stephen Harper	Bob Mills	Peter Stoffer
Bill Casey	Richard Harris	James Moore	Belinda Stronach
Rick Casson	Jeremy Harrison	Rob Moore	Greg Thompson
David Chatters	Loyola Hearn	Rob Nicholson	Myron Thompson
Michael Chong	Russ Hiebert	Gordon O'Connor	David Tilson
Joe Comartin	Jay Hill	Deepak Obhrai	Vic Toews
John Cummins	Betty Hinton	Bev Oda	Bradley Trost
Stockwell Day	Charles Hubbard	Brian Pallister	Merv Tweed
Johanne Deschamps	Rahim Jaffer	Pierre Paquette	Peter Van Loan
Bev Desjarlais	Brian Jean	Charlie Penson	Maurice Vellacott
Barry Devolin	Dale Johnston	Pierre Poilievre	Mark Warawa
Norman Doyle	Randy Kamp	Jim Prentice	Jeff Watson
John Duncan	Gerald Keddy	Joe Preston	Randy White
Ken Epp	Jason Kenney	James Rajotte	John Williams
Diane Finley	Ed Komarnicki	Scott Reid	Lynne Yelich
Brian Fitzpatrick			

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Andrew Telegdi

Vice-présidents: Meili Faille
Inky Mark

Diane Ablonczy
David Anderson
Colleen Beaumier

Roger Clavet
Hedy Fry

Rahim Jaffer
Bill Siksay

Lui Temelkovski
Merv Tweed

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Guy André
Jean Augustine
Eleni Bakopanos
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
James Bezan
Diane Bourgeois
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Gary Carr
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
David Christopherson
Joe Comartin
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Odina Desrochers
Barry Devolin
Norman Doyle
Claude Drouin

John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Raymonde Folco
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Wajid Khan
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Francine Lalonde
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Pat Martin
Brian Masse
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Anita Neville
Rob Nicholson
Pat O'Brien
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Beth Phinney
Pierre Poilievre
Jim Prentice

Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Mario Silva
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylycia-Leis
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président:

Vice-président:

COMPTES PUBLICS**Président:** John Williams**Vice-présidents:** Mark Holland
Benoît SauvageauDean Allison
Gary Carr
David ChristophersonBrian Fitzpatrick
Sébastien GagnonDaryl Kramp
Walt LastewkaShawn Murphy
Borys Wrzesnewskyj

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Robert Bouchard
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Steven Fletcher
Paul ForsethCheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
David Kilgour
Ed Komarnicki
Guy Lauzon
Jack LaytonTom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Diane Marleau
Pat Martin
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott ReidJohn Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Louise Thibault
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylcyia-Leis
Jeff Watson
Randy White
Lynne Yelich

CONDITION FÉMININE**Président:** Anita Neville**Vice-présidents:** Jean Crowder
Nina GrewalFrance Bonsant
Paule Brunelle
Sarmite BulteHelena Guergis
Susan KadisRuss Powers
Joy SmithPaddy Torsney
Lynne Yelich

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Jean Augustine
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
James Bezan
Diane Bourgeois
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Nicole Demers
Bev Desjarlais
Barry Devolin
Ruby Dhalla
Norman DoyleJohn Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed KomarnickiDaryl Kramp
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Alexa McDonough
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
Maria Minna
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe PrestonJames Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylcia-Leis
Jeff Watson
Randy White
John Williams

DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

Président: John Cannis

Vice-présidents: Claude Bachand
Rick Casson

Larry Bagnell	Betty Hinton	Dave MacKenzie	Gordon O'Connor	(12)
Bill Blaikie	Judi Longfield	Keith Martin	Anthony Rota	
Odina Desrochers				

Membres associés

Jim Abbott	Paul Forseth	Tom Lukiwski	Gerry Ritz
Diane Ablonczy	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Andrew Scheer
Dean Allison	Peter Goldring	James Lunney	Gary Schellenberger
Rona Ambrose	Gary Goodyear	Peter MacKay	Werner Schmidt
Rob Anders	Jim Gouk	John Maloney	Scott Simms
David Anderson	Gurmant Grewal	Inky Mark	Carol Skelton
Dave Batters	Nina Grewal	Dan McTeague	Joy Smith
Leon Benoit	Helena Guergis	Ted Menzies	Monte Solberg
James Bezan	Art Hanger	Rob Merrifield	Kevin Sorenson
Bernard Bigras	Stephen Harper	Larry Miller	Caroline St-Hilaire
Garry Breitkreuz	Richard Harris	Bob Mills	Darrel Stinson
Gord Brown	Jeremy Harrison	James Moore	Peter Stoffer
Colin Carrie	Loyola Hearn	Rob Moore	Belinda Stronach
Robert Carrier	Russ Hiebert	Anita Neville	Greg Thompson
Bill Casey	Jay Hill	Rob Nicholson	Myron Thompson
David Chatters	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	David Tilson
Michael Chong	Brian Jean	Bev Oda	Vic Toews
Roger Clavet	Dale Johnston	Brian Pallister	Bradley Trost
John Cummins	Peter Julian	Charlie Penson	Merv Tweed
Stockwell Day	Randy Kamp	Pierre Poilievre	Rose-Marie Ur
Barry Devolin	Gerald Keddy	Jim Prentice	Peter Van Loan
Norman Doyle	Jason Kenney	Joe Preston	Maurice Vellacott
John Duncan	Wajid Khan	Marcel Proulx	Mark Warawa
Ken Epp	Ed Komarnicki	James Rajotte	Jeff Watson
Diane Finley	Daryl Kramp	Scott Reid	Randy White
Brian Fitzpatrick	Francine Lalonde	John Reynolds	John Williams
Steven Fletcher	Guy Lauzon	Lee Richardson	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: Anthony Rota

Vice-président: Betty Hinton

Larry Bagnell	Gordon O'Connor	Peter Stoffer	Rose-Marie Ur	(7)
Odina Desrochers				

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président:	Raymonde Folco	Vice-présidents:	Paul Forseth Christiane Gagnon	
Peter Adams	Barry Devolin	Yves Lessard	Yasmin Ratansi	(12)
Eleni Bakopanos	Ed Komarnicki	Tony Martin	Peter Van Loan	
Jean-Claude D'Amours				

Membres associés

Jim Abbott	Ruby Dhalla	Randy Kamp	Joe Preston
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Gerald Keddy	James Rajotte
Dean Allison	John Duncan	Jason Kenney	Scott Reid
Rona Ambrose	Ken Epp	Daryl Kramp	John Reynolds
Rob Anders	Diane Finley	Guy Lauzon	Lee Richardson
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Carole Lavallée	Gerry Ritz
Dave Batters	Steven Fletcher	Judi Longfield	Andrew Scheer
Don Bell	Hedy Fry	Tom Lukiwski	Gary Schellenberger
Leon Benoit	Marcel Gagnon	Gary Lunn	Werner Schmidt
Stéphane Bergeron	Cheryl Gallant	James Lunney	Christian Simard
James Bezan	Marc Godbout	Lawrence MacAulay	Carol Skelton
Alain Boire	Yvon Godin	Peter MacKay	David Smith
France Bonsant	Peter Goldring	Dave MacKenzie	Joy Smith
Ken Boshcoff	Gary Goodyear	Gurbax Malhi	Monte Solberg
Garry Breitkreuz	Jim Gouk	Inky Mark	Kevin Sorenson
Ed Broadbent	Gurmant Grewal	Alexa McDonough	Darrel Stinson
Gord Brown	Nina Grewal	Ted Menzies	Belinda Stronach
Paule Brunelle	Helena Guergis	Rob Merrifield	Greg Thompson
Colin Carrie	Art Hanger	Larry Miller	Myron Thompson
Bill Casey	Stephen Harper	Bob Mills	David Tilson
Rick Casson	Richard Harris	James Moore	Vic Toews
David Chatters	Jeremy Harrison	Rob Moore	Bradley Trost
Michael Chong	Loyola Hearn	Anita Neville	Merv Tweed
David Christopherson	Russ Hiebert	Rob Nicholson	Maurice Vellacott
Denis Coderre	Jay Hill	Gordon O'Connor	Robert Vincent
Jean Crowder	Betty Hinton	Deepak Obhrai	Mark Warawa
Nathan Cullen	Rahim Jaffer	Bev Oda	Judy Wasylcyia-Leis
John Cummins	Brian Jean	Brian Pallister	Jeff Watson
Rodger Cuzner	Dale Johnston	Charlie Penson	Randy White
Libby Davies	Peter Julian	Pierre Poilievre	John Williams
Stockwell Day	Susan Kadis	Jim Prentice	Lynne Yelich
Nicole Demers			

SOUS-COMITÉ SUR LES FONDS DE L'ASSURANCE-EMPLOI

Président:	Rodger Cuzner	Vice-président:		
Jean-Claude D'Amours	Yvon Godin	Yves Lessard	Peter Van Loan	(5)

SOUS-COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président:	Ken Boshcoff	Vice-président:	Carol Skelton	
Ruby Dhalla	Peter Julian	Robert Vincent		(5)

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président:

Alan Tonks

Vice-présidents:
Bernard Bigras
Lee RichardsonNathan Cullen
Brian Jean
David McGuintyBob Mills
Denis ParadisYasmin Ratansi
Christian SimardJeff Watson
Bryon Wilfert

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Ken Boshcoff
Marc Boulianne
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Serge Cardin
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Marlene Catterall
David Chatters
Michael Chong
Joe Comartin
Paul Crête
Jean Crowder
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp

Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Raymonde Folco
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Charles Hubbard
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Nancy Karetak-Lindell
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Maria Minna
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Russ Powers
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz

Pablo Rodriguez
Andy Savoy
Francis Scarpaleggia
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Mario Silva
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Lloyd St. Amand
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Belinda Stronach
Paul Szabo
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Roger Valley
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES

Président: Massimo Pacetti

Vice-présidents: Yvan Loubier
Charlie Penson

Rona Ambrose	Charles Hubbard	Maria Minna	Monte Solberg	(12)
Don Bell	John McKay	Brian Pallister	Judy Wasylcyia-Leis	
Guy Côté				

Membres associés

Jim Abbott	Ken Epp	Mario Laframboise	Anthony Rota
Diane Ablonczy	Diane Finley	Réal Lapierre	Benoît Sauvageau
Dean Allison	Brian Fitzpatrick	Guy Lauzon	Michael Savage
Rob Anders	Steven Fletcher	Jack Layton	Andrew Scheer
David Anderson	Paul Forseth	Tom Lukiwski	Gary Schellenberger
David Anderson	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Werner Schmidt
Navdeep Bains	Peter Goldring	James Lunney	Judy Sgro
Dave Batters	Gary Goodyear	Peter MacKay	Bill Siksay
Leon Benoit	Jim Gouk	Dave MacKenzie	Carol Skelton
James Bezan	Gurmant Grewal	John Maloney	Joy Smith
Robert Bouchard	Nina Grewal	Inky Mark	Kevin Sorenson
Garry Breitkreuz	Helena Guergis	David McGuinty	Brent St. Denis
Bonnie Brown	Art Hanger	Ted Menzies	Darrel Stinson
Gord Brown	Stephen Harper	Rob Merrifield	Belinda Stronach
Colin Carrie	Richard Harris	Larry Miller	Paul Szabo
Bill Casey	Jeremy Harrison	Bob Mills	Robert Thibault
Rick Casson	Loyola Hearn	James Moore	Greg Thompson
David Chatters	Russ Hiebert	Rob Moore	Myron Thompson
Michael Chong	Jay Hill	Rob Nicholson	David Tilson
David Christopherson	Betty Hinton	Gordon O'Connor	Vic Toews
Jean Crowder	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Bradley Trost
Roy Cullen	Brian Jean	Bev Oda	Merv Tweed
John Cummins	Marlene Jennings	Pierre Paquette	Peter Van Loan
Rodger Cuzner	Dale Johnston	Pierre Poilievre	Maurice Vellacott
Stockwell Day	Peter Julian	Jim Prentice	Mark Warawa
Johanne Deschamps	Randy Kamp	Joe Preston	Jeff Watson
Bev Desjarlais	Gerald Keddy	James Rajotte	Randy White
Barry Devolin	Jason Kenney	Scott Reid	John Williams
Ruby Dhalla	Wajid Khan	John Reynolds	Borys Wrzesnewskyj
Norman Doyle	Ed Komarnicki	Lee Richardson	Lynne Yelich
John Duncan	Daryl Kramp	Gerry Ritz	

SOUS-COMITÉ SUR LE DÉSÉQUILIBRE FISCAL

Président: Yvan Loubier

Vice-président:

Rona Ambrose	Don Bell	Guy Côté	Judy Wasylcyia-Leis	(5)
--------------	----------	----------	---------------------	-----

INDUSTRIE, RESSOURCES NATURELLES, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

Président: Brent St. Denis

Vice-présidents: Paul Crête
Werner Schmidt

Serge Cardin
Michael Chong
Denis Coderre

John Duncan
Brian Masse

Lynn Myers
Jerry Pickard

Andy Savoy
Bradley Trost

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Larry Bagnell
Navdeep Bains
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
Maurizio Bevilacqua
James Bezan
Bernard Bigras
Raymond Bonin
Ken Boshcoff
Marc Boulianne
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Sarmite Bulte
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
Rick Casson
Marlene Catterall
David Chatters
David Christopherson
Guy Côté
Jean Crowder
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Barry Devolin

Norman Doyle
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Hedy Fry
Sébastien Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Rahim Jaffer
Brian Jean
Marlene Jennings
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Mario Laframboise
Réal Lapierre
Guy Lauzon
Jack Layton
Yvon Lévesque
Yvan Loubier
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
Tony Martin
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Massimo Pacetti
Brian Pallister
Charlie Penson
Beth Phinney
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte

Yasmin Ratansi
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Anthony Rota
Francis Scarpaleggia
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Bill Siksay
Scott Simms
Carol Skelton
David Smith
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Caroline St-Hilaire
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Belinda Stronach
Robert Thibault
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Paddy Torsney
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE, DROITS DE LA PERSONNE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE

Président: John Maloney

Vice-présidents: Garry Breitreuz
Richard Marceau

Joe Comartin	Serge Ménard	Judy Sgro	Vic Toews	(12)
Roy Cullen	Anita Neville	Myron Thompson	Mark Warawa	
Paul Harold Macklin				

Membres associés

Jim Abbott	Steven Fletcher	Mario Laframboise	John Reynolds
Diane Ablonczy	Paul Forseth	Guy Lauzon	Lee Richardson
Dean Allison	Hedy Fry	Derek Lee	Gerry Ritz
Rona Ambrose	Cheryl Gallant	Tom Lukiwski	Andrew Scheer
Rob Anders	Peter Goldring	Gary Lunn	Gary Schellenberger
David Anderson	Gary Goodyear	James Lunney	Werner Schmidt
Jean Augustine	Jim Gouk	Peter MacKay	Bill Siksay
Dave Batters	Gurmant Grewal	Dave MacKenzie	Carol Skelton
Leon Benoit	Nina Grewal	Inky Mark	Joy Smith
James Bezan	Helena Guergis	David McGuinty	Monte Solberg
Bill Blaikie	Art Hanger	Ted Menzies	Kevin Sorenson
Gord Brown	Stephen Harper	Rob Merrifield	Lloyd St. Amand
Paule Brunelle	Richard Harris	Larry Miller	Darrel Stinson
Colin Carrie	Jeremy Harrison	Bob Mills	Belinda Stronach
Bill Casey	Loyola Hearn	James Moore	Greg Thompson
Rick Casson	Russ Hiebert	Rob Moore	David Tilson
David Chatters	Jay Hill	Rob Nicholson	Paddy Torsney
Michael Chong	Betty Hinton	Gordon O'Connor	Bradley Trost
John Cummins	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Merv Tweed
Libby Davies	Brian Jean	Bev Oda	Peter Van Loan
Stockwell Day	Marlene Jennings	Brian Pallister	Maurice Vellacott
Barry Devolin	Dale Johnston	Charlie Penson	Tom Wappel
Norman Doyle	Randy Kamp	Pierre Poilievre	Jeff Watson
John Duncan	Gerald Keddy	Jim Prentice	Randy White
Ken Epp	Jason Kenney	Joe Preston	John Williams
Diane Finley	Ed Komarnicki	James Rajotte	Lynne Yelich
Brian Fitzpatrick	Daryl Kramp	Scott Reid	Paul Zed

SOUS-COMITÉ SUR LE PROCESSUS DE NOMINATION À LA MAGISTRATURE FÉDÉRALE

Président: Richard Marceau

Vice-président:

Joe Comartin	David McGuinty	Rob Moore	Vic Toews	(7)
Paul Harold Macklin	Serge Ménard			

SOUS-COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE

Président: Paul Zed

Vice-présidents: Serge Ménard
Kevin Sorenson

Joe Comartin	Roy Cullen	Peter MacKay	Tom Wappel	(7)
--------------	------------	--------------	------------	-----

SOUS-COMITÉ DE L'EXAMEN DES LOIS SUR LE RACOLAGE

Président:	John Maloney	Vice-président:	Libby Davies
Paule Brunelle	Hedy Fry	Art Hanger	(5)

LANGUES OFFICIELLES

Président:	Pablo Rodriguez	Vice-présidents:	Yvon Godin Pierre Poilievre
Guy André Stéphane Bergeron Françoise Boivin	Jean-Claude D'Amours Marc Godbout	Guy Lauzon Andrew Scheer	Raymond Simard Maurice Vellacott

Membres associés

Jim Abbott	Brian Fitzpatrick	Ed Komarnicki	Scott Reid
Diane Ablonczy	Steven Fletcher	Maka Kotto	John Reynolds
Dean Allison	Paul Forseth	Daryl Kramp	Lee Richardson
Rona Ambrose	Cheryl Gallant	Jack Layton	Gerry Ritz
Rob Anders	Peter Goldring	Tom Lukiwski	Gary Schellenberger
David Anderson	Gary Goodyear	Gary Lunn	Werner Schmidt
Dave Batters	Jim Gouk	James Lunney	Carol Skelton
Leon Benoit	Gurmant Grewal	Peter MacKay	Joy Smith
James Bezan	Nina Grewal	Dave MacKenzie	Monte Solberg
Don Boudria	Helena Guergis	Inky Mark	Kevin Sorenson
Garry Breitkreuz	Art Hanger	Ted Menzies	Darrel Stinson
Ed Broadbent	Stephen Harper	Rob Merrifield	Belinda Stronach
Gord Brown	Richard Harris	Larry Miller	Greg Thompson
Colin Carrie	Jeremy Harrison	Bob Mills	Myron Thompson
Bill Casey	Loyola Hearn	James Moore	David Tilson
Rick Casson	Russ Hiebert	Rob Moore	Vic Toews
David Chatters	Jay Hill	Rob Nicholson	Bradley Trost
Michael Chong	Betty Hinton	Gordon O'Connor	Merv Tweed
Joe Comartin	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Peter Van Loan
John Cummins	Brian Jean	Bev Oda	Mark Warawa
Stockwell Day	Dale Johnston	Brian Pallister	Judy Wasylcyia-Leis
Barry Devolin	Peter Julian	Charlie Penson	Jeff Watson
Norman Doyle	Randy Kamp	Jim Prentice	Randy White
John Duncan	Gerald Keddy	Joe Preston	John Williams
Ken Epp	Jason Kenney	James Rajotte	Lynne Yelich
Diane Finley			

LIAISON

Président:	Bonnie Brown	Vice-président:	Roger Gallaway	
Rob Anders	David Chatters	Anita Neville	Paul Steckle	(22)
Leon Benoit	Raymonde Folco	Massimo Pacetti	Andrew Telegdi	
Don Boudria	Susan Kadis	Bernard Patry	Alan Tonks	
John Cannis	Nancy Karetak-Lindell	Pablo Rodriguez	Tom Wappel	
Marlene Catterall	John Maloney	Brent St. Denis	John Williams	

Membres associés

Claude Bachand	Yvon Godin	Derek Lee	Denise Poirier-Rivard
Bernard Bigras	Jim Gouk	Yvan Loubier	Lee Richardson
Garry Breitzkreuz	Nina Grewal	Richard Marceau	Gerry Ritz
Ed Broadbent	Monique Guay	Inky Mark	Benoît Sauvageau
Rick Casson	Michel Guimond	Pat Martin	Gary Schellenberger
Bernard Cleary	Jeremy Harrison	Réal Ménard	Werner Schmidt
Paul Crête	Mark Holland	Rob Merrifield	Kevin Sorenson
Jean Crowder	Dale Johnston	Lynn Myers	Caroline St-Hilaire
Meili Faille	Gerald Keddy	Charlie Penson	Peter Stoffer
Paul Forseth	Maka Kotto	Pierre Poilievre	Paul Szabo
Christiane Gagnon	Francine Lalonde		

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

Président:	Bonnie Brown	Vice-président:	John Williams	
Marlene Catterall	Gurmant Grewal	Bernard Patry	Andrew Telegdi	(6)

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président: Leon Benoit

Vice-présidents: Pat Martin
Paul Szabo

Ken Boshcoff
Marcel Gagnon
Marc Godbout

Guy Lauzon
Diane Marleau

Joe Preston
Francis Scarpaleggia

Louise Thibault
Randy White

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Stéphane Bergeron
James Bezan
Françoise Boivin
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
David Christopherson
Guy Côté
Roy Cullen
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley

Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Roger Gallaway
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp

Walt Lastewka
Derek Lee
Yvan Loubier
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Pat O'Brien
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Massimo Pacetti
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylycia-Leis
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

PATRIMOINE CANADIEN

Président: Marlene Catterall

Vice-présidents: Maka Kotto
Gary Schellenberger

Charlie Angus
Gord Brown
Sarmite Bulte

Marc Lemay
Deepak Obhrai

Bev Oda
Mario Silva

Scott Simms
David Smith

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Guy André
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
James Bezan
Garry Breitzkreuz
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Jean Crowder
Nathan Cullen
John Cummins
Rodger Cuzner
Jean-Claude D'Amours
Libby Davies
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan

Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Marc Godbout
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Nancy Karetak-Lindell
Gerald Keddy
Jason Kenney

David Kilgour
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Brian Pallister
Charlie Penson
Louis Plamondon
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson

Gerry Ritz
Pablo Rodriguez
Michael Savage
Francis Scarpaleggia
Andrew Scheer
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Belinda Stronach
Lui Temelkovski
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Tom Wappel

Vice-présidents: Gerald Keddy
Peter Stoffer

Raynald Blais
John Cummins
Rodger Cuzner

Loyola Hearn
Randy Kamp

Bill Matthews
Shawn Murphy

Jean-Yves Roy
Scott Simms

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Marc Boulianne
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Gerry Byrne
Serge Cardin
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Paul Crête
Jean Crowder
Nathan Cullen
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle

John Duncan
Wayne Easter
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Nancy Karetak-Lindell
Jason Kenney

Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds

Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Caroline St-Hilaire
Paul Steckle
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président:	Don Boudria	Vice-présidents:	Michel Guimond Dale Johnston	
Françoise Boivin Bill Casey Yvon Godin	Jay Hill Dominic LeBlanc	Judi Longfield Pauline Picard	Karen Redman Scott Reid	(12)

Membres associés

Jim Abbott	Diane Finley	Mario Laframboise	Lee Richardson
Diane Ablonczy	Brian Fitzpatrick	Guy Lauzon	Gerry Ritz
Peter Adams	Steven Fletcher	Tom Lukiwski	Andrew Scheer
Dean Allison	Paul Forseth	Gary Lunn	Gary Schellenberger
Rona Ambrose	Cheryl Gallant	James Lunney	Werner Schmidt
Rob Anders	Michel Gauthier	Peter MacKay	Mario Silva
David Anderson	Marc Godbout	Dave MacKenzie	Raymond Simard
Dave Batters	Peter Goldring	Richard Marceau	Carol Skelton
Leon Benoit	Gary Goodyear	Inky Mark	Joy Smith
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Réal Ménard	Monte Solberg
James Bezan	Gurmant Grewal	Ted Menzies	Kevin Sorenson
Ken Boshcoff	Nina Grewal	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Garry Breitkreuz	Monique Guay	Larry Miller	Belinda Stronach
Ed Broadbent	Helena Guergis	Bob Mills	Greg Thompson
Gord Brown	Art Hanger	James Moore	Myron Thompson
Gary Carr	Stephen Harper	Rob Moore	David Tilson
Colin Carrie	Richard Harris	Rob Nicholson	Vic Toews
Rick Casson	Jeremy Harrison	Gordon O'Connor	Bradley Trost
David Chatters	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Merv Tweed
Michael Chong	Russ Hiebert	Bev Oda	Rose-Marie Ur
Joe Comartin	Betty Hinton	Brian Pallister	Roger Valley
Jean Crowder	Rahim Jaffer	Carolyn Parrish	Peter Van Loan
John Cummins	Brian Jean	Charlie Penson	Maurice Vellacott
Rodger Cuzner	Randy Kamp	Pierre Poilievre	Mark Warawa
Libby Davies	Nancy Karetak-Lindell	Russ Powers	Jeff Watson
Stockwell Day	Gerald Keddy	Jim Prentice	Randy White
Barry Devolin	Jason Kenney	Joe Preston	John Williams
Norman Doyle	Ed Komarnicki	Marcel Proulx	Lynne Yelich
John Duncan	Daryl Kramp	James Rajotte	Paul Zed
Ken Epp			

SOUS-COMITÉ SUR LE PRIVILÈGE PARLEMENTAIRE

Président:	Judi Longfield	Vice-président:		
Françoise Boivin	Yvon Godin	Michel Guimond	John Reynolds	(5)

SOUS-COMITÉ SUR LA DÉCLARATION EN VERTU DU CODE RÉGISSANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS DES DÉPUTÉS

Président:	Judi Longfield	Vice-président:		
Yvon Godin	Mario Laframboise	Scott Reid		(4)

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président:	Gary Carr	Vice-président:	
Bill Casey	Rodger Cuzner	Yvon Godin	Pauline Picard (5)

SANTÉ

Président:	Bonnie Brown	Vice-présidents:	Réal Ménard Rob Merrifield
Colin Carrie Brenda Chamberlain Jean Crowder	Nicole Demers Ruby Dhalla	Steven Fletcher James Lunn	Michael Savage Robert Thibault (12)

Membres associés

Jim Abbott	Raymonde Folco	Guy Lauzon	John Reynolds
Diane Ablonczy	Paul Forseth	Jack Layton	Lee Richardson
Dean Allison	Hedy Fry	Yvan Loubier	Gerry Ritz
Rona Ambrose	Cheryl Gallant	Tom Lukiwski	Andrew Scheer
Rob Anders	Peter Goldring	Gary Lunn	Gary Schellenberger
David Anderson	Gary Goodyear	Peter MacKay	Werner Schmidt
Dave Batters	Jim Gouk	Dave MacKenzie	Carol Skelton
Leon Benoit	Gurmant Grewal	John Maloney	Joy Smith
Stéphane Bergeron	Nina Grewal	Inky Mark	Monte Solberg
James Bezan	Helena Guergis	Keith Martin	Kevin Sorenson
Bill Blaikie	Art Hanger	Brian Masse	Darrel Stinson
Don Boudria	Stephen Harper	Alexa McDonough	Belinda Stronach
Garry Breitkreuz	Richard Harris	Ted Menzies	Paul Szabo
Gord Brown	Jeremy Harrison	Larry Miller	Lui Temelkovski
Paule Brunelle	Loyola Hearn	Bob Mills	Greg Thompson
Bill Casey	Russ Hiebert	James Moore	Myron Thompson
Rick Casson	Jay Hill	Rob Moore	David Tilson
David Chatters	Betty Hinton	Rob Nicholson	Vic Toews
Michael Chong	Rahim Jaffer	Gordon O'Connor	Bradley Trost
Guy Côté	Brian Jean	Deepak Obhrai	Merv Tweed
Nathan Cullen	Dale Johnston	Bev Oda	Peter Van Loan
John Cummins	Peter Julian	Brian Pallister	Maurice Vellacott
Stockwell Day	Susan Kadis	Charlie Penson	Mark Warawa
Barry Devolin	Randy Kamp	Pierre Poilievre	Judy Wasylcia-Leis
Norman Doyle	Gerald Keddy	Jim Prentice	Jeff Watson
John Duncan	Jason Kenney	Joe Preston	Randy White
Ken Epp	Wajid Khan	James Rajotte	John Williams
Diane Finley	Ed Komarnicki	Scott Reid	Lynne Yelich
Brian Fitzpatrick	Daryl Kramp		

TRANSPORTS**Président:** Roger Gallaway**Vice-présidents:** Jim Gouk
Caroline St-HilaireDave Batters
Raymond Bonin
Robert CarrierBev Desjarlais
Jim KarygiannisJames Moore
Francis ScarpaleggiaAndrew Scheer
Borys Wrzesnewskyj

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Colleen Beaumier
Don Bell
Leon Benoit
James Bezan
Bernard Bigras
Françoise Boivin
Marc Boulianne
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Jean-Claude D'Amours
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John DuncanKen Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Charles Hubbard
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl KrampMario Laframboise
Réal Lapierre
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
Brian Masse
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Russ Powers
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Yasmin RatansiScott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Christian Simard
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Alan Tonks
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésidents: Susan Kadis
Marilyn Trenholme Counsell

Vice-coprésident: Maurice Vellacott

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Jean Lapointe
Marjory LeBreton

Vivienne Poy
Terrance Stratton

Charlie Angus
Marc Boulianne
Gerry Byrne
Mark Eyking
Cheryl Gallant

Peter Goldring
Réal Lapierre
Dominic LeBlanc
Raymond Simard
Darrel Stinson

(17)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Guy André
Jean Augustine
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley

Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon

Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Lawrence MacAulay
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Louis Plamondon
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: Rob Anders
John Bryden

Vice-coprésidents: Lynn Myers
Judy Wasylcyia-Leis

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

George Baker
Michel Biron
Céline Hervieux-Payette
James Kelleher

John Lynch-Staunton
Wilfred Moore
Pierre Claude Nolin

Robert Bouchard
Gary Goodyear
Monique Guay
Art Hanger
Randy Kamp

Derek Lee
Paul Harold Macklin
Lloyd St. Amand
Tom Wappel

(20)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher

Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Nina Grewal
Helena Guergis
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mario Laframboise
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn

James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Richard Marceau
Inky Mark
Serge Ménard
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds

Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉS LÉGISLATIFS

COMITÉ LÉGISLATIF

Président:

Vice-président:

PROJET DE LOI C-38

Président: Marcel Proulx

Vice-président:

Françoise Boivin
Don Boudria
Gord Brown

Brian Jean
Paul Harold Macklin
Richard Marceau

Réal Ménard
Rob Moore
Anita Neville

Michael Savage
Bill Siksay
Vic Toews

(13)

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Comité des présidents des comités législatifs

Le vice-président et président des comités pléniers

M. CHUCK STRAHL

Le vice-président des comités pléniers

M. MARCEL PROULX

La vice-présidente adjointe des comités pléniers

L'HON. JEAN AUGUSTINE

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Paul Martin	premier ministre
L'hon. Jacob Austin	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Jean Lapierre	ministre des Transports
L'hon. Ralph Goodale	ministre des Finances
L'hon. Anne McLellan	vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
L'hon. Lucienne Robillard	présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Stéphane Dion	ministre de l'Environnement
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Andy Scott	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Jim Peterson	ministre du Commerce international
L'hon. Andy Mitchell	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Bill Graham	ministre de la Défense nationale
L'hon. Albina Guarnieri	ministre des Anciens Combattants
L'hon. Reg Alcock	président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé
L'hon. Geoff Regan	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Tony Valeri	leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Aileen Carroll	ministre de la Coopération internationale
L'hon. Irwin Cotler	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. R. Efford	
L'hon. Liza Frulla	ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine
L'hon. Joseph Volpe	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Joe Fontana	ministre du Travail et du Logement
L'hon. Scott Brison	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Ujjal Dosanjh	ministre de la Santé
L'hon. Ken Dryden	ministre du Développement social
L'hon. David Emerson	ministre de l'Industrie
L'hon. Belinda Stronach	ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	ministre d'État (Nord canadien)
L'hon. Raymond Chan	ministre d'État (Multiculturalisme)
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre d'État (Développement des ressources humaines)
L'hon. John McCallum	ministre du Revenu national
L'hon. Stephen Owen	ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)
L'hon. Joe McGuire	ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique
L'hon. Mauril Bélanger	ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale
L'hon. Carolyn Bennett	ministre d'État (Santé publique)
L'hon. Jacques Saada	ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie
L'hon. John Godfrey	ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)
L'hon. Tony Ianno	

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

L'hon. Paul DeVillers	du premier ministre
L'hon. Claude Drouin	du premier ministre (collectivités rurales)
L'hon. Marlene Jennings	du premier ministre (Canada—États-Unis)
L'hon. Jim Karygiannis	du ministre des Transports
L'hon. John McKay	du ministre des Finances
L'hon. Roy Cullen	de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
L'hon. Gerry Byrne	de la ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Bryon Wilfert	du ministre de l'Environnement
L'hon. Dan McTeague	du ministre des Affaires étrangères
L'hon. Sue Barnes	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Mark Eyking	du ministre du Commerce international (marchés émergents)
L'hon. Wayne Easter	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)
L'hon. Keith Martin	du ministre de la Défense nationale
L'hon. Diane Marleau	du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé
L'hon. Shawn Murphy	du ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Dominic LeBlanc	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Paddy Torsney	de la ministre de la Coopération internationale
L'hon. Paul Harold Macklin	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Larry Bagnell	du ministre des Ressources naturelles
L'hon. Sarmite Bulte	de la ministre du Patrimoine canadien
L'hon. Hedy Fry	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Judi Longfield	du ministre du Travail et du Logement
L'hon. Walt Lastewka	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Robert Thibault	du ministre de la Santé
L'hon. Eleni Bakopanos	du ministre du Développement social (économie sociale)
L'hon. Jerry Pickard	du ministre de l'Industrie
L'hon. Peter Adams	de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique
L'hon. Gurbax Malhi	de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique
L'hon. Raymond Simard	du ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable des langues officielles

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 30 septembre 2005

AFFAIRES COURANTES		
Les comités de la Chambre		
Accès à l'information, protection des renseignements personnels et éthique		
M. LeBlanc.....	8255	
Motion.....	8255	
Adoption de la motion.....	8255	
INITIATIVES MINISTÉRIELLES		
Loi sur les systèmes de télédétection spatiale		
M. Pettigrew.....	8255	
Projet de loi C-25. Troisième lecture.....	8255	
M. McTeague.....	8255	
Mme Davies.....	8257	
M. Paquette.....	8258	
Mme Guergis.....	8258	
M. Paquette.....	8259	
M. McTeague.....	8261	
DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS		
Les aînés		
M. Khan.....	8262	
Le lac Simcoe		
M. Van Loan.....	8262	
L'AFAI		
Mme Neville.....	8262	
Le gouvernement libéral		
Mme Deschamps.....	8263	
Swansea		
Mme Bulte.....	8263	
La recherche et le sauvetage		
Mme Gallant.....	8263	
L'Iran		
M. Silva.....	8263	
Trois-Rivières		
Mme Brunelle.....	8263	
La galerie Carnegie		
M. Powers.....	8264	
La Commission canadienne du tourisme		
M. Duncan.....	8264	
La justice		
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).....	8264	
Les aînés		
M. Masse.....	8264	
L'eau potable		
M. Prentice.....	8264	
La Biennale du lin de Portneuf		
M. Côté.....	8265	
Les fonds publics		
M. Lauzon.....	8265	
Les pompiers		
M. D'Amours.....	8265	
La campagne Soeurs d'esprit		
Mme Crowder.....	8265	
Le bois d'oeuvre		
M. Paquette.....	8265	
QUESTIONS ORALES		
David Dingwall		
M. MacKay.....	8266	
M. McCallum (Markham—Unionville).....	8266	
M. MacKay.....	8266	
M. McCallum (Markham—Unionville).....	8266	
M. MacKay.....	8266	
M. Goodale.....	8266	
M. Pallister.....	8266	
M. McCallum (Markham—Unionville).....	8266	
M. Pallister.....	8266	
M. Alcock.....	8267	
Le Programme de commandites		
Mme Guay.....	8267	
M. Godfrey.....	8267	
Mme Guay.....	8267	
M. Godfrey.....	8267	
Mme Picard.....	8267	
M. Goodale.....	8267	
Mme Picard.....	8267	
M. Godfrey.....	8267	
La défense nationale		
M. Blaikie.....	8267	
M. Graham (Toronto-Centre).....	8267	
Le logement		
M. Blaikie.....	8267	
M. Graham (Toronto-Centre).....	8268	
Partenariat technologique Canada		
M. Chong.....	8268	
M. Pickard.....	8268	
M. Chong.....	8268	
M. Pickard.....	8268	
La défense nationale		
M. O'Connor.....	8268	
M. Graham (Toronto-Centre).....	8268	
M. O'Connor.....	8268	
M. Graham (Toronto-Centre).....	8268	
David Dingwall		
M. Desrochers.....	8269	
M. McCallum (Markham—Unionville).....	8269	
M. Desrochers.....	8269	
M. McCallum (Markham—Unionville).....	8269	
Travaux publics et Services gouvernementaux		
M. Boire.....	8269	
M. Godfrey.....	8269	

M. Boire	8269
M. Alcock	8269
La fonction publique	
M. Casey	8269
M. Alcock	8269
La protection civile	
Mme Skelton	8270
Mme Bennett	8270
La sécurité frontalière	
M. Brown (Leeds—Grenville)	8270
M. Graham (Toronto-Centre)	8270
L'immigration	
M. Benoit	8270
M. Volpe	8270
Le directeur général des élections	
Mme Boivin	8270
M. Bélanger	8270
La santé	
Mme Crowder	8270
Mme Bennett	8270
La pauvreté	
M. Martin (Sault Ste. Marie)	8271
M. Goodale	8271
La défense nationale	
M. Miller	8271
M. Graham (Toronto-Centre)	8271
Le prix de l'énergie	
Mme Guergis	8271
M. Goodale	8271
Les affaires autochtones	
M. Prentice	8271
M. Scott	8271
La condition féminine	
Mme Yelich	8272
Mme Frulla	8272
Les finances	
M. Crête	8272
M. Goodale	8272
M. Gagnon (Jonquière—Alma)	8272
M. Goodale	8272
L'agriculture	
M. Fitzpatrick	8272
M. Mitchell	8272
M. Scheer	8272
M. Mitchell	8273
Le développement social	
M. Silva	8273
M. Ianno	8273
La fiscalité	
M. Goodyear	8273
M. Goodale	8273
La Loi sur le droit d'auteur	
Mme Smith (Kildonan—St. Paul)	8273
Mme Frulla	8273

Les infrastructures routières	
M. Bouchard	8273
M. Lapierre (Outremont)	8273
Le développement économique	
M. Scarpaleggia	8274
M. Saada	8274
Les travaux de la Chambre	
Le président suppléant (M. Proulx)	8274

AFFAIRES COURANTES

Certificats de nomination

M. LeBlanc	8274
------------------	------

Pétitions

La Société Radio-Canada	
Mme Bulte	8274

Le Programme d'accès communautaire	
M. Martin (Sault Ste. Marie)	8274

Le logement	
Mme Davies	8274

L'assurance-emploi	
Mme Davies	8274

La Société Radio-Canada	
Mme Crowder	8275

L'autisme	
Mme Crowder	8275

La communauté vietnamienne	
Mme Crowder	8275

La chasse aux phoques	
Mme Crowder	8275

La citoyenneté et l'immigration	
M. Hill	8275

Questions au *Feuilleton*

M. LeBlanc	8275
------------------	------

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur les systèmes de télédétection spatiale

Projet de loi C-25. Troisième lecture	8275
M. McTeague	8275
Mme Davies	8276
M. McTeague	8278
M. O'Connor	8280
M. McTeague	8281
M. Benoit	8281
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	8282
M. Khan	8283

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Loi sur la prévention du harcèlement psychologique en milieu de travail.

Projet de loi C-360. Deuxième lecture	8285
M. Goodyear	8285
M. Powers	8286
M. Martin (Sault Ste. Marie)	8287
Mme Picard	8289
M. Anderson (Victoria)	8290
M. Paquette	8291
Mme Bourgeois	8291

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**